

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA  
Bellevue 4  
2608 Courtelary  
032 944 18 18  
FAC: 032 944 17 56

Délais de remise des publications  
Sport, utile et paroisses: lundi soir  
Rédac. et annonces: mercredi 9h  
Officiel: mardi 12h  
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces  
sur demande  
ou sur [www.bechtel-imprimerie.ch](http://www.bechtel-imprimerie.ch)

Abonnement annuel: 98 fr.

Réclame



Entreprise de plâtrerie-peinture  
**Claudio Gabbarini**

Rue des Sources 8 – 2613 Villeret – 032 941 32 78 – 079 679 45 59

# Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Journal d'annonces et d'information

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

SAINT-IMIER

## Exposition unique en Suisse, EXPO ELECTRO ouvre ses portes au public

L'EXPO ELECTRO met en valeur la collection extraordinairement riche de Georges Cattin, qui l'a restaurée de ses mains expertes et passionnées. La Suisse a joué un rôle de premier plan dans l'expansion de l'électricité, et l'EXPO ELECTRO le lui rend bien.

L'EXPO ELECTRO sera officiellement inaugurée. Le 3 octobre de 11h à 16h, elle ouvrira ses portes avec la possibilité au public de découvrir une des plus fantastiques révolutions de l'homme.

Le projet d'Exposition Electro-technique émane d'une collaboration de plusieurs communes du val de Saint-Imier, de partenaires régionaux et d'une idée à la fois audacieuse et généreuse de Georges Cattin. L'émulation touristique et culturelle de la région de Saint-Imier est probablement à l'origine de cette volonté collective de renforcer l'offre existante.

L'EXPO ELECTRO se situe au cœur de l'Espace découverte Energie, elle apporte un faisceau de réflexions différentes et complète les sentiers didactiques existants. Le visiteur est en contact avec une collection unique en Suisse constituée d'objets retraçant la domestication de l'électricité depuis 1830. Cette expérience est vécue comme une véritable immersion dans les étapes clés de l'avancée de la technique qui caractérise, aujourd'hui encore, notre société.

En choisissant les locaux du début du XX<sup>e</sup> siècle d'un acteur majeur de l'électrification de la région, l'atmosphère de découverte se veut authentique et originale.



L'EXPO ELECTRO n'est pas conceptuelle, son but est d'amener une réflexion sur l'énergie par une multitude d'objets, dont les grandes quali-

tés esthétiques sont bien mises en évidence.

Conçues à l'époque pour laisser apparaître leur structure interne, ces pièces revêtent

un caractère éminemment didactique. Leur présentation, conduite par un guide, permet de saisir la naissance, l'amplification et la distribution de ces

milliards d'électrons qui animent aujourd'hui notre monde, nos loisirs... et jusqu'à notre mobilité.  
| association exposition électronique

### Informations pratiques

- Portes ouvertes avec visites guidées et gratuites le samedi 3 octobre de 11h à 16h.
- Lieu: route de Tramelan 18, 2610 Saint-Imier.
- Inscription: obligatoire via le lien sur le site internet [www.expoelectro.ch](http://www.expoelectro.ch) (Journée portes ouvertes) ou par téléphone 032 942 41 70.
- Parking à disposition: 30 places.
- Durée de la visite guidée: 20 minutes (en groupe de 10-15 personnes, départ toutes les demi-heures).
- Possibilité de se restaurer sur place.
- Mesures Covid-19: visite avec masques uniquement, distributeurs automatiques de désinfectant sur le parcours et application stricte des consignes et recommandations de l'OFSP. Les personnes présentant des symptômes ne sont pas autorisées à se rendre sur le site.
- Membres fondateurs: Espace découverte Energie et la Société des Forces Electriques de la Goule.
- Projet soutenu par la Ville de Saint-Imier et la Clientis Caisse d'Epargne de Courtelary.
- Association à but non lucratif.

Réclame

Les 05-08.11.20  
**TRANS  
PHON  
IQUES**  
SAINT-IMIER  
SALLE DE SPECTACLES  
[www.lestransphoniques.ch](http://www.lestransphoniques.ch)

## SOMMAIRE

Vigier vise la neutralité carbone

... grâce à la fabrication d'hydrogène

6

Dimanche de votations à Sonvilier

Les résultats seront délivrés publiquement

15

Décision importante à Courtelary

... au sujet du collège et de ses alentours

11

Retraite méritée pour Christian Furer

... après 42 ans au poste de fontainier

25

Un couple en diamant

60 ans de mariage pour Denise et Otto Borruat

12

Jetez un coup d'œil à l'agenda

Pour ne manquer aucun événement régional!

27

La chaleur délivrée à temps

A Villeret, le chauffage à distance fonctionne

13

Reprise mi-figue, mi-raisin

Les Bats l'emportent sans vraiment convaincre

28

Immobilier

À LOUER  
**TRAMELAN**

Gare 15  
**Appart. de 3,5 pces**

neuf, cuisine agencée, salle de bains, cave, buanderie, jardin d'agrément, place de parc.

Renseignements **079 417 17 31**

À LOUER  
**CORGÉMONT**

**Appart. 3 pièces**

Cuisine agencée, salle d'eau, cave. Loyer 950 fr. charges comprises.

Libre de suite  
Renseignements: **079 925 61 89**

À VENDRE  
**SONVILIER**

**Parcelle de 5772 m<sup>2</sup> en zone agricole avec remise de 60 m<sup>2</sup> et forêt de 1000 m<sup>2</sup>**

Prix: 72 000 francs

Informations et offres chez:  
**M<sup>e</sup> Daniel Laubscher**  
CP 304, 2610 Saint-Imier  
**032 941 42 88**

Emplois



Le centre de formation et d'animation MIA (maison d'ici et d'ailleurs) à Saint-Imier recherche:

**un(e) éducateur(trice) de l'enfance**

**Taux d'activité: 40%**

6 demi-journées par semaine  
Congé pendant les vacances scolaires

Entrée en fonction: janvier 2021  
Délai de postulation: 13 octobre 2020  
Sur demande, nous vous transmettons le descriptif complet du poste.

**Association MIA**  
Rue de la Chapelle 2 CH-2610 Saint-Imier T 032 554 05 08  
info@mia-saint-imier.ch



Située à Sonceboz, au cœur d'une région dont l'industrie est traditionnellement tournée vers la haute précision, l'entreprise MONNIN SA réalise depuis 1946, une large palette de produits décollés destinés aux domaines de l'horlogerie et des microtechnologies.

Afin de répondre à nos défis futurs, nous cherchons pour date à convenir un/une

**Décolleur CNC (H/F)**

**Description du poste:**

- programmation, mises en train, réglages et suivi de production de pièces d'horlogerie haut de gamme sur machines de type Tsugami et Citizen;
- contrôle dimensionnel et esthétique ainsi que suivi SPC en cours de fabrication;
- fabrication de petites, moyennes et grandes séries de pièces de diamètre allant de 6 à 18 mm.

**Profil recherché:**

- CFC de décolleur;
- expérience confirmée dans le domaine du décolletage, idéalement dans la production horlogère;
- personne motivée, rigoureuse et apte à travailler de manière précise;
- personne autonome et s'intégrant facilement au sein d'une équipe.

Nous vous offrons des possibilités d'évolution et de perfectionnement au sein d'une équipe jeune et dynamique dans une infrastructure moderne, de bonnes conditions de travail et prestations sociales, ainsi qu'une activité intéressante et variée.

Veillez adresser votre offre de candidature à l'adresse suivante:  
Monnin SA, à l'attention de M<sup>me</sup> Gonzalez, route de Pierre-Pertuis 18, 2605 Sonceboz ou à l'adresse e-mail monnin@monnin.ch.

**Cousez-vous**  
un sac en cuir vegan

Jusqu'à **700.-** d'économies + kit de couture offert

**SCHLÄPFER**  
Nähmaschinen  
made to create **BERNINA**

Rue Jakob-Rosius 24  
2502 Bienne  
032 345 12 45  
www.berninabienne.ch

**Office des poursuites et des faillites du Jura bernois**  
**Département faillites**

Vente aux enchères publiques d'un immeuble (unique séance d'enchères)

**Habitation locative**

**Mardi 20 octobre 2020 à 14h00 à la Salle des ventes de l'Office des poursuites et des faillites du Jura bernois, Rue Centrale 33, 2740 Moutier, l'Office des poursuites et des faillites du Jura bernois offrira en vente aux enchères publiques l'immeuble ci-après décrit:**

Immeuble Ban de Corgémont - Feuillet no 124, Habitation, 81 m<sup>2</sup>, Grand-Rue 43, 2606 Corgémont; Remise, 21 m<sup>2</sup>, Grand-Rue 43a, 2606 Corgémont; Jardin, 531 m<sup>2</sup>; Surface totale 633 m<sup>2</sup>.

Valeur officielle: CHF 176800.00  
Valeur vénale: CHF 230'000.00 (Estimation de l'expert du 8 février 2020)

L'immeuble sera vendu après trois criées, à tout prix, au plus offrant et dernier enchérisseur, toutefois le principe de l'offre suffisante selon l'art. 126 LP devra être respecté.

**Avant l'adjudication et conformément aux conditions de vente, le nouvel acquéreur devra payer, immédiatement un acompte de CHF 60'000.00.** Cet acompte sera réglé soit en espèces, soit au moyen d'un chèque émis par une banque suisse, soit par versement à l'avance à l'Office soussigné au plus tard deux jours ouvrables avant les enchères. Les chèques personnels ne sont pas acceptés. **En outre des garanties réelles (garanties bancaires) seront exigées séance tenante de l'acquéreur pour l'ensemble du prix de vente.**

La documentation relative à cette vente sera mise à disposition des intéressés lors de la visite officielle de l'immeuble ou peut être consultée préalablement sur le site internet www.schkg-be.ch sous la rubrique réalisations immeubles. La responsable du dossier donne volontiers des renseignements complémentaires au numéro suivant: 031/635 39 52 (Mme Péteut).

Les amateurs et intéressés pourront visiter l'immeuble **le mercredi 30 septembre 2020 à 14h30, uniquement sur rendez-vous** (prendre contact avec le responsable du dossier).

Office des poursuites et des faillites du Jura bernois  
Le chef  
Frank Ramseyer

bechtel-imprimerie.ch  
bechtel-imprimerie.ch  
bechtel-imprimerie.ch  
bechtel-imprimerie.ch  
bechtel-imprimerie.ch  
bechtel-imprimerie.ch  
bechtel-imprimerie.ch  
bechtel-imprimerie.ch

Favorisez nos annonceurs



Fromages Spielhofer SA est une entreprise familiale innovante et constamment en développement, active dans le domaine de la production, dans l'affinage et la commercialisation de produits laitiers.

Pour soutenir notre équipe, nous recherchons de suite ou à convenir un(e):

**technologue en industrie laitière ou aide-fromager(ère) à 100%**

**Poste/activité proposé:**

- aide en production, fabrication Tête de Moine AOP, Gruyère AOP et autres spécialités;
- assurer le nettoyage et la tenue de l'hygiène de l'atelier;
- aide aux soins des fromages et aux tâches de l'affinage;
- occasionnellement participer au conditionnement des fromages.

Nous recherchons une personne dynamique, impliquée, qui a le sens des responsabilités et qui a les capacités de travailler en équipe.

Si vous vous reconnaissez dans ce descriptif, envoyez-nous votre dossier complet à l'adresse suivante:

Fromages Spielhofer SA  
Ressources humaines  
Rue de l'Envers 16  
2610 Saint-Imier  
E-Mail: florian@spielhofer-sa.ch

Numéro national  
**0842 80 40 20**



Secteur Tramelan, Les Reussilles et Mont-Tramelan:  
**SAMD, 032 487 68 78**

Secteur La Heutte, Péry, Orvin, Frinvilier, Plagne, Vauffelin et Romont:  
**Service du Bas-Vallon, 032 358 53 53**

Secteur Vallon de Saint-Imier (de La Ferrière à Sonceboz-Sombeval):  
**SASDOVAL, 032 941 31 33**

ou inscription en ligne à l'adresse [www.opanspitex.ch](http://www.opanspitex.ch)

[www.comptoir-fm.ch](http://www.comptoir-fm.ch)



Autrement **Jour J - 6**

**Ouverture prolongée dans 38 commerces durant 3 jours**



Cours de lecture, d'écriture, de calcul pour adultes parlant français  
0800 47 47 47  
[www.lire-et-ecrire.ch](http://www.lire-et-ecrire.ch)



**BROCANTE À LA FERME**  
VIDE-GRENIER, VIDE-DRESSING

du 24 au 27 septembre  
jeudi de 14 heures à 19 heures  
vendredi, samedi, dimanche  
de 9 heures à 19 heures.

Ambiance sympa!

Le Cerisier 101, 2333 La Ferrière  
079 442 31 93

ORVIN

# Course surprise quinquennale

Fanfare Harmonie Orvin et son amicale



Pour leur course-surprise édition 2020, les membres de la Fanfare Harmonie Orvin accompagnés de son Amicale et des Jeunes de l'EJMO, prenaient le départ à 7h15 précise en direction du Musée du chien Saint-Bernard *Barryland* à Martigny. Pas moins de 30 membres (voir photo JCL)

avaient répondu présents pour cette sortie quinquennale. Les deux présidents, Patrik Devaux pour l'Amicale et Damien Breitschmid pour l'Harmonie, revêtus de leur casquette de GO, ont avec beaucoup de brio mis de l'ambiance pour cette sortie-surprise. Suite à la visite du musée, suivie d'un

apéro copieux, les chauffeurs Alexandre et Gérard, après avoir rassemblé la joyeuse troupe, ont pris la direction de Crans-sur-Sierre avec comme deuxième surprise, la visite de Montana. Après avoir passé de bons moments de convivialité dans la station de Montana, l'heure était venue de

reprenre la direction d'Orvin, avec comme ultime surprise un souper au restaurant Florida à Studen. La sortie quinquennale s'est terminée tard dans la soirée, avec comme ultime souhait des deux présidents, un rendez-vous dans 5 ans *ou avant* pour une prochaine course-surprise. |jcl

PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL

## Le bonheur

Le bonheur est la seule chose qui se double si on le partage... chacune et chacun est invité à prendre part à la célébration d'un culte *autrement*, culte *Musiques et textes*. Des textes provenant de divers milieux, diverses époques, poèmes, contes, paroles de chansons, textes bibliques seront lus sur le thème du bonheur et en exploreront les différentes composantes *Le Bonheur est chose légère que toujours notre cœur poursuit* chante Jean Villard Gilles ou l'affirmation de Bernard Werber qui dit que *Le bonheur, c'est quand on veut que demain soit un autre aujourd'hui?* ou encore *Les Béatitudes?* Nous expérimentons même un moment de méditation corporelle.

La lecture des textes sera agrémentée par des chants interprétés par le Chœur mixte d'Orvin et environs *le Chandor* sous la direction de Josira

Salles-Tribuzzy et accompagné par André Tribuzzy au piano.

Fondé il y a une dizaine d'années le chœur *le Chandor*, bien connu dans notre région, nous invitera à la découverte de différents mondes musicaux.

Cette célébration se veut un moment de calme proposant à tous de se laisser pénétrer par les textes, la musique et les chants et parfois par des moments de silence propices à la méditation et au recueillement. En cette période particulière que nous vivons offrez-vous une pause et rejoignez-nous ce dimanche, vous pourrez vous laisser porter par les textes et par le répertoire musical riche proposé par le chœur.

C'est avec plaisir que nous vous accueillerons dans l'église d'Orvin dans le respect des mesures de protection.

**Dimanche 27 septembre, 17h**  
**Eglise d'Orvin**

## Informations pastorales

La paroisse réformée de Rondchâtel recherche actuellement un(e) nouveau(elle) pasteur(e) pour collaborer avec les ministres Gilles Bourquin et Anne Noverraz, ce qui implique de nombreuses démarches et prend passablement de temps. Durant cette période, nous avons le plaisir de vous informer que le pasteur Daniel de Roche s'est volontiers mis à disposition, il poursuivra donc son engagement dans la paroisse en tant que pasteur desservant jusqu'à fin août 2022 au

plus tard, le conseil de paroisse et les ministres l'en remercie. La famille De Roche quittera cependant la cure d'Orvin fin septembre/début octobre. De ce fait, les bureaux pastoraux seront rassemblés à Péry au centre paroissial avec le secrétariat.

De plus, le 1<sup>er</sup> avril 2021, la paroisse de Rondchâtel aura le plaisir d'accueillir Valérie Gafa qui effectuera son stage pastoral auprès du pasteur Gilles Bourquin pour une durée de 14 mois. |paroisse de rondchâtel

ASSOCIATION MON REPOS LA NEUVEVILLE

## Collecte annuelle

L'Association Mon Repos, comité des Dames, lance sa traditionnelle collecte annuelle pour les résidents de Mon Repos dans le courant des mois de septembre et octobre

Nous remercions d'ores et déjà toute la population de faire bon accueil à cette collecte, soit lors de la visite des collectrices ou de l'envoi postal.

Chaque don, quel que soit le montant, est le bienvenu et permet d'offrir une attention personnalisée aux résidents lors de

leur arrivée, aux anniversaires et fêtes de fin d'année. En leur nom, nous vous remercions chaleureusement.

Nous profitons de l'occasion et remercions les fidèles donateurs, ainsi que les dons reçus en mémoire des résidents décédés.

### Recherche collectrices

Pour renforcer notre équipe actuelle, nous aurions besoin de quelques bénévoles.

Si vous avez un peu de temps à consacrer pour le bien-être de nos aînés, vous pouvez

prendre contact avec notre présidente, Simone Gorgé au 032 493 40 23. D'avance nous vous remercions.

| rr

CCP-25-2924-5

LES RÉCRÉS DU JEUDI

## Activités supprimées

En raison de la pandémie et afin de prévenir la diffusion du virus, toutes les *récrés du jeudi* sont supprimées jusqu'à nouvel avis. Les mesures de protection, hygiène et distanciation, ne pouvant pas être pleinement mises en œuvre lors des activités que nous proposons, les participantes et participants seraient confrontés au risque d'une infection si nous déci-

dions de maintenir les jeux et différentes animations qui figuraient au programme.

Nous suivons attentivement l'évolution de la situation et ne manquerons pas de publier la reprise des rencontres dès que cela sera possible.

Nous souhaitons à toutes et tous un bel automne et à bientôt!

|l'équipe des récrés du jeudi

ROMONT

## Cleanup Day



Café et croissants pour les bénévoles avant de partir à la chasse aux déchets

Seuls 6 personnes et un enfant ont participé à la journée Cleanup Day. Toutefois, le travail a été fait et les participants ont pu constater qu'il y avait finalement

peu de déchets sauvages dans les alentours du village. Tous les déchets ramassés ont ensuite été conduits à Péry pour les remettre à CELTOR. |yk

ORVIN

## L'élection du maire reportée en décembre

Réunis en assemblée municipale, les ayants droit d'Orvin ont approuvé les comptes 2019 dans leurs globalités affichant un excédent de revenus de 415 163 francs. Les citoyens ont également pris connaissance des arrêtés de compte de l'étude du projet de rénovation de l'école infantine et celui de la mise en place d'un silo à sel. Pour les bons de garde, le règlement présenté a également été approuvé, tout comme la modification du règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et de la PCi du Jura bernois. Un crédit d'engagement présenté par Stéphane Beney concernant le changement du système électronique de pompage a également été approuvé. Point délicat soumis au vote consultatif, la proposition d'installer des caméras de surveillance aux points sensibles qui sont l'école et les déchetteries d'Orvin et Prés-d'Orvin. Après explications de Gautier Boder du pourquoi en venir à cette solution dictée pour freiner les abus et les déprédations occasionnées par le manque de civismes de certains citoyens. Les ayants

droit ont voté favorablement à la poursuite des démarches. Pour l'élection d'un nouveau maire en remplacement de Marc-André Léchet démissionnaire, c'est lors de l'assemblée municipale du 8 décembre à Macolin, salle du Sport-Toto, afin de respecter les conditions sanitaires de

l'OFSP, quelle sera organisée avec remerciements à l'Office fédéral des sports de Macolin pour la mise à disposition de la salle. Concernant l'éclairage public des quartiers de La Marchande et Longchamps et suite à des retours plutôt négatifs, le conseil a pris la décision

de stopper les essais, mais il reste ouvert pour de nouvelles propositions citoyennes. L'assemblée terminait sa séance avec un jubilaire, 22 ans à la présidence et 50<sup>e</sup> assemblée pour Patrik Devaux félicité par applaudissement des citoyens présents. |jcl



Patrik Devaux

### Fermeture AGENCE AVS DU BAS-VALLON

L'agence AVS du Bas-Vallon sera exceptionnellement fermée le mardi 6 octobre. | [agence.avs.du.bas-vallon](http://agence.avs.du.bas-vallon)

## CATHOLIQUES RÉFORMÉES

**UNITÉ PASTORALE CATHOLIQUE BIENNE-LA NEUVEVILLE**  
BIENNE cure Sainte-Marie  
[032 329 56 01](tel:0323295601)

**Contact en cas de funérailles pour la Communauté Catholique des Villages Péry**: les 29 et 30 septembre, Yannick Salomon, 032 751 28 38, 079 352 38 12; le 1<sup>er</sup> octobre, Emmanuel Samusure, 032 329 56 01, 079 440 16 04; le 2 octobre, Abbé Patrick Werth, 032 329 56 01, 078 720 57 87; le 3 octobre, Emmanuel Samusure, 032 329 56 01, 079 440 16 04.

**Prochaine messe**: samedi 17 octobre à 18h, Chapelle de Reuchenette, dans le respect des directives (Covid-19).
**Nouvelles dispositions**: [www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/aktuell/medienmitteilungen.msg-id-79522.html](http://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/aktuell/medienmitteilungen.msg-id-79522.html)

**Autres célébrations**: se référer à l’Angelus.

**Newsletter**: pour connaître la vie et les actions de la communauté catholique des villages Péry: s’inscrire à [cdv-communauta-catholique-pery@bluewin.ch](mailto:cdv-communauta-catholique-pery@bluewin.ch).

**Visites de la Chapelle**: toujours pas au programme.

**Location de la salle Sainte-Bernadette**: toujours pas ouverte.

*www.upbienne-laneuveville.ch*

**PAROISSE CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE ET DIASPORA DU CANTON DU JURA**  
SAINT-IMIER  
rue Denise Bindschedler – Robert 4 + 6  
case postale 207

**PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE TRAMELAN**

**Messe**: samedi 26 septembre à 17h30, messe des familles et forum pastoral; jeudi 1<sup>er</sup> octobre à 15h au home les Lovières.

**Groupe des missions**: lundi 28 septembre à 19h, rencontre.

**Prière de Taizé**: mardi 29 septembre à 19h30 à l’église catholique.

*Secrétariat: ouvert le lundi matin et le jeudi après-midi*

*www.cathberne.ch/tramelan*

**PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE VALLON DE SAINT-IMIER**

**Horaire liturgique**: samedi 26 septembre, 18h, Corgémont; dimanche 27 septembre, 10h30, Saint-Imier, messe d’action de grâce et d’adieux à l’abbé Patrick Rakoto.

## ÉVANGÉLIQUES

**ÉGLISE POUR CHRIST CORGÉMONT** sur le Crêt 3

**Culte en allemand**: dimanche 27 septembre à 13h45.

*www.gfc.ch*

**ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE VALLON DE ST-IMIER CORMORET**

*R. Geiser, 078 652 64 04*  
*www.eemvs.ch*

**ÉGLISE MOUVEMENT ORVIN** Le Crêt 2

**Culte**: dimanche 27 septembre, à 10h sur place, orateur extérieur. Programme pour les enfants.

*www.eglisemvmt.ch*

**ÉGLISE DU ROC**  
SAINT-IMIER Jacques-David 12

**Retraite de notre fédération**: de vendredi 25 septembre à 18h au

**CATÉCHISME DU VALLON DE L’ERGUËL**

**7, 8, 9 et 11H**: le caté du vallon est en pause automnale. Profitez de manger du raisin frais et de savourer les dernières longues journées de la saison!

**10H**: le camp d’automne se prépare. Ils recevront personnellement toutes les infos nécessaires.

**AGENDA COMMUN DES PAROISSES RÉFORMÉES DE L’ERGUËL**

**Rencontre**: samedi 26 septembre, 10h30-12h, Renan, Ancre, rencontre pour tout l’Erguël, suivie d’un apéro. Thème: *La Nature a-t-elle tous les droits?* Infos et inscriptions auprès du pasteur S. Médebielle ([smedebielle@bluewin.ch](mailto:smedebielle@bluewin.ch); 079 414 03 60).

**Ecoute & prière**: pour prendre rendez-vous, appelez le 077 423 20 20 ou envoyez un courriel à: [ecoute@referguel.ch](mailto:ecoute@referguel.ch). Infos détaillées sur: [www.referguel.ch/activites/accompagnements/ecoute-et-priere](http://www.referguel.ch/activites/accompagnements/ecoute-et-priere).

**GAPE (groupe d’accompagnement pour personnes endeuillées)**: prochaines rencontres de café-deuil (19h30-21h30): 22 octobre à Tramelan (Café ParTages (Grand-Rue 128), 19 novembre à Reconvilier (cure Bel-Air 11) et 10 décembre à Saint-Imier (Petite Cure). Rens.: pasteur Richard Riesen, 032 489 17 68, [richard.riesen@referguel.ch](mailto:richard.riesen@referguel.ch).

**PAROISSE RÉFORMÉE CORGÉMONT ET CORTÉBERT**

**Prière œcuménique**: chaque mercredi de 19h15 à 19h40 au temple de Corgémont.

**Prochain culte**: le dimanche 27 septembre à 10h à la chapelle de Cortébert. Culte célébré par Marc Balz.

**Service de taxi pour les cultes**: si des personnes désirent se rendre au culte, mais n’ont pas de voiture, elles peuvent contacter Christine Brechbühler pour arranger un service de taxi.

**Vacances**: David Kneubühler sera en vacances du 25 au 30 septembre et ne sera pas atteignable pendant cette période.

*032 489 17 08*  
*www.referguel.ch/paroisses/corgemont-cortebert*

*Secrétariat: corgecorte@referguel.ch*  
*David Kneubühler, 079 823 75 84*  
*david.kneubuehler@referguel.ch*

*Services funèbres: permanence au 0800 225 500*

*Présidente du conseil de paroisse: Christine Brechbühler, 079 565 93 66*

*Réservation salle de paroisse: E. Hohermuth, 032 963 11 89*  
*4hohermuth@bluewin.ch*

**PAROISSE RÉFORMÉE COURTELARY ET CORMORET**

**Culte**: 27 septembre à 10h à Courtelary. Un espace dessin pour les enfants sera installé dans le temple, bienvenue aussi à eux!

*Maëlle Bader, pasteure, 032 944 11 63, 076 713 39 55 (aussi SMS et WhatsApp)*  
*maelle.bader@referguel.ch*

*Philippe Hauri, président, 079 271 99 10,*  
*philippe.hauri@bluewin.ch*

*Annelise Stieger, secrétaire, 079 413 47 32, annelise@bluewin.ch*

*Services funèbres: permanence au 0800 225 500*

*Réservation de la salle de paroisse: Raymond Béguelin, 078 617 57 61,*  
*raybeg@me.com*

**PAROISSE RÉFORMÉE LA FERRIÈRE**

**Culte**: dimanche 27 septembre, 20h, avec Sainte-Cène et accueil de Clément Oppliger. Les mesures sanitaires seront appliquées selon les directives du moment.

**Partage philo**: samedi 26 septembre, 10h30-12h, Renan, Ancre, rencontre pour tout l’Erguël, apéro. Thème: *La Nature a-t-elle tous les droits?*

**Ecoute, entretien, partage, prière, etc.**: les entretiens téléphoniques étant pour le moment privilégiés, le pasteur est à votre écoute au 079 414 03 60.

**Absence du pasteur**: lundi 28 septembre au lundi 5 octobre.

*Serge Médebielle, pasteur 032 963 11 27 ou 079 414 03 60*

*Pierrette Wäfler, présidente et service auto, 032 961 15 81 ou 079 291 42 05*

*www.referguel.ch*

**PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL**  
PÉRY rue du Collège 12

**Culte**: dimanche 27 septembre, 17h, à Orvin. Culte *musiques et textes* sur le thème du bonheur, avec la participation du chœur Le Chandor. Officiante: Anne Noverraz + Laïcs. Offrande en faveur de Terre Nouvelle.
**Proposition d’intercession**: dans la semaine à venir, nous sommes invités à prier pour la paroisse de Grandval.
**Fruits TerrEspoir**: livraisons le 30 septembre à Péry et Vauffelin, le 1<sup>er</sup> octobre à Orvin. Les prochaines commandes sont à remettre jusqu’au 22 octobre.

*032 485 11 85*  
*(lu: 13h-17h30, ve: 7h45-11h30)*

**ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE ACTION BIBLIQUE**  
SAINT-IMIER  
rue Paul-Charmillot 72

**Culte**: dimanche 27 septembre, 10h, Régis Berdoulat. Ecole du dimanche, garderie.
**Club d’enfants**: jeudi 1<sup>er</sup> octobre, 12h

*David Weber, pasteur*  
*djw.weber@gmail.com*  
*www.ab-stimier.ch*

**ÉGLISE NÉO-APOSTOLIQUE**  
SAINT-IMIER rue de Châtillon 18

*Didier Perret, dpe2610@gmail.com 079 240 72 73*  
*www.stimier.nak.ch/agenda*

**ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU PIERRE-PERTUIS**  
SONCEBOZ Pierre-Pertuis 2

**Culte**: dimanche 27 septembre à 10h, message biblique. Ecole du dimanche.
**Rencontre d’organisation**: mardi 29 septembre à 19h30.

*contact@paroisse-rondchatel.ch*  
*www.paroisse-rondchatel.ch*

*Services funèbres: permanence au 079 724 80 08*

*Location de salles: 032 485 11 85*  
*Grain de sel, Orvin; salle de la Cure, Orvin; salle de paroisse, Péry*

*Visites: Daniel de Roche 079 337 50 76*  
*Gilles Bourquin 079 280 20 16*

**Catéchisme**:  
*7H et 8H, Anne Noverraz, 079 852 98 77*  
*9H, Anne Noverraz, 079 852 98 77*  
*et Christian Borle, 078 739 58 28*

*10H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, Christian Borle, 078 739 58 28*  
*et Pierre-André Kuchen, 079 136 76 74*  
*11H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, Christian Borle, 078 739 58 28*  
*et Daniel de Roche, 079 337 50 76*

**PAROISSE RÉFORMÉE RENAN**

**Culte**: dimanche 27 septembre, La Ferrière, 20h, avec Sainte-Cène et accueil de Clément Oppliger. Les mesures sanitaires seront appliquées selon les directives du moment.
**Partage philo**: samedi 26 septembre, 10h30-12h, Renan, Ancre, rencontre pour tout l’Erguël, apéro. Thème: *La Nature a-t-elle tous les droits?*

**Ecoute, entretien, partage, prière, etc.**: vous pouvez joindre le pasteur au 079 414 03 60.
**Absence du pasteur**: du lundi 28 septembre au lundi 5 octobre.

*Serge Médebielle, pasteur 032 963 11 27 ou 079 414 03 60*

*Catherine Oppliger, présidente 078 761 46 38*

*www.referguel.ch*

**PAROISSE RÉFORMÉE SAINT-IMIER**

**Culte**: dimanche 27 septembre, à 10h à la collégiale. Pasteur officiant: Macaire Gallopin. Offrande: Terre Nouvelle.

**Préavis**: dimanche 4 octobre, méditation et musique à Renan, 10h. Pour un transport, s’adresser au 032 941 37 58 en matinée.

**Femmes protestantes**: la Baratte vous accueille chaque vendredi de 9h30 à 11h, salle de la cure, pour le café-croissant.

**Après-midis récréatifs des aînés**: prochaine rencontre mardi 29 septembre, de 14h30 à 17h30 à la cure.
**Coin-méditation à la collégiale**: tout nouvellement aménagé dans l’abside nord, il vous accueille durant les heures d’ouverture de la collégiale, de 7h à 17h. Vous y trouverez des brochures et des bibles, à consulter ou à emporter, et une ambiance propice à la détente et à la réflexion.

**A votre service**: la prudence reste de mise, surtout pour nos aînés. Nous sommes toujours à leur disposition pour tout service, commission, transport chez le médecin, ou simplement pour un entretien téléphonique. Le secrétariat est atteignable de 8h30 à midi, et de 14h à 16h30. Notre pasteur est également joignable au numéro indiqué ci-dessous. Nous continuons de privilégier les entretiens téléphoniques par rapport aux visites à domicile.

*Plan annuel des cultes disponible sur le présentoir de la Collégiale et peut être envoyé sur demande au 032 941 37 58,*

*ou à paroisse.st-imier@hispeed.ch*  
*Aumônerie des homes, renseignements: Laure Devaux Allisson, 076 438 02 09, laure.devaux@referguel.ch*  
*et David Kneubühler, 079 823 75 84, david.kneubuehler@referguel.ch*

*Pasteur: Macaire Gallopin, 076 740 82 50,*  
*macaire.gallopin@referguel.ch*

*Services funèbres: le pasteur de service peut être atteint au numéro 0800 22 55 00*  
*paroisse.st-imier@hispeed.ch*  
*www.referguel.ch*

**PAROISSE RÉFORMÉE SONCEBOZ-SOMBEVAL**

**Culte**: dimanche 27 septembre, 10h à Sombeval présidé par le pasteur-stagiaire Matthieu Mérillat.
**Catéchisme cycle I, 3H-6H**: les rencontres reprendront le 30 octobre. Dates et infos: [www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval/activites](http://www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval/activites).
**Accompagnement du pasteur**: si vous souhaitez un accompagnement spirituel, une prière, un entretien, une information, vous pouvez faire appel au pasteur Richard Riesen, qui se fera un plaisir de s’entretenir avec vous.

*Téléphone de piquet de l’Erguël, services funèbres: 0800 225 500*

*Richard Riesen, pasteur 032 489 17 68, 076 536 53 26,*  
*richard.riesen@referguel.ch*

*www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval*

**PAROISSE RÉFORMÉE SONVILIER**

**Culte**: dimanche 27 septembre à 10h à Sonvilier, avec Sainte-Cène et confirmation de Selina Roth. Officiants: Paula Oppliger-Mahfouf, Sarah Vollert, Alain Wimmer.
**Site internet**: le site internet des paroisses de l’Erguël s’enrichit régulièrement de vidéos, mini-cultes, méditations, textes et poésies. A découvrir sur [www.referguel.ch](http://www.referguel.ch)

*Alain Wimmer, pasteur, 079 240 63 16 (aussi SMS et WhatsApp),*  
*alain.wimmer@referguel.ch*

*Présidente de paroisse: Beatrix Ogi, 079 725 15 41*

*Location de la maison de paroisse: Mélanie Walliser Stevens 077 429 74 59*  
*location@paroissesonvilier.ch*  
*Services funèbres: 0800 225 500*  
*www.referguel.ch*

**STIFTUNG FÜR DIE PASTORATION DER DEUTSCHSPRACHIGEN REFORMIERTEN**  
TAVANNES rue du Pasteur Frêne 12

**Nächster Gottesdienst**: 11. Oktober um 10 Uhr in Renan.

*Pfarrer Stefan Meili, 079 363 97 16*

**PAROISSE RÉFORMÉE TRAMELAN**

**Culte des confirmations**: dimanche 27 septembre, 10h, église. Pasteur R. Gmunder. Collecte: EPER, aide d’urgence à Beyrouth au Liban. Taxi sur appel, prière de s’annoncer le matin même entre 8h et 9h au 032 483 10 11. Verre de l’amitié à l’issue du culte. Port du masque obligatoire.
**Célébration œcuménique home Les Lovières**: lundi 28 septembre, 15h, salle polyvalente, célébrant D. Kuchen. En raison de la situation sanitaire, la participation est restrictive; merci de vous renseigner auprès du home.
**Veillée de Prière Taizé**: mardi 29 septembre, 19h30, église catholique.

**Information**: en raison de la précarité de la situation sanitaire, les rencontres œcuméniques des aînés sont annulées jusqu’à la fin de l’année; la fondue pour tous, agendée au vendredi 25 septembre est également annulée. Merci de votre compréhension.
*Services funèbres: 0848 778 888*  
*www.par8.ch*

**PAROISSE RÉFORMÉE VILLERET**

**Culte**: mardi 29 septembre, mini-culte Écriture, 18h, Villeret.

**Prière matinale**: mardi 29 septembre, de 6h30 à 7h à l’église de Villeret.

*Heures d’ouverture bureau: vendredi matin 8h-11h*

*Présence pastorale: mercredi, jeudi et permanence au bureau le vendredi matin*

*Services funèbres et urgences: 0800 225 500*

*villeret@referguel.ch*  
*www.referguel.ch*

**ÉGLISE BAPTISTE L’ORATOIRE**  
TRAMELAN rue A. Gobat 9

*032 487 43 88 ou 032 487 31 40*  
*www.oratoiretramelan.ch*

*P. et M. Donzé 032 487 44 37*  
*www.ads-tramelan.ch*

**ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU FIGUIER**  
TRAMELAN Grand-Rue 116  
entrée:  
*face à Albert Gobat 15*

**Chrysalide**: vendredi 25 septembre à 19h, groupe CréAction, à l’EEMT à Tavannes.
**Flambeaux**: samedi 26 septembre de 10h à 15h30.
**Groupe de jeunes**: samedi 26 septembre 20h, *RJ Espoir* à la salle communale de Corgémont.
**Culte**: dimanche 27 septembre 9h30, culte de louange.
**Temps de prière des aînés**: mercredi 30 septembre à 16h.

*Conseil pastoral: Hugues Jobin, 032 487 60 38*

*032 487 32 17*  
*eglisedufiguier@gmail.com*  
*www.eglisedufiguier.ch*

**ÉGLISE BAPTISTE L’ORATOIRE**  
TRAMELAN rue A. Gobat 9

*032 487 43 88 ou 032 487 31 40*  
*www.oratoiretramelan.ch*

**COMMUNAUTÉ ANABAPTISTE MENNONITE**  
LA CHAUX-D’ABEL

**Culte du Jeûne avec Sonnenberg**: dimanche 27 septembre, 10h à la chapelle, la Chaux-d’Abel.

*www.chaux-dabel.ch/agenda*

# TÉMOINS DE JÉHOVAH

**SAINT-IMIER**  
rue du Vallon 28

*Plus d’informations: jw.org (site officiel gratuit)*

## GROUPE DES MARCHEURS SONCEBOZ ET ENVIRONS

# Marche populaire d'automne à Reconvilier

La marche aura lieu samedi 26 et dimanche 27 septembre à Reconvilier, au départ de la Salle de la Lingotière, rue du Bruye 5A

Comme chaque année, la marche est ouverte à tous et de nombreux marcheurs de toute la Suisse sont attendus.

Deux parcours circulaires, balisés, d'environ 6 et 10 km (dénivelé inclus) conduiront les marcheurs dans la forêt de Chaindon en direction du Fuet pour rejoindre Saicourt où le restaurant Les Trois Suisses accueillera les concurrents. Le parcours de 6 km partira de l'autre côté et traversera le village de Saules, pour rejoindre également le restaurant à Saicourt. Le retour des deux boucles se poursuivra en direction de Reconvilier par le Saoutou.

Au départ et à l'arrivée de chaque parcours, des restaurations sont prévues. Des mesures liées à la situation sanitaire seront mises en place (liste des participants, mesures d'hygiène, marquage au sol, etc.). La marche aura lieu par n'importe quel temps.

Pour toutes demandes complémentaires, contacter Frédéric Lécureux, 079 882 83 67 ou info@marcheurs-sonceboz.ch.



| jcl

COMMISSION 3<sup>E</sup> ÂGE DU BAS-VALLON

## Marche découverte

La reprise des marches découverte est possible en respectant les règles Covid-19 et nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine, qui aura lieu mardi 29 septembre, avec pour but d'excursion, la montagne de Boujean.

Deux variantes sont proposées: déplacement en voiture jusqu'à la montagne de Boujean, balade facile au sommet ou départ à pied depuis la place de parc.

Les deux groupes se retrouveront pour la pause pique-nique. Prendre de quoi se désaltérer et petit pique-nique éventuel. La randonnée est ouverte à toutes personnes intéressées.

Rendez-vous: 13 h 15, place de parc, bifurcation Plagne-Vaufelin, lieu-dit Sagne, Sain.

Avant le départ, les participants seront informés des règles sanitaires qui devront être respectées. | ma

**Pour des renseignements supplémentaires, un service de transport jusqu'au lieu de rendez-vous ou en cas de temps incertain, veuillez contacter: Louis Voiblet, 079 640 89 13 ou Josée Medici 032 358 15 69**

## COMMUNE DE ROMONT AVIS OFFICIELS



## Assemblée municipale

Seize citoyens ont participé à l'assemblée dans une salle soumise à un plan de protection Covid-19, mais vu le nombre de participants, les masques mis à disposition n'ont pas été utilisés.

En préambule, le maire Yvan Kohler a demandé une minute de silence pour honorer la mémoire de Raymond Simon, Claude Kohler et Kurt Renfer décédés dans le courant de 2020.

Il a aussi rappelé que selon l'art. 40 du Règlement d'organisation, les débats seraient enregistrés pour faciliter la rédaction du PV, mais que chaque ayant droit au vote peut demander qu'on y renonce pour son intervention.

Nouveauté cette année, un *tous-ménages* avec des explications détaillées avait été distribué avant l'assemblée, facilitant ainsi le déroulement des débats.

Les comptes 2019, avec une perte de 6244 francs ont été acceptés sans opposition.

L'assemblée a aussi approuvé, à l'unanimité, la modification de l'art. 21 du règlement d'organisation permettant la mise en place des bons de garde.

Le transfert de l'organe de conduite régional à l'association Jura-bernois Bienne (Jb.B) n'a pas soulevé de question et a été confirmé.

Dans les divers, quelques informations sur les projets et affaires en suspens ont été données, notamment sur le PAL (Plan d'Aménagement Local) à l'examen préalable à l'OACOT, ainsi que sur la demande de permis Swisscom pour une nouvelle antenne, en suspens à la préfecture.

Pour terminer la soirée, une verrée a ensuite été servie au Restaurant Communal. | cm

## COMMUNE DE CORTÉBERT AVIS OFFICIELS



## Chemin des Ruaux

Des panneaux provisoires de sensibilisation des automobilistes, valables également pour les agriculteurs et autres véhicules motorisés à quatre roues ou plus, ont été installés le long du chemin des Ruaux. Lorsque le chemin est sec, la vitesse recommandée est de 20 km/h maximum afin de soulever le moins possible de poussière qui incommodent fortement le voisinage. Par ailleurs, il est rappelé que si le régime de 50 km/h s'applique en théorie à la rue des Ruaux, la loi sur la circulation routière impose d'adapter sa vitesse aux conditions locales en tout temps (météo, visibilité, largeur, etc.). Vu l'étroitesse de la rue et la proximité immédiate de certains bâtiments ou sorties de jardins avec la chaussée, la vitesse tolérable à cet endroit est bien inférieure à 50 km/h.

Merci aux usagers d'en tenir compte. | cm



## Ecole primaire

La commission d'école s'est réorganisée avec à sa tête la présidente Melissa Hirschi, le vice-président Stéphane Freducci et la secrétaire Carole Palladino. Le Conseil municipal remercie toutes ces personnes de s'être mises à disposition ou de poursuivre leur travail. Par ailleurs, un groupe de travail va plancher sur l'introduction de l'école à journée continue dès l'an prochain, notamment en étudiant les coûts et les mesures concrètes qui doivent être prises pour envisager cette organisation. | cm

## COMMUNE DE CORGÉMONT AVIS OFFICIELS



## Demain: peintures et déchets spéciaux

C'est demain samedi 26 septembre que la Municipalité propose une récolte de déchets spéciaux, de 8h à 11h, sur la place de stationnement proche du terrain de football, à La Courtine. Cette collecte s'adresse aux habitants de Corgémont et de Cortébert exclusivement. Elle sera menée par l'entreprise suisse spécialisée SOVAG Recycling-Service, qui assure une élimination la plus écologique possible de ces substances.

A cette occasion, les habitants pourront apporter leurs restes de peinture, vernis, solvants, colles, résines, produits de nettoyage, acides, lessives,

produits chimiques, pesticides et produits phytosanitaires, ainsi que les résidus de nature inconnue. Ils pourront également amener les bombes de spray, les batteries et accumulateurs, les thermomètres et les médicaments.

Important: seules seront admises les quantités provenant des ménages.

La Municipalité rappelle que les points de vente de ces divers substances et matériaux sont tenus, en tout temps, de reprendre les restes et déchets de ce type.

| cm

Délai rédactionnel

MERCREDI 9H

## Transports publics Passerelle du Roset

Un nouveau calcul de la contribution de la commune aux transports publics a été effectué pour 2021. Les charges se monteront à un peu plus de 74 000 fr. par année, en très légère augmentation d'un peu plus de mille francs par année. | cm

## CJB

Des blocs de calcaire ont été installés aux abords sud de la passerelle du Roset sur la Suze afin de stabiliser les bordures du chemin qui s'effritent au passage des piétons et autres pêcheurs. | cm

Le Conseil du Jura bernois a été autorisé à utiliser la salle des sociétés pour y faire siéger une de ses commissions le 2 novembre prochain. Le Conseil municipal se réjouit que notre institution régionale ait choisi Cortébert et lui souhaite des travaux fructueux. | cm



# L'ambition de Vigier: la neutralité carbone en 2050, grâce à la fabrication d'hydrogène!

Dernier volet du retour sur la commission des riverains: une entreprise qui travaille avec des universités sur un projet pilote



En partenariat avec plusieurs universités, l'entreprise de Reuchenette étudie la production d'hydrogène sur son site, qui lui permettra d'atteindre son objectif de neutralité carbone

On a vu ces dernières semaines, dans les articles détaillant les sujets traités en séance de commission des riverains, que Vigier travaille continuellement à diminuer son impact sur l'environnement, en agissant techniquement aussi bien que mécaniquement. L'entreprise surveille de près ses

émanations (3000 mesures par secondes, un nombre assez impressionnant pour être répété) et les maintiens clairement au-dessous des seuils légaux. La doctresse Jacqueline Hotz, déléguée par la Municipalité au sein de la commission, le rappelait d'ailleurs sur question à fin août dernier:

ces seuils sont édictés par les pouvoirs publics pour protéger toute la population, jeunes enfants et aînés compris; ils sont calculés de manière à leur éviter de potentiels effets négatifs sur la santé.

Cette société n'entend pas s'arrêter là, qui va se lancer bientôt dans un projet pilote.

## Un carburant propre fabriqué à Reuchenette?

«Notre fabrication de ciment génère 430000 tonnes de CO<sub>2</sub> par année. L'idée consiste à le transformer en énergie, laquelle permettrait de fabriquer ici de l'hydrogène, donc un carburant propre», annonce Olivier Barbary, directeur de Vigier.

Ce projet implique des investissements considérables, aussi a-t-il été clairement établi qu'il serait mené à grande échelle. Vigier travaille sur ce dossier en collaboration étroite avec les chercheurs de plusieurs universités.

Entre 2025 et 2030, une installation pilote sera mise en fonction chez Vigier, afin de tester concrètement les théories de l'entreprise et de ses partenaires. Parallèlement, la direction de Reuchenette a déjà pris une option sur l'essai d'un camion à hydrogène, histoire de tester dans le terrain ce carburant du futur.

## Puissance et silence

Cet été, quatre chauffeurs professionnels de Vigier ont testé, sur une journée entière, un camion alimenté totalement à l'énergie électrique. Ils ont livré trois clients, parcourant un total de 114 km, dont 76 à pleine charge. «Tous les conducteurs ont apprécié cette conduite sans bruit et sans émission», souligne le directeur. Non sans ajouter que deux problèmes se sont faits jour, qui doivent être analysés.

Le poids de la batterie, tout d'abord, contraint le cimentier à diminuer chaque chargement d'une tonne complète. Si l'entreprise s'équipait exclusivement en camions de transport électriques, elle devrait donc augmenter sa flotte d'une unité, passant de 28 à 29 engins.

Le second problème concerne la batterie également, qui chauffe par moments et enclenche le mode *sécurité*, à savoir un blocage de la vitesse de circulation à 30 km/h...

L'entreprise étudie actuellement plusieurs facteurs: la viabilité économique globale d'un

engin ou d'une flotte électrique, la possibilité d'intégrer un compresseur sur un camion de ce type et enfin l'autonomie et les performances globales finales d'un modèle définitif.

Sachant les projets de Vigier dans ce domaine, une comparaison avec l'hydrogène s'impose...

## Le dumper produit de l'énergie électrique

Acquis voici à peine plus de deux ans par Vigier, le dumper électrique donne entière satisfaction. Depuis qu'il circule sur une piste retravaillée durant l'été, il produit même davantage d'électricité qu'il n'en consomme. Rappelons que l'engin recharge ses batteries à la descente, lorsqu'il est lourd des matériaux arrachés à la Tscharnet, et utilise cette électricité pour remonter la pente.

L'entreprise négocie actuellement l'achat d'un deuxième engin de ce type. En parallèle, elle utilise son expérience pour appliquer des mesures d'économie en consommation de carburant fossile sur ses sept autres dumpers. Ces mesures sont efficaces: elles ont permis d'abaisser la consommation totale d'un septième très exactement.

## La suite en novembre

La prochaine réunion de la commission des riverains est agendée au jeudi 5 novembre. Ainsi que l'a décidé la Municipalité pour répondre aux besoins d'informations détaillées exprimés à plusieurs reprises par les citoyens de la commune, des nouvelles fraîches de l'entreprise arriveront donc dans ces colonnes d'ici à peine plus d'un mois.

| cm

## Les 150 ans d'une entreprise pionnière

2021 sera une cuvée marquante pour Vigier, qui fêtera ses 150 ans d'existence. Le programme des manifestations y relatives s'étalera sur les douze mois de l'année et prendra la forme que permettra la situation sanitaire. A suivre donc...

En attendant, on mentionnera simplement que depuis un siècle et demi, le nom Vigier est associé à des activités pionnières.

Au départ, l'étincelle a été donnée par Robert Vigier (1843-1884), qui a créé de toutes pièces, à 28 ans seulement, la première cimenterie de Suisse. Jusque-là, personne n'avait fabriqué de ciment Portland\* sur sol helvétique. L'entreprise fut érigée à Luterbach, dans le canton de Soleure, en 1871; son fondateur décidait très rapidement de construire une succursale à Reuchenette, où la matière première est directement accessible. Il ne la vit malheureusement pas fonctionner: notre usine démarrerait son activité en 1890, sous la direction de sa veuve, Georgina Vigier-Kiefer, et dépassait illico la production de Luterbach. L'histoire riche et mouvementée de cette société vous sera évidemment contée en détails l'année prochaine. | cm

\* du nom donné par le britannique Joseph Aspdin au brevet qu'il déposa en 1824 pour son ciment dont la couleur lui rappelait celle de la pierre de Portland





# Il fera vraiment nuit à La Heutte dès jeudi A un petit pour-cent de l'or



Attirés en quantité astronomique par les lampadaires, les insectes meurent de notre pollution lumineuse

Ainsi qu'elles l'avaient annoncé en assemblée communale notamment, les autorités municipales ont décidé de lancer une période d'essai de l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Plusieurs localités de la région ont d'ores déjà appliqué définitivement ce système, qui permet d'économiser de l'énergie, mais surtout de préserver la faune. Les espèces sauvages souffrent

terriblement de la pollution lumineuse. Ainsi l'éclairage modifie-t-il la couleur de fleurs que recherchent les papillons de nuit; ceux-ci ne les trouvent plus et ne les pollinisent donc pas.

Les lampadaires attirent et épuisent des quantités énormes d'insectes qui y perdent la vie; cela diminue d'autant la nourriture indispensables aux batraciens et aux chauve-souris notamment.

Les femelles vers luisants émettent vainement leur signal lumineux, les mâles ne les trouvent plus dans un environnement éclairé artificiellement.

Ce ne sont là que quelques exemples des nombreuses perturbations causées à l'environnement naturel vivant par la pollution lumineuse. Et l'on ajoutera qu'elle provoque des problèmes également chez les êtres humains, qui voient leurs cycles naturels de sommeil mis à mal.

## Pour deux mois

Avant de proposer à sa population d'éteindre l'éclairage public, le Conseil municipal a donc décidé de lancer un essai de deux mois, soit durant octobre et novembre prochains, chaque nuit de 0h30 à 5h. Cet essai n'est possible qu'à La Heutte, le système d'éclairage de Péry étant équipé de commandes différentes, pour lesquelles un arrêt temporaire coûterait excessivement cher. | cm

12 010 kilos de vêtements usagés ont été récoltés l'année dernière par Texaid dans notre commune. Le potentiel moyen de récupération de textiles, en Suisse est évalué à 7 kilos par personnes; ainsi l'entreprise de recyclage pourrait-elle espérer recueillir à Péry-La Heutte, dans le meilleur des cas, un total de 13 531 kilos.

Avec 89 pour cent du total estimé, notre collectivité économise 252 kilos de CO<sub>2</sub> et se voit décerner la médaille d'argent de Texaid. Une collecte de 90 pour cent valant la médaille d'or, nous n'en sommes pas loin du tout.

## Plus de la moitié en seconde main

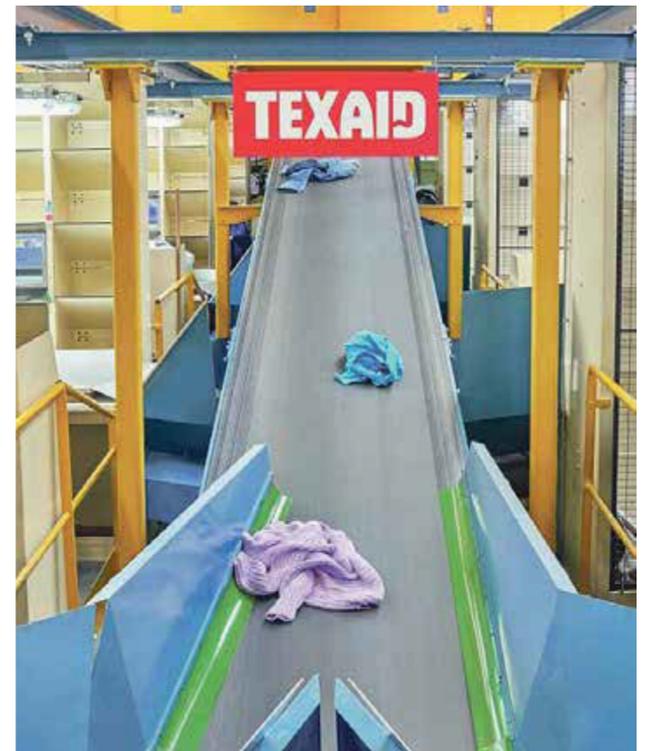
On rappellera que Texaid cherche à valoriser au mieux la matière récoltée; cette entre-

prise helvétique atteint un taux de recyclage proche de 95 pour cent, ce qui contribue à la protection de l'environnement, la fabrication de textile exigeant une grande quantité d'eau.

Des vêtements récoltés en Suisse, environ 65 pour cent repartent sur le marché comme objets de seconde main.

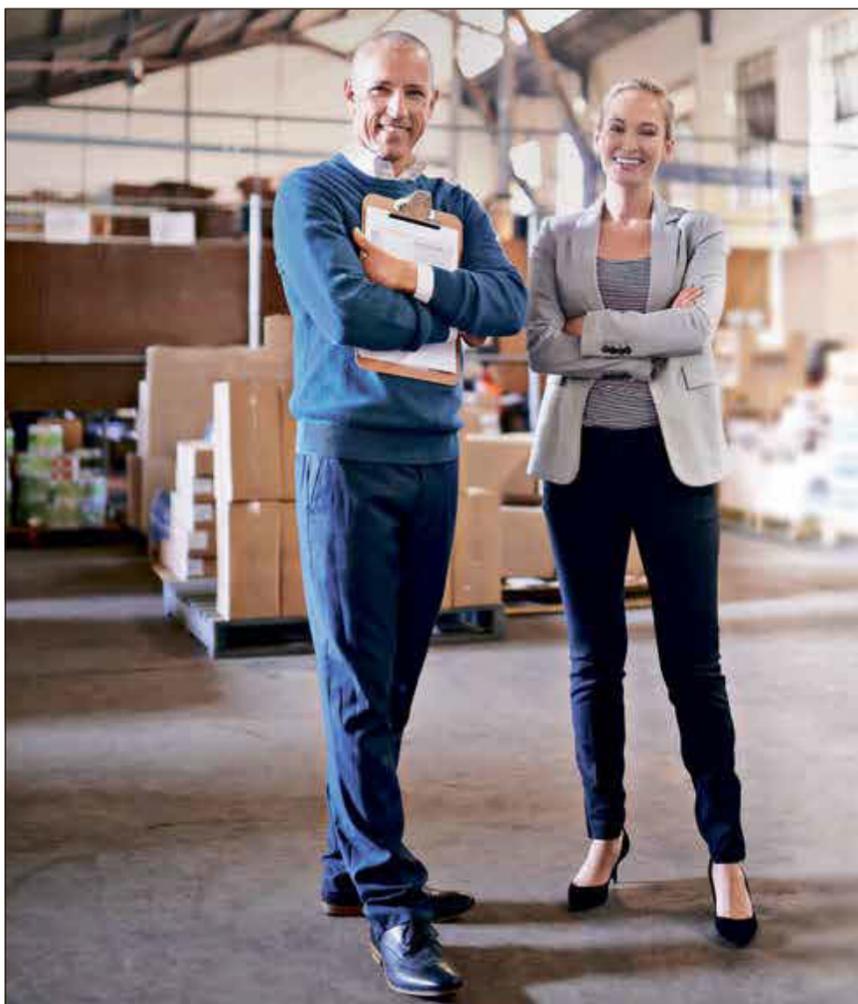
Pour le reste, tout ce qui est fait de coton, soit environ 15 pour cent du total, est transformé en chiffons d'essuyage pour l'industrie. 15 autres pour cent sont transformés en laine de recyclage, qui est utilisée pour fabriquer des vêtements ou des couvertures, voire en fibres servant de matière première pour des produits d'isolation.

Il est donc vraiment utile de déverser ses vêtements usagés dans un conteneur ad hoc. | cm



A Schattdorf, Texaid trie soigneusement les textiles collectés, qui trouvent quasiment tous un nouvel usage

Réclame





## Optez pour une banque qui s'engage en faveur de votre PME.

Nous oeuvrons en faveur du développement durable et contribuons à la prospérité de l'économie de notre rayon d'activité, sur le long terme. La BCBE, la partenaire avisée pour vous et votre entreprise.

Pour un conseil personnalisé, n'hésitez pas à passer nous voir dans l'un de nos sièges à Corgémont, Malleray, Moutier, Saint-Imier, Tavannes, ou Tramelan.

[bcbe.ch/pme](https://bcbe.ch/pme)

# Vos commerces locaux d'Erguël *de Renan à Courtelary*

Case postale 33 | 2610 Saint-Imier | [contact@le-cide.ch](mailto:contact@le-cide.ch) | [www.le-cide.ch](http://www.le-cide.ch)



## David Schwab : inventivité, soin, passion

**A Cormoret, une menuiserie jeune et dynamique, dont la proximité et la créativité s'ajoutent à une palette de services pointus, du sol au plafond**

David Schwab nourrit une véritable passion pour le travail du bois. Issu d'une famille commerçante, il y ajoute un goût prononcé pour l'entrepreneuriat et ouvre sa menuiserie en 2016.

Depuis mars 2020, la menuiserie David Schwab obtient le certificat Swiss Label pour ses meubles en bois massif, stratifié ou mélaminé, cuisines, dressing et autres meubles fabriqués à Cormoret avec du bois suisse.



Paroi à construire ou à lamer, plafond à refaire, cuisine ou salle de bains à meubler sur mesure, locaux à isoler parfaitement, sols à rénover, fenêtres et portes à remplacer, parquet massif à poser ou rénover? La menuiserie David Schwab vous fera un travail de haute qualité! Son offre sera gratuite et vous découvrirez votre projet en 3D avant fabrication.



**David Schwab**  
Menuiserie | Rénovations

Et s'ils apprécient tout particulièrement le bois massif, le patron maîtrise parfaitement les décors mélaminés ou stratifiés, dont ils proposent plus de 300 échantillons à choix.

En sus, grâce à l'artistique collaboration de son épouse Sally, David Schwab propose de splendides meubles aux décors pyrogravés personnalisés.

*Menuiserie David Schwab*  
Cormoret, Les Frasses 1  
079 765 78 19  
[menuiserie.david.schwab@bluewin.ch](mailto:menuiserie.david.schwab@bluewin.ch)  
Facebook:  
*menuiserie David Schwab*

## Vous ne savez pas quoi offrir?

Pensez aux bons CIDE et laissez à vos proches le soin de choisir...

Vous pouvez vous les procurer auprès de Clientis Caisse d'Épargne Courtelary de Saint-Imier (partenaire du CIDE).



**Clientis**  
Caisse d'Épargne Courtelary



**La saison de la chasse sera de retour dès octobre!**



- Accompagnement au jeûne
- Drainage lymphatique manuel
- Coaching relation d'aide
- Soins énergétiques

**Du 21 au 26 novembre 2020**  
Semaine du jeûne en résidentielle aux Prés-d'Orvin

*Et si vous enrichissiez votre vie!*

Les Grands-Prés 15 - 2608 Courtelary - 079 513 46 31  
[www.terresauvage.ch](http://www.terresauvage.ch) / [ysteiner@terresauvage.ch](mailto:ysteiner@terresauvage.ch)

BOULANGERIE - PÂTISSERIE - ALIMENTATION GÉNÉRALE

## chez jean-pierre

Saint-Imier - Courtelary - Corgémont - Cortébert - Villeret  
ouverts le dimanche matin - 032 941 12 31 - 032 944 11 39

**Nos délicieux biscômes au miel et nos succulents vermicelles sont de retour dans notre assortiment.**

**OUVERT**

**NT**  
Madeleine Traiteur

**Horaires du magasin**  
Mardi-Vendredi  
9h-12h30 | 15h-18h  
Samedi  
9h-12h

Livraison à domicile



J+N JURA BERNOIS - PRO NATURA

# Au pays des fées et des elfes



As-tu déjà vu une fée ou rencontré un lutin? Certains disent que oui, d'autres ne sont pas d'accord.

La légende dit que dans les bois ou la forêt sauvage, il existe des passages conduisant à un pays fantastique où tout est possible.

Nous t'invitons à nous rejoindre dans la forêt près de Courtelary pour partir à la recherche de ce pays fabuleux, vivre des moments magiques, et peut-être voir les êtres fan-

tastiques qui l'habitent. Nous nous réjouissons de passer cette journée magique avec toi!

- Date: samedi 3 octobre
- Lieu: Courtelary
- Rendez-vous: Courtelary, devant la gare, 10h10, La Chaux-de-Fonds gare 8h20, Joanne attend dans le hall de la gare (départ du train 8h32); Saint-Imier 9h50, Joanne attend au quai 1 (départ du train 10h); Bienne gare 9h10,

- Elodie attend au quai 1 en haut de l'escalier (départ du train 9h20); Sonceboz 9h45, Elodie attend au quai 2, départ du train 10h.
- Retour: Courtelary 15h40, Saint-Imier 16h, Sonceboz 16h et Bienne 16h40 devant la gare; La Chaux-de-Fonds 16h30 dans le hall de la gare.
- Participants: à partir de 5 ans
- Equipement: bonnes chaussures, habits adaptés à la météo, boisson et pique-nique pour midi (jus de pomme

- chaud et goûter offert)
- Prix: 5 francs
- Contacts: Joanne Jospin, 079 793 57 54, joanne.fra-gnieri.jospin@gmail.com
- Inscriptions: jusqu'à jeudi 1<sup>er</sup> octobre
- S'inscrire! Il suffit de remplir le formulaire en ligne à l'adresse suivante: [https://hitobito.pronatura.ch/fr/groups/32/public\\_events/1187](https://hitobito.pronatura.ch/fr/groups/32/public_events/1187) | joanne et elodie

**Les assurances sont à la charge des participants!**

## LA PLUME

### La xénophobie de Jésus guérie par une femme

Dans l'évangile de Matthieu au chapitre 15:21, nous trouvons une histoire forte étonnante.

Une femme cananéenne, une étrangère, s'approche de Jésus et lui demande de guérir sa fille. Jésus ne répond rien. Silence. Un silence lourd pour cette femme en proie au désespoir. Comme elle insiste, Jésus prononce des mots très durs à son égard: «Je n'ai été envoyé qu'aux moutons perdus de la maison d'Israël!». *America first*, dira Trump quelques siècles plus tard. Il a sûrement dû penser que cette femme ne cherchait qu'à profiter de ses capacités de guérisseur, sans comprendre le sens profond de la foi juive.

La femme insiste encore! Elle se jette à ses pieds et implore de l'aide. Jésus la regarde et lui dit: «Ce n'est pas bien de prendre le pain des enfants pour le jeter aux chiens». Jésus y est allé un peu fort, il la traite de chienne, juste parce qu'elle n'est pas juive!

La conversion arrive grâce à l'attitude de la femme. Elle ne se fâche pas, elle ne l'insulte pas en retour, elle ne part pas en larmes et découragée. Elle réagit, en prenant sur elle l'insulte de Jésus. Elle lui répond: «C'est vrai! D'ailleurs les chiens mangent les miettes qui tombent de la table de leurs maîtres». Elle accepte la comparaison avec les chiens, mais elle la retourne. Les chiens ne sont pas dépourvus de tout intérêt pour le bon pain.

Elle démontre ainsi d'avoir compris ce qu'est l'Évangile. Elle invite Jésus à ne pas s'enfermer dans ses catégories identitaires, mais à s'ouvrir aux autres. Jésus semble avoir compris: «O femme, grande est ta foi!». Il la renvoie à la maison où elle trouvera sa fille guérie.

Qu'il est facile de se faire piéger par nos propres catégories mentales. Parfois la religion ou une idéologie est tellement liée à des préconçus, que cela nous empêche de voir ce qu'il y a de bon chez l'autre. Jésus enseignait à son peuple d'avoir le cœur ouvert aux autres, il a failli ne pas voir que, le cœur ouvert, doit l'être sans limites.

Si nous pensons à la suite de la vie de Jésus, nous voyons qu'il a compris: l'annonce de l'Évangile est pour l'humanité entière et il a touché l'humanité entière. Cette femme courageuse nous enseigne à oser réclamer une place digne devant notre interlocuteur. Elle nous enseigne à opposer aux préjugés des autres une attitude intelligente et pas dépourvue d'humour. Si une seule femme a pu changer le cours de l'histoire, alors ne nous décourageons pas, nous le pouvons aussi!

*Matteo silvestrini, pasteur de la paroisse de villeret*

## CORMORET

### Le SEL de la Suze se met au rose

#### Opération Octobre Rose

En ce mois d'octobre, le SEL se mobilise pour La ligue contre le Cancer, et en particulier les personnes souffrant de maladies ou traitements induisant la perte des cheveux qui désirent une perruque naturelle.

Saviez-vous que les cheveux coupés représentent 50% des déchets jetés à la poubelle dans les salons de coiffure? Certaines mesures sont mises en place pour les réduire, comme les recycler afin de dépolluer l'eau ou en fabriquer des perruques.

Nous vous proposons, jeudi 1<sup>er</sup> octobre dès 19h à la halle polyvalente de Cormoret, de venir soutenir l'opération Octobre Rose en participant aux activités suivantes:

- un don de mèches de cheveux: la coiffeuse Céline Monachon viendra prélever les précieux cheveux et ensuite place à votre nouvelle coupe! (détails sur les conditions et inscription obligatoire par mail à [seldelasuze@gmail.com](mailto:seldelasuze@gmail.com) ou 079 732 78 25, les places étant limitées);
- fabriquer un masque ou un accessoire au choix de couleur rose;
- participer au marché d'échanges, ouverts à tous, membres ou non du SEL.

Sachez que pour chaque personne présente à la soirée, même sans don de cheveux, un montant de 5 francs par participant sera reversé à la Ligue suisse contre le cancer.

Au plaisir de vous rencontrer. *l'équipe du sel de la suze*

## LETTRE DE LECTEUR

### Nouvelle loi sur la chasse: pas comme ça!

Supprimer la perdrix de la liste des oiseaux chassables, c'est louable et bien. Mais c'est ballot: la perdrix grise a disparu de Suisse en... 2019! Dans le Seeland, où j'allais l'observer dans mon jeune âge, elle a même déjà disparu à la fin des années 1990.

Vous ne pourrez pas vous rabattre sur la perdrix bartavelle, une espèce des Préalpes et des Alpes désormais protégée. Notez qu'elle a plus de chance que le lagopède alpin ou le tétras lyre. Tout le monde parle de changement climatique, mais on s'apprête à continuer à vouloir tirer sur ces deux espèces d'oiseaux, ainsi que sur le lièvre variable, qui se retrouvent tous trois de plus en plus poussés par le réchauffement vers les sommets et donc sur des territoires de plus en plus petits, comme des îles envahies par la mer, en l'occurrence par la croissance de la forêt toujours plus haut en altitude. Trouvez l'erreur!

De même, on continuera de pouvoir tirer sur la bécasse des bois, encore un oiseau familier de la région dans mon jeune âge, quand bien même les sécheresses se multiplient et font disparaître les milieux que cet oiseau discret affectionne.

Mais rassurez-vous, on continuera chaque année de réserver une période dite de protection pour le faisán, ce fier oiseau dont la longue plume de queue orne le chapeau des nemrods! Sauf que, le faisán s'appelle faisán de Colchide. Et que la Colchide, comme chacun le sait, surtout Wikipedia, est un ancien royaume situé sur la côte orientale de la Mer Noire, aujourd'hui partie intégrante de la République de Géorgie. Eh oui, le faisán n'est autre qu'un oiseau importé, pour les besoins de... la chasse! L'introduction de faisans est aujourd'hui interdite chez nous. Et comme par hasard, il ne reste de faisans en Suisse que dans les régions limitrophes avec des pays qui autorisent encore le lâcher de

ces oiseaux pour la chasse (6 millions d'individus lâchés en France rien qu'en 2007-2008).

Mais ce n'est pas tout en matière d'absurdités et d'incohérences. On assiste depuis quelques années au retour dans l'arc jurassien, après 200 ans d'absence, de l'aigle royal! Magnifique. Tout est au mieux dans le meilleur des mondes possibles, disait Pangloss. Sauf que ce grand prédateur pourra, selon les nouvelles dispositions de la loi que l'on essaie de nous refiler, et sans autre forme de procès, être placé par le Conseil fédéral, sur demande des cantons, sur la liste des espèces à réguler dès lors qu'il s'attaquera par trop à la faune locale, sans parler des chats errants. Idem pour la loutre qui fait un très timide retour en Suisse après un siècle d'absence! Diable, cet animal pourrait avoir la mauvaise idée de prélever des poissons dans une pisciculture. Et pourquoi donc faut-il des piscicultures et faut-il réintroduire du poisson dans nos rivières, alors même que dans un environnement sain, et bien avant que l'homme ne s'en mêle, cela fonctionnait tout seul et gratis pour tout le monde? Encore une fois, trouvez l'erreur.

La révision de la loi fédérale (LChP) sur la chasse concotée par un parlement d'arrière-garde met en péril la biodiversité en Suisse. Elle est en porte-à-faux complet avec l'ambitieux plan d'action de la Confédération pour la biodiversité et le développement d'une infrastructure écologique à travers tout le pays. Au lieu de veiller à mieux protéger les espèces, elle ouvre une véritable boîte de Pandore qui permettrait de faire feu sur toute espèce, même protégée, qui d'une manière ou d'une autre pourrait présenter un comportement attirant l'attention ou constituer un danger pour l'homme. Que les gens du Moyen-Age aient cru à de telles sornettes, on peut le comprendre. Or, même le loup ne

représente pas un danger pour les humains. Si tel était le cas, il y a belle lurette qu'il n'y aurait plus de loup dans les Abruzzes ou dans le Trentin, ni dans le Mercantour, et ces loups-là ne chercheraient pas de nouveaux territoires chez nous! Cette nouvelle mouture de loi se trompe de cible.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, on est en droit d'attendre plus de clairvoyance de nos autorités. Et au lieu de s'attaquer bêtement à la faune

sauvage, qui peut effectivement occasionner des dommages aux cultures, aux troupeaux ou à certaines infrastructures, il faut aider les paysans, les pêcheurs et les collectivités à mettre en place des mesures de prévention adéquates et qui fonctionnent. 90% des proies du loup en Suisse n'étaient pas protégées. Il y a donc encore un gros effort à faire!

Alors, le 27 septembre prochain, tous et toutes aux urnes

pour opposer un non sec et claquant à ce projet de loi, véritable fatras inextricable d'aberrations, hérité du parlement de la législation passée. La loi actuelle rend de bons offices. Elle peut être améliorée, mais pas comme ça!

*Philippe grosvernier, président du centre d'études et de protection des oiseaux de Bienne et environs*

## NOTRE HISTOIRE

en images avec MEMOIRES D'ICI



*Villeret, au temps où les vaches traversaient sereinement la route principale*

*Au centre du village, là où les routes et la Suze se croisent, on reconnaît parfaitement la fontaine et le Fédéral, tous deux construits au 18<sup>e</sup> siècle.*

© Mémoires d'Ici

Lausanne: Edition d'Art. R.E. Chapallaz fils, N° 50603

Délai rédactionnel

MERCREDI 9H



## Rêve d'enfant

Fort de plus de 15 000 articles différents dans son assortiment, Rêve d'Enfant ne cesse de s'agrandir afin de vous proposer sans cesse les dernières nouveautés pour les petits et grands enfants.

Des chaussures depuis bébé jusqu'à la pointure 46, des vêtements de la taille prématuré jusqu'à 12 ans, de la lolette à la chambre complète, du hochet à la dernière nouveauté LEGO, du jeu de société dès 2 ans jusqu'à adulte, en passant par un bel éventail de livres, vous trouverez forcément ce dont vous avez besoin.

Petit clin d'œil pour tous ceux qui aiment créer, bricoler, décorer, Rêve d'Enfant a élargi sa gamme d'articles qui vont vous permettre de vous épanouir dans le domaine des loisirs créatifs.

Tout est là pour contenter petits et grands à portée de toutes les bourses. Pour résumer simplement tout ce que ce magasin peut vous énoncer, il suffit de lire son nom : « Rêve d'Enfant ».

Rue Francillon 34 | 2610 Saint-Imier  
032 534 61 04 | [www.revedenfant.ch](http://www.revedenfant.ch)



A l'occasion de la foire de Saint-Imier le 16 octobre 2020, magnifique choix de promotions!

Mardi-vendredi: 8h30-12h | 13h30-18h30  
Samedi: 9h30-16h



## Rêve d'enfant

...et tes rêves deviennent réalité...

rue Francillon 34 - 2610 St-Imier - 032 534 61 04 - [www.revedenfant.ch](http://www.revedenfant.ch)

## La Torsade

Les nouveautés « automne / hiver » sont arrivées

**2 articles à 50% achetés, le 3<sup>e</sup> est offert**

Grand déstockage sur les soldes!

Rue Dr-Schwab 4 • 2610 Saint-Imier • 032 940 71 71  
Grand-rue 30 • 2735 Malleray • 032 492 21 71



### Ortho Schlup

Technique orthopédie de chaussures Schlup Sàrl

**Corinne Schlup**  
Bottière orthopédiste | dipl. féd. MBO

- Supports orthopédiques sur mesure
- Orthèses d'orteils sur mesure
- Chaussures orthopédiques sur mesure
- Chaussures orthopédiques de série
- Modifications de chaussures
- Chaussures spéciales

**Conseils sur rendez-vous**

J.-R. Fiechter 2, 2613 Villeret 032 941 70 69 | 079 787 87 47  
c.schlup@orthoschlup.ch [www.orthoschlup.ch](http://www.orthoschlup.ch)



### Chalet Mont-Crosin

Hôtel - Restaurant

Mont-Crosin 65, 2610 Mont-Crosin  
Tél: 032 944 15 64  
[www.chalet-montcrosin.ch](http://www.chalet-montcrosin.ch)  
info@chalet-montcrosin.ch



Restaurant Hotel Events

Familles Randonneurs Bike et Vélo




### EVRO photocopies SA

2610 ST-IMIER [www.evro.ch](http://www.evro.ch)

LA QUALITÉ DU SERVICE PROFESSIONNEL




EVRO photocopies SA Case postale 79 - Dr Schwab 6 - CH-2610 St-Imier  
Tél. +41 (0) 32 9 411 410 Fax +41 (0) 32 9 414 007 Courriel : info@evro.ch



## COCO COIFFURE

Dr-Schwab 21  
2610 Saint-Imier  
Tél. 032 941 17 25



### FCM Sàrl

Rénovation ou construction plus qu'accessible!  
Nous sommes votre fournisseur idéal!  
Carrelage défiant toute concurrence.  
Meubles de bains et sanitaires suisses à bas prix.

Visitez notre exposition permanente ouverte du lundi au vendredi!

**Votre chez-soi se trouve chez nous!** [www.fcmsarl.ch](http://www.fcmsarl.ch)

FCM Sàrl • Paul-Charmillot 72 • 2610 Saint-Imier • T 032 941 48 16





# Un demi-million pour sécuriser enfin et aménager les alentours du collège

Un préau sans véhicule à moteur, de nouveaux parcs à vélos et à trottinettes, une place de jeux multi-âge pour toute la population et une place sécurisée pour les bus scolaires: un projet global très séduisant et améliorant la qualité de vie locale est soumis à l'assemblée municipale

En assemblée communale du mardi 29 septembre prochain, les autorités vont soumettre aux ayants droit un projet global d'aménagement qui met la sécurité des piétons au premier plan, tout en favorisant le mélange des générations aux alentours du collège. L'ensemble est devisé à un demi-million de francs, une somme certes importante, mais il apportera indéniablement une amélioration sensible de la qualité de vie pour tous les habitants.

## Le trafic sorti du préau

La circulation motorisée, devant le collège, inquiète les autorités scolaires et municipales depuis de nombreuses années. Diverses solutions ont été envisagées, qui jamais ne donnaient entière satisfaction.

Or, il semble bien qu'aujourd'hui, avec le projet présenté ici et en assemblée municipale de la semaine prochaine, on atteigne tous les buts visés, à commencer par la sécurité des écoliers et autres usagers

du collège et des infrastructures sportives. Les véhicules ne s'approcheront plus de l'école, puisque sont prévues: tout au sud-est, une zone d'attente pour les bus scolaires et une bande *dépose-minute* pour les parents, du côté de la rue de la Châtelaine des places de stationnement pour les enseignants.

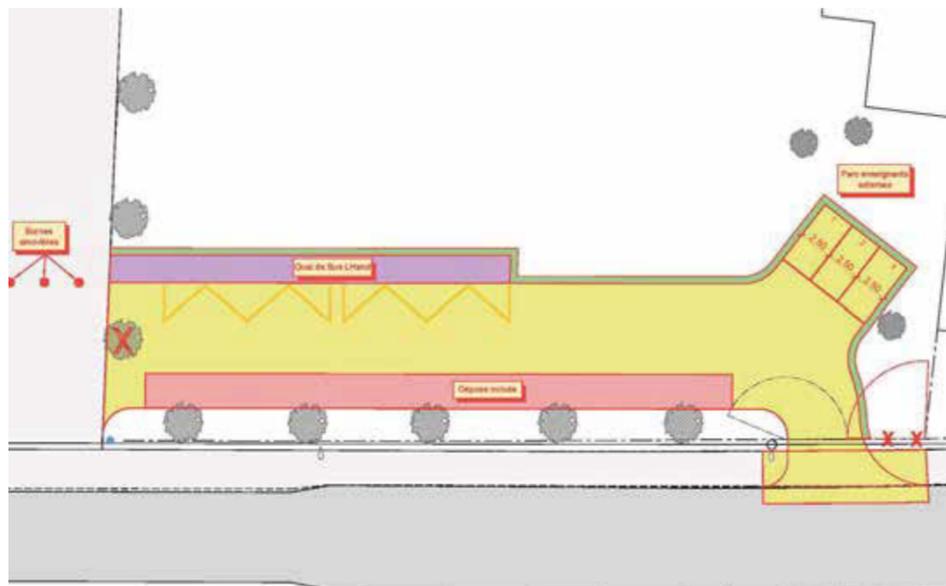
## Nouvelle entrée et sens unique

On le découvre sur le plan ci-dessous, la zone d'attente pour les bus sera équipée de quais de sécurité et installée le long d'un nouveau cheminement à sens unique, avec arrivée quasiment au coin de la place rouge et sortie par l'entrée existante. A l'est de ce secteur seront dessinées trois ou quatre places de stationnement pour les enseignants itinérants, qui doivent circuler rapidement entre plusieurs collèges et notamment ceux du syndicat CoViCou.

Les parents qui viennent déposer ou chercher leur



La partie ouest du projet: les places de stationnement pour les enseignants (jaune), le cheminement pour les piétons et les deux roues (violet) et le couvert à vélos (rose); en bleu, une petite partie de la place de jeu communale (le collège se situe à droite de ce plan)



En jaune, le seul cheminement qui sera désormais accessible aux véhicules à moteur, au sud-est du collège; tout le reste de la zone entourant l'école sera exempt de circulation motorisée (en gris, la route cantonale)

enfant emprunteront le même cheminement, en colonne sur une bande marquée en couleurs, au sud de la zone réservée aux bus.

L'allée du collège sera équipée de plots qui empêcheront tout véhicule de pénétrer sur le préau.

## A la Châtelaine

Pour les enseignants, un nouveau parking sera créé à l'ouest du collège: une douzaine de cases pour voitures et deux places pour deux roues motorisés seront aménagées du côté de la Châtelaine, à peu près sur l'ancienne place de jeu. Pour les piétons et les cyclistes, un nouveau chemin sera tracé en élargissant un peu l'actuel; un gabarit plus important est en effet exigé

lorsque le trafic est mixte (piétons et deux-roues).

La sortie sur la Châtelaine demeurera évidemment sécurisée (demi-barrières contraignant à poser le pied) et le trafic motorisé clairement séparé.

Nouveaux: le parc à bicyclettes sera installé le long du chemin arrivant de la Châtelaine, dans le décrochement existant. Quant aux trottinettes, elles auront leur propre abri ad hoc, au nord du collège, adossé au mur nord de la bibliothèque.

## Parfaitement supportable pour les finances locales

Pour ce projet très attendu, le Conseil municipal propose à l'assemblée de voter un crédit de 500 000 francs, certes nettement plus élevé que le mon-

tant refusé pour refaire la place de jeux de La Châtelaine. Mais la place de jeux n'est ici qu'une composante; les principaux investissements concernent la sécurité des élèves et des enfants du village, qui incluent de gros travaux de génie civil, compris dans le crédit.

Vincent Fleury, administrateur des finances, est formel: cette dépense est parfaitement supportable pour la Commune, même en période de (post) pandémie. Non sans souligner que la Municipalité va réunir toute l'aide financière possible, auprès d'associations (Parrainage des communes de montagne, notamment) et autres sponsors potentiels, afin de diminuer la facture finale.

| cm

# La place de jeux du village, un lieu intergénérationnel

Le projet englobe une place de jeux sise à l'ouest du collège, sur la surface en dur où l'on avait installé les conteneurs provisoires pour le collège de Villeret. Dessinée par le même spécialiste que celle de Cormoret -une place dont le succès ne se dément pas, cinq ans après son ouverture! -, elle s'étendra sur près de 500 mètres carrés, dont le revêtement sera évidemment adapté et donc sécurisé.

## Plaisir et santé

Parmi les engins proposés, certains, regroupés à proximité immédiate de bancs publics, s'adresseront aux tout petits. D'autres sont conçus pour des enfants plus âgés, d'autres enfin pour des préadolescents.

Si les normes de sécurité ont été fortement élevées ces dernières années, qui interdisent certains engins auparavant courants, un autre objectif capital anime désormais les concepteurs de tels endroits: faire bouger sainement les enfants, les aider ludiquement à se développer physiquement au mieux. Conséquemment, les installations prévues stimulent chez leurs utilisateurs un effort

physique spontané, et aident à augmenter leur force, leur agilité, leur équilibre et leur coordination.

On signalera au passage que les tables de ping-pong ne sont pas touchées par ces aménagements; elles demeureront définitivement à leur place, à l'est du collège.

## Rencontre et partage

Important: cette place de jeux n'est en rien liée au Syndicat scolaire, elle est destinée à toute la population et sera conséquemment ouverte 365 jours sur 365. En réunissant diverses générations d'enfants et d'adultes, avec parents, grands-parents, fratries et autres habitants qui en feront une destination de promenade et de pause sur ses bancs, cette place de jeux offrira à la population un lieu de rencontre appréciable.

Aujourd'hui, nombreux sont les habitants de Courtelary à fréquenter la Cour-à-Moret de nos voisins. Nul doute qu'avec notre nouvelle place, nous favoriserons encore les échanges entre les deux villages, les familles appréciant d'alterner ces lieux de détente. | cm



Vue en 3D, depuis l'ouest, sur la future place de jeux communale (en gris au fond, le collège)

## COMMUNE DE COURTELARY AVIS OFFICIELS



## Noces de diamant

La conseillère municipale Doris Bordichini a eu le plaisir, mercredi de la semaine dernière, d'effectuer une visite chez Denise et Otto Borruat, pour y marquer un événement hors du commun. Ce couple uni a en effet fêté ce mois ses noces de diamant, rien de moins!

Denise et Otto Borruat se sont unis civilement le 16 septembre 1960, avant de le faire religieusement le lendemain. De leur belle union sont nées deux filles, qui leur ont donné six petites-filles.

Ces époux de diamant vivent à Courtelary depuis 1958, l'année même où le mari entra le 1<sup>er</sup> janvier comme enseignant

à l'école primaire du chef-lieu. Denise Borruat a pour sa part travaillé pour l'entreprise Camille Bloch, au sein de la garderie d'enfants, puis pour le commerce local Chez Jean-Pierre.

On se souvient évidemment qu'Otto Borruat fut le maire de notre commune durant trois législatures pleines, à savoir de 2005 à 2016, après avoir officié durant pas moins de treize années en tant que conseiller municipal.

Les autorités et la population adressent encore leurs chaleureuses félicitations et leurs meilleurs vœux à Denise et Otto Borruat. | cm



Une union de 60 ans déjà pour Denise et Otto Borruat

## Votations : avis important



Ce dimanche exceptionnellement, situation sanitaire oblige, les votants sont attendus à la salle communale

Des mesures particulières seront mises en place cette fin de semaine pour les votations fédérales du 27 septembre. Le bureau de vote et de dépouillement (qui se tient normalement dans le bâtiment de l'administration) a en effet été déplacé à la Salle communale, pour cause de coronavirus.

Ouvert de 10h à 12h comme de coutume, le bureau de vote

demandera une discipline particulière des ayants droit, qui devront entrer par une porte et ressortir par une autre, et sont par ailleurs tenus de respecter parfaitement la distance sociale (1m50 avec toute pers. qui ne vit pas dans le même ménage), aussi bien dans le bâtiment que dehors, dans l'éventuelle file d'attente.

Les personnes à risques – voire tout le monde, si les

directives de l'OFSP l'exigent d'ici dimanche! – devront porter un masque, qu'elles prendront chez elles et ajusteront avant de rejoindre les abords de la salle.

Les autorités municipales recommandent vivement aux ayants droit de privilégier le vote par correspondance, qui simplifie la procédure et évite toute crainte de contamination.

Rappelons que les enveloppes de vote, dûment remplies et fermées selon les instructions ad hoc, doivent être glissées dans la boîte de la Commune, demain samedi jusqu'à 18h dernier délai.

Merci à tous pour votre compréhension et votre respect des mesures en place.

| cm

## Des mesures particulières pour l'assemblée municipale

Pas question de jouer avec la santé des ayants droit, tout sera mis en place pour assurer la sécurité sanitaire

L'assemblée municipale dite des comptes, prévue en juin dernier, avait dû être repoussée rappelés-le. Elle aura bel et bien lieu le 29 septembre prochain, un mardi soir exceptionnellement, et à la halle de gymnastique du collège, un lieu exceptionnel aussi, dont le volume permet d'assurer la distanciation sociale requise.

## Chaises numérotées

Une liste des participants sera tenue à l'entrée.

Par ailleurs, en plus d'être disposées de manière adaptée, les chaises seront numérotées et toutes munies d'une carte que leur utilisateur remplira, avant de

la glisser dans l'urne en sortant de la salle. Ainsi, et ainsi seulement, la Municipalité respectera parfaitement les règles édictées par l'Office fédéral de la santé pour assurer le traçage de toute possible contamination.

Pour assurer la fluidité à l'entrée, ainsi qu'un démarrage de l'assemblée à l'heure prévue, les participants sont instamment priés de rallier les lieux un peu avant 20h. Merci par avance!

Les autorités municipales exhortent tous les habitants à respecter les distances sociales en vigueur (150 cm au minimum avec toute personne qui ne vit pas dans le même ménage),

dans la salle, mais également dehors, avant d'entrer.

## Au menu

On rappellera l'ordre du jour copieux de cette assemblée présidée par Jean-Marc Tonna et qui commencera par viser les comptes municipaux 2019, que nous avons abondamment présentés déjà dans ces colonnes et que commentera le maire, Benjamin Rindlisbacher.

Les participants se prononceront ensuite sur un crédit d'engagement de 500 000 francs pour la sécurisation globale des alentours du collège; Johnny Stauffer présentera cet objet qui fait l'objet d'une page complète dans le présent journal.

Roberto Previtali se chargera ensuite de détailler le projet

d'assainissement du ruisseau du Crêt du Sapelôt, travaux pour lesquels est sollicité un crédit de 75 000 francs.

Un autre crédit, de 100 000 francs celui-là, est soumis aux ayants droit pour pouvoir implanter dans la commune des conteneurs semi-enterrés destinés aux déchets ménagers; Cyril Froidevaux présentera cet objet.

## Bons de garde

Johnny Stauffer expliquera ensuite aux participants les raisons de l'introduction des bons de garde, qui doit être officiellement avalisée par le Législatif et qui se double d'une modification du règlement d'organisation de la crèche Les Mousaillons.

Autre règlement à approuver, celui du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois, en particulier sa modification relative au transfert de tâches à l'association Jura bernois. Bienne, que présentera Doris Bordichini.

La parole reviendra au maire qui s'exprimera sur l'abrogation du règlement d'assurance de groupe en faveur du personnel de la commune, puis délivrera ses diverses informations.

Avant les traditionnels *divers*, Cyril Froidevaux présentera l'évolution du dossier EcoPoint. | cm

**Mardi 29 septembre, 20h**  
**Halle de gymnastique**  
**Merci de venir un peu en avance**

## VILLERET

## Les nouveautés de la biblio

La bibliothèque communale du Soleil vous attend nombreux pour découvrir ses nouveautés, tout en respectant les mesures de distanciation sociale. Elle sera ouverte selon l'horaire normal durant les vacances d'automne.

## BD

*Frnck* | prisonniers Beka  
*Les Schtroumpfs et les haricots mauves*,  
*Les Schtroumpfs et le village des filles: la trahison de Bouton d'Or*  
| PEYO

## DOCUMENTAIRES

*Le guide des randos panoramiques*  
| Yves Mouquin  
*Je deviens expert tricot*  
*Il était neuf mois: le guide essentiel de votre grossesse*

## DOCUMENTAIRES ENFANTS

*Simplissimes: le livre de sophrologie le plus simple du monde, les recettes rigolotes pour les enfants, le livre du yoga le plus facile du monde.*

## ROMANS ADULTES

*La mort selon Turner* | Tim Willocks  
*Là ou chantent les écrevisses*  
| Delia Owens  
*Et que ne durent que les moments doux*  
| Virginie Grimaldi  
*Les lendemains* | Mélissa Da Costa

## LIVRES POUR LES PETITS

*Sami et Julie champions de ski, le carnaval de Sami et Julie*  
| Emmanuelle Massonard

Vous pouvez découvrir nos nouveautés sur le catalogue en ligne de la bibliothèque, en cliquant sur le site de [villeret.ch](http://villeret.ch), rubrique Vivre à Villeret-Bibliothèque et sur Facebook. | cz

## Nonante bougies soufflées à La Roseraie

Benjamin Rindlisbacher, maire, et Doris Bordichini, conseillère municipale, ont rendu visite mardi de la semaine dernière à Gilberte Nicolet-Doriot, une ressortissante du village où elle est bien et très avantageusement connue, qui vit au home La Roseraie depuis trois mois. L'occasion valait amplement le déplacement: Gilberte Nicolet a fêté le 16 septembre son nonantième anniversaire!

Née à Reconviiler où elle a passé son enfance, la nouvelle nonagénaire a vécu dans le chef-lieu depuis 1955, soit l'année de son mariage. Elle y a travaillé durant un quart de siècle au service de l'entreprise Camille Bloch. De son union avec Pierre-André Nicolet sont nées trois filles. Veuve depuis 2001, Gilberte Nicolet a la joie d'être aujourd'hui six fois grand-maman.

Avec les sincères félicitations et les vœux chaleureux de la Municipalité et des habitants de Courtelary.

| cm



Un très bel anniversaire pour Gilberte Nicolet, domiciliée depuis peu à La Roseraie

## Réclame



## Campagne de soutien au FC Courtelary

Samedi 26 septembre 2020  
Tous à Courtelary pour vos achats!

**10%** du chiffre d'affaires des commerçants partenaires sera reversé au FC Courtelary

Les commerçants:



## L'action Nous avons besoin de vous! continue

Avec le soutien des commerçants de Courtelary-Cormoret, nous vous proposons de nous aider et par la même occasion le commerce local et ceci de la manière suivante:

40.-	carte de membre soutien normale.	10.-
Dès 60.-	vous recevez 1 bon d'achat de	20.-
Dès 100.-	vous recevez 1 bon d'achat de	30.-
Dès 130.-	vous recevez 1 bon d'achat de	50.-
Dès 200.-	vous recevez 1 bon d'achat de	100.-
Dès 300.-	vous recevez 1 bon d'achat de	200.-

Versement sur le compte:

Clientis Caisse d'Épargne de Courtelary SA  
FC Courtelary  
IBAN: CH95 0624 0016 1000 3580 4  
Mention: Soutien

# La société Villeret Energie dispense de la chaleur depuis lundi !

C'est parti et cela risque bien d'être apprécié cette fin de semaine : le chauffage à distance de Villeret est en fonction, qui alimente notamment le collège depuis mardi

Trois ans quasiment jour pour jour après la création de la Société anonyme Villeret Energie SA, dont le Conseil d'administration est présidé par Stéphane Lehmann, la distribution de chaleur a commencé au début de cette semaine à travers la localité. Les prévisions météorologiques annonçant un sérieux rafraîchissement de l'atmosphère pour dimanche, les clients de cette installation de chauffage à distance apprécieront le confort ainsi servi à domicile.

On rappellera que cette société vise pour but la création de chaleur et de toutes autres énergies, à partir de matières premières naturelles et/ou renouvelables, en particulier le bois, le soleil et la biomasse; lui appartient également la mission de livrer la chaleur ainsi produite à des consommateurs finaux ou à des organismes de distribution.

## Une première réalisation à succès

Pour première réalisation, Villeret Energie SA a donc mis sur pied un chauffage à distance à copeaux de bois. Le premier coup de pioche donné en mars dernier, le calendrier a été parfaitement respecté, qui annonçait une livraison de chaleur dès septembre.

« Nous sommes très satisfaits d'avoir pu tenir les délais », souligne Stéphane Lehmann. Non sans ajouter que l'installation va s'étendre progressivement.

Soulignons que les intéressés se sont rapidement manifestés, une fois le projet lancé. Outre la Municipalité avec ses divers bâtiments – collège, halle de gymnastique, bâtiment de l'administration municipale, immeubles Clairvue, Les Jonquilles et Le Foyer – 38 clients privés ou commerciaux, dont les entreprises Straumann et Montblanc, ont d'ores et déjà signé un contrat.

## Les deux chaudières sont fonctionnelles

En cette période d'été indien, la petite chaudière, d'une capacité de 550 kWh, sera seule à fonctionner pour assurer l'eau chaude sanitaire et le chauffage des immeubles reliés, notam-



Les deux chaudières sont fonctionnelles depuis lundi, mais seule la petite est nécessaire aujourd'hui

ment le collège qui est alimenté depuis mardi. La plus grande chaudière, d'une puissance de 1500 kWh, est d'ores et déjà fonctionnelle elle aussi, mais ne sera sans doute pas sollicitée avant l'hiver.

Précision d'importance : VESA a confié la gestion de son installation à John Reinhard, qui possède déjà une belle expérience dans ce domaine du chauffage à distance.

| vesa

## Désolés pour le bruit à la rue de la Gare

Une mauvaise surprise a engendré du retard et des nuisances, ces derniers temps le long de la rue de la Gare. Stéphane Lehmann : « L'entreprise de creusage des conduites est arrivée sur une dalle de roche dure, dans la partie supérieure de la rue. Pour en venir à bout, il a fallu engager des machines spéciales, qui causent un

bruit pénible dans le quartier. Nous présentons nos sincères excuses aux riverains pour ces désagréments et les remercions par avance de leur compréhension. » VESA espère bien sortir rapidement de ce guépier, certes ennuyeux mais pas insoluble.

Evidemment, cette dalle rocheuse a ralenti sérieuse-

ment les travaux de pose des conduites d'alimentation. « Nous avons pris un mois de retard, pour les clients de ce secteur ». Fort heureusement, si les météorologues annoncent une période plus fraîche en fin de semaine, cela ne devrait pas durer, tout au contraire semble-t-il.

On signalera que dans la partie inférieure de la même

rue de la Gare, où il a fallu faire intervenir une foreuse, tout est par contre rentré dans l'ordre dès mardi. Il reste bien sûr à remettre cette portion de route en état pour pouvoir la rendre au trafic, ce que les entreprises mandatées par VESA s'efforceront de réaliser au plus vite.

| vesa



Mardi matin, John Reinhard, responsable de l'installation, procédait à quelques ajustements dans les branchements électriques



Au bas de la rue de la Gare, il a fallu faire intervenir une foreuse, mais les conduites sont cette fois installées

# Vos commerces locaux d'Erguël

## Audrey Nikles, infirmière indépendante, rejoint le CIDE

C'est avec fierté que je rejoins les Commerces Indépendants d'Erguël en tant qu'infirmière indépendante. En effet, après avoir travaillé 2 ans en milieu hospitalier et 14 ans aux soins à domicile, j'ai pris la décision de me lancer dans une nouvelle aventure et d'exercer mon activité comme infirmière indépendante dès le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Diplôme d'infirmière en 2004 puis titulaire d'un CAS (Certificate of Advanced Studies) en soins de plaies et cicatrisation en 2015, je souhaite à présent offrir toutes mes compétences et mon professionnalisme aux patients de ma région.



Mon rayon d'activité s'étend dans tout le Vallon de Saint-Imier et Les Franches-Montagnes. Principalement mandatée par les médecins pour me rendre au domicile de mes patients, je me déplace également sur demande dans les institutions de la région et pratique les mêmes tarifs que les soins à domicile.

Ma spécialisation en soins des plaies et cicatrisation (escarres, ulcères, plaies diabétiques, etc.) ainsi que tous les autres soins infirmiers demandent patience, précision et écoute qui sont mes principales qualités.

De plus, j'ai à cœur de toujours mettre à niveau mes connaissances, c'est pourquoi je fais partie de l'Association Suisse pour les soins de plaies et participe régulièrement à différents congrès et formations continues.

Ma philosophie est de respecter le désir des patients, de les conseiller et de les écouter en créant un climat de confiance, ce qui est primordial dans un processus de guérison. Je me réjouis de travailler main dans la main avec tous les acteurs de la santé régionaux afin de garantir le bien-être de mes patients.

*« Ma fierté : exercer un métier que j'aime auprès des gens de ma région. »*



**Jobin Optique,**  
votre **Varilux Center**  
à Saint-Imier



Rue Francillon 28 • 2610 Saint-Imier  
Tél. 032 941 23 43 | www.jobinoptique.ch

**BON**  
pour un examen de la vue



## Actif contre la myopie !

Préserver la vision avec Myopia Expert

Il est possible d'agir activement contre la progression de la myopie. A l'ère numérique, c'est tout particulièrement **les enfants et les adolescents** qui deviennent, de plus en plus tôt et plus fortement, myopes. Les risques de forte myopie et de dommages oculaires conséquents augmentent. Cependant, ceux qui prennent activement des mesures à un stade précoce peuvent les limiter.

Protégez-vous et protégez vos enfants des risques de la myopie, pour la santé de vos yeux. Le système **Myopia Expert** vous offre tout ce dont vous avez besoin dans un programme complet : conseils et assistance, prévention et tests de dépistage, évaluation des risques, changement comportemental et **lentilles de contact spéciales sur mesure**.



Profitez de cette opportunité pour préserver plus longtemps la vision et la santé de vos yeux.

En tant qu'expert certifié, **Jobin Optique** à Saint-Imier vous aide volontiers, avec le système Myopia Expert, à ralentir et à limiter la progression de la myopie, en particulier chez les enfants et les adolescents. Prenez rendez-vous et lors de votre visite, nous vous expliquerons volontiers comment préserver une vision de qualité avec Myopia Expert : grâce à un dépistage actif, des lentilles de contact suisses spéciales de précision et sur mesure.

Intéressé ? Merci de prendre rendez-vous au  
032 941 23 43 ou sur [www.jobinoptique.ch](http://www.jobinoptique.ch)



Télécommunication | Informatique | Sécurité

[www.tlms.ch](http://www.tlms.ch) | [info@tlms.ch](mailto:info@tlms.ch) | +41 32 941 11 30

Le partenaire idéal pour toutes vos installations de télécommunications, de réseaux informatiques et de sécurité.

**RoCHAT** INTERIEUR

La meilleure adresse pour votre décoration

décoration | mobilier | literie | rideaux | stores  
linge de maison | revêtements de sol

**Nouveautés :**  
lampes, horloges, tapis ...

Rochat Intérieur Sàrl | Francillon 17 | Saint-Imier  
Tél. 032 941 22 42 | Fax. 032 940 71 83 | [info@rochatinterieur.ch](mailto:info@rochatinterieur.ch)

**Foire d'Automne à Saint-Imier**

Vendredi 16 octobre

COMMUNE DE SONVILIER AVIS OFFICIELS



# Votez et protégez-vous

En cette veille de week-end électoral, les autorités municipales adressent une double et pressante recommandation aux ayants droit de la commune.

Premièrement, Exécutif local et administration municipale exhortent les citoyennes et les citoyens à respecter les mesures mises en place, dans le respect des recommandations édictées par la Chancellerie cantonale en cette période particulière. Ces mesures permettront de respecter les distances entre votants et avec les membres du bureau de vote notamment, dans les locaux ad hoc. L'aménagement des locaux de vote et de dépouillement, à la salle polyvalente du collège, a effectivement été conçu de manière à éviter tout risque de contagion au coronavirus.

Les personnes à risque sont cependant instamment invitées à porter un masque, qu'elles ajusteront avant d'arriver aux abords du collège.

Par ailleurs, il est important de respecter la distanciation sanitaire également devant le

collège, avant d'entrer ou en ressortant.

### Par correspondance, c'est sans danger!

Il est bien clair que chacun est invité à privilégier tant que se peut le vote par correspondance, simple et totalement sûr. Rappelons que les enveloppes dûment remplies et fermées doivent être glissées dans la boîte de la Municipalité sise au collège (accrochée dans le corridor d'entrée du collège) jusqu'à demain samedi 18h tout dernier délai.

En sus des recommandations liées à la situation sanitaire, la Municipalité invite chaleureusement tous les ayants droit à voter cette fin de semaine. Aux importants objets fédéraux qui leur sont soumis s'ajoutent, rappelons-le, deux objets communaux cruciaux pour l'avenir de notre collectivité.

Premièrement, nous votons sur un crédit de 2 millions et 685 000 francs, destiné au PGA (Plan général d'alimentation en eau et élimination des eaux claires parasites), pour la remise



Deux objets communaux importants méritent amplement une forte participation aux urnes, cette fin de semaine à Sonvilier

en état de notre réseau d'eau et la valorisation des sources pour les années à venir.

Deuxièmement, nous devons prendre une décision quant au

Plan de quartier valant permis de construire pour le Parc éolien des Quatre Bornes, prévu en partie sur notre territoire et en partie sur celui de

la commune voisine de Val-de-Ruz.

Pour ces deux sujets, il est primordial que la population s'exprime massivement,

afin que les décisions prises reflètent bien l'avis de la majorité. Utilisons nos droits démocratiques pour dessiner l'avenir de notre collectivité! | cm

## Les résultats à 17 h

Vu l'importance des enjeux, la campagne animée et la situation sanitaire, le Conseil municipal a pris la décision de délivrer publiquement les résultats des votations municipales. Ce dimanche à 17 h, l'annonce des verdicts sera donc faite devant le collège, aux habitants, à toute personne intéressée et aux représentants des médias.

Important: pour assister à cette annonce, on est instamment prié de porter un masque de protection. Merci par avance. | cm

### AVIS MORTUAIRE

Le Football-Club Saint-Imier a appris avec tristesse le décès de

## Madame Thérèse Dessaulles

Nous présentons à sa famille, en particulier à son fils Gérard, notre sympathie.

A toi, Gérard, fidèle parmi les fidèles du club, vont nos pensées amicales et nos remerciements pour tout ce que tu as fait et espérons que tu continueras à faire pour le FC.

Nous sommes de tout cœur avec toi.

Le Comité

### AVIS MORTUAIRE

Que ton repos soit doux  
comme ton cœur fut bon.  
Repose en paix.

Son épouse: Marie-Claude Vuilleumier-Boillat

Ses enfants: Corinne Vuilleumier  
Stéphane Vuilleumier  
et sa fille Lily

Sa maman: Odette Vuilleumier

ainsi que les familles parentes et amies ont le chagrin de faire part du décès de

## Monsieur Bernard Vuilleumier

leur très cher époux, papa, grand-papa, fils, frère, beau-frère, neveu, oncle, parrain, cousin, parent et ami qui nous a quittés dans sa 72<sup>e</sup> année après une pénible maladie supportée avec beaucoup de courage.

Saint-Imier, le 20 septembre 2020

Home Les Lauriers

Adresse de la famille: Marie-Claude Vuilleumier

Rue du Midi 12  
2610 Saint-Imier

La cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Un merci tout particulier à la direction et au personnel du home Les Lauriers à Saint-Imier.

Cet avis tient lieu de faire-part

## Assemblée municipale ordinaire

Jeudi 17 septembre, 20h. Registre des électeurs: 819 inscrits. Présents: 40 personnes, dont 37 ayants droit au vote.

### Ordre du jour

1. Discussion et approbation des comptes 2019 (voir tableaux annexés). Au vote les comptes ont été acceptés à l'unanimité avec remerciements à Adrien Aubry administrateur des finances pour son travail.
2. Discussion et approbation du règlement relatif aux bons de garde. Un règlement doit définir les conditions d'obtention des bons de garde (aide financière aux parents d'enfants scolarisés). Au vote il a été accepté par 35 voix et 2 abstentions.
3. Discussion et approbation de la modification du Règlement d'organisation de la crèche. L'introduction de l'Ordonnance cantonale de direction sur le système des bons de garde (ODBG) du 13 février 2019 a induit l'adaptation de la réglementation communale. Au vote la modification a été acceptée à l'unanimité.
4. Discussion et approbation de la modification du règlement sur l'alimentation en eau. La modification du règlement découle d'une actualisation globale du règlement en vigueur afin d'intégrer les coûts liés à l'achat d'eau à EAU-Vallon SA et au projet du PGA/Plan général d'alimentation en eau. Au vote la modification a été acceptée par 33 oui contre 1 non.
5. Discussion et approbation de la modification du règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et de la PCi du Jura bernois du 21 novembre 2019. La suppression de l'OCIC induit la modification des règlements communaux (des 40 communes membres du syndicat) et l'adaptation au transfert de tâches à Jb.B. Au vote la modification a été acceptée à l'unanimité.
6. Arrêté de compte du crédit d'engagement de 180 000 francs pour le remplacement des canalisations et la réfection de la rue Crêt Besson est. Information.
7. Arrêté de compte du crédit d'engagement de 80 000 francs pour les travaux de transformation d'une classe à l'école primaire. Information.
8. Informations du Conseil municipal. Changements au sein de l'administration:
  - Adrien Aubry, administrateur des finances, termine son mandat à fin septembre pour d'autres activités professionnelles. Il est chaleureusement remercié pour son engagement pour la commune de Sonvilier. Il sera remplacé par Barbara Hertig.
  - A la suite du départ de Pauline Grosjean à mi-août pour un autre avenir professionnel, Dominique Neukomm a été engagée en tant que secrétaire municipale.
  - Maxime Cochet, collaborateur administratif, reprendra des études en 2021 et il quittera son poste à la fin de l'année 2020, son poste doit encore être pourvu.
9. Divers et imprévus. Néant.

Assemblée levée à 21 h 45. | cm

### Compte général (résultat)

Résultat	+251 529.69
./. Amortissements planifiés du patrimoine administratif	-188 269.20
./. Attributions aux fonds et financements spéciaux	-75 900.56
Résultat de l'activité d'exploitation	-12 640.07
Charges financières	-165 515.26
Produits financiers	+269 715.24
Résultat opérationnel	+91 559.91
Charges extraordinaires (attributions)	-143 256.71
Produits extraordinaires (prélèvements)	+51 696.80
Résultat final du compte général	0.00

### Compte global

Résultat compte général	0.00
Résultat des financements spéciaux alimentés par les émoluments	+131 068.49
Résultat du compte global, à approuver par l'assemblée municipale	+131 068.49

### Investissements 2019

Investissements nets	841 804.75
Budget net	1 147 500.00
Investissements nets cumulés depuis 2010-2019	7 700 000.00

### Investissements 2019

Détail	
Rénovation et transformation école	46 652.95
Étapes routes du village	49 780.40
Réfection Crêt-Besson	170 475.40
Réfection divers escaliers	30 922.35
Étapes - Routes de montagne 2018-2021 (y.c. invest.+ subventions reçues)	106 141.10
PGA - rue de la Gare	437 832.55
EP - EU - Route - Eclairage	

Total

841 804.75



# Un concept sport et santé dans notre région



D' Kenfak, Directeur médical, M. Kovacic, Directeur général adjoint, D' Maillat, Médecin-chef adjoint, et M. Sartori, Directeur général

L'augmentation de la pratique du sport ou la reprise d'une activité physique est accrue et peut engendrer des risques considérables. De ce fait, l'Hôpital du Jura bernois à Saint-Imier propose un concept «Sport et Santé» pour répondre aux différents besoins de la population.

## Une demande constante

La Suisse est dans le top 3 des pays les plus sportifs et selon une enquête mandatée par la Confédération en 2020, la pratique d'une activité sportive est en constante augmentation depuis 20 ans. Une partie de ces sportifs sont débutants dans la matière et d'autres sont continuellement en recherche de nouveaux objectifs. Aujourd'hui, près d'une personne sur deux pratique un sport de manière régulière et pour la première fois entre 2014 et 2020, la part des sédentaires a diminué de 26 %

à 16 %. «Ceci est réjouissant pour la Santé publique et la médecine du sport» annonce le D' Cédric Maillat, spécialiste FMH en médecine interne et médecin du sport SEMS. Il est également constaté une augmentation significative de l'activité physique des personnes de 35 ans. Ceci mène tristement à une observation d'une augmentation des pathologies dues à la pratique d'un sport ou non.

## Les risques du sport

Il a été constaté que la pratique d'un sport peut mener à des risques et ceux-ci doivent être surveillés. Ces risques peuvent être bénéfiques pour le moral, le surpoids, l'hypertension artérielle ou encore le diabète-cholestérol. Le médecin du sport doit les détecter et les traiter pour conseiller et soutenir le patient dans la pratique de l'activité physique. Mais il y a également un revers de la médaille dû à des mala-

dies sous-jacentes ou des risques dus à la pratique du sport en soi si l'on ne fait pas attention. Ceux-ci peuvent être des traumatismes de l'appareil locomoteur ou les lésions de surcharge, des troubles respiratoires comme l'asthme, des troubles digestifs lors d'une pratique intensive du sport, une addiction ou encore la mort subite par crise cardiaque.

## Un réseau de spécialistes

L'Hôpital Jura bernois à Saint-Imier met en place un réseau de spécialistes complémentaires pour parfaire le suivi du patient. Cette médecine pluridisciplinaire s'applique aux personnes sédentaires qui n'ont jamais fait de sport ou qui souhaitent la reprendre, aux personnes avec une activité physique régulière ou déjà sportive. Ces spécialistes apportent leur soutien pour une bonne reprise, un objectif de dépassement de soi ou un automatisme de

post-convalescence. L'offre comprend 3 consultations: une première pour une discussion, un examen clinique détaillé et certains examens para cliniques (prise de sang, électrocardiogramme, etc.) selon le profil de la personne. Puis une consultation en nutrition et finalement une consultation pour des conseils de physiothérapie. Il est également possible d'effectuer d'autres examens selon la nécessité ou le désir du patient.

## Agir avant que la maladie arrive

Il est à prévoir 290 francs pour les 3 consultations reconnues par la LAMal. Le secrétariat de l'Hôpital du Jura bernois ou votre assurance, pourront vous renseigner pour les modalités de remboursement. Ces consultations sont ouvertes à toute la population. | ef

[www.hjbe.ch](http://www.hjbe.ch)

## SAINT-IMIER

# Fête d'automne au jardin partagé de la Fourchaux



Jardin partagé de la Fourchaux

Malgré la situation sanitaire, l'équipe du jardin partagé a décidé de maintenir la traditionnelle fête d'automne. Nous vous attendons pour passer un moment convivial autour d'une soupe à la courge le vendredi 2 octobre, dès 17 h. Bienvenue

à chacun!

La fête se déroulant à l'extérieur, nous avons la possibilité de garder nos distances. Du désinfectant sera mis à disposition. Au besoin, prenez vos masques pour les déplacements. | iw

## COMMUNE DE LA FERRIÈRE AVIS OFFICIELS



# Votations fédérales du 27 septembre

Lors des votations fédérales du 27 septembre, le bureau électoral de La Ferrière se compose comme suit: président: Jocelyne Perucchini; secrétaire: Evelyne Brunner; membres: Laurine Senn, Olivia

Sandoz, Billy Drouël, Patrick Kaufmann.

Les Autorités communales remercient d'ores et déjà ces personnes pour leur présence.

| cm

Réclame

PERSÉCUTION  
DROITS DES FEMMES  
VIOLRESPONSABILITÉ  
VIE PRIVÉE  
FRONTIÈRE  
RÉFUGIÉS  
SÉVICES  
ENFANTS-SOLDATS  
PRISONNIER  
ASSASSINAT POLITIQUE  
POLITIQUE ABUS  
PEINE DE MISÈRE  
MORT GUERRE  
TORTURE  
VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS  
ASILE  
MIGRATION  
ESCLAVAGE  
VIOLENCE

Nous apportons des réponses!  
Passe aux actes sur [amnesty.ch](http://amnesty.ch)

AMNESTY INTERNATIONAL

**ACCUEIL DE JOUR  
FOYER DE JOUR**

**LA ROSERAIE**

**Vous avez besoin d'aide, votre mobilité est réduite**  
Au choix de 1 à 5 jours par semaine

Nous proposons de 9h à 17h:  
Des jeux de société  
De la gymnastique douce  
Des activités à l'extérieur  
Concert et spectacle  
Du repos  
Des repas de qualité  
Un service de transport de Courtelary à Renan

LA ROSERAIE, FOYER DE JOUR  
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER  
032 942 45 45, [WWW.LAROSERAIE.CH](http://WWW.LAROSERAIE.CH)

**Pour vous démarquer en un...**

**clin d'œil**  
Agence de communication

Logo / Graphisme  
Site internet  
Création de stand

Campagne publicitaire  
Multimédia  
[www.clin-d-oeil.net](http://www.clin-d-oeil.net)



Cadeau à l'ouverture

## Compte privé – Gagnant à tous les coups!

Carte Maestro – cartes de crédit – e-banking – mobile-banking simplifieront votre quotidien!



**Clientis**

Caisse d'Épargne Courtelary

[cec.clientis.ch](http://cec.clientis.ch)

## LA FUSION DES COMMUNES DU HAUT-VALLON À DEUX MOIS DU VOTE

# L'autonomie communale diminue, unissons-nous pour ne pas la laisser disparaître

Elles ne datent pas d'hier, les premières doléances suscitées par l'érosion de l'autonomie communale. « Nous ne déciderons bientôt plus que la couleur de notre papier à lettres », déplorent les petites entités, qui ont mal à leur fédéralisme. Or en fusionnant, nos cinq communes se donneront du poids, mais également une belle marge de manœuvre en matière d'aménagement du territoire, où elles pourront donner ensemble une existence concrète et utile à leur autonomie. Acteurs industriels et artisanaux présents ou potentiels, porteurs de l'agriculture régionale, environnement naturel et qualité de vie des habitants: tous ceux qui font vivre ce haut-vallon y trouveront des avantages.

« Le droit supérieur nous y contraint »: cette phrase tueuse d'espoir politique, les citoyennes et les citoyens qui fréquentent les assemblées municipales l'entendent souvent. Le Canton ordonne, la Confédération impose, et la Commune tente de satisfaire ses habitants tout en obéissant aux instances supérieures.

Voyons un domaine où la fusion permettra à nos localités de décider pour elles-mêmes, de se bâtir un avenir avantageux.

## Un spécialiste de l'aménagement

Parmi les élus et autres membres d'administrations communales qui se sont penchés sur la question de l'aménagement du territoire, dans le cadre des études préalables au projet de fusion, Francis Daetwyler est incontestablement la personne de référence. Président du groupe de travail *Urbanisme, infrastructures et mobilité*, cet Imérien connaît sur le bout du doigt un domaine

traité quasi quotidiennement dans sa vie professionnelle, en tant que gestionnaire de l'ancienne association régionale Centre-Jura.

C'est logiquement auprès de ce spécialiste que nous avons glané les informations dispensées ici et donc toutes vérifiables.

## Exigences élevées

Avec la nécessaire densification des constructions, qui traduit les efforts pour contrer le mitage du territoire helvétique, les exigences se sont élevées très nettement ces dernières années dans le domaine de l'aménagement du territoire. Des exigences particulièrement difficiles à remplir pour les plus petites collectivités qui souhaitent développer l'offre à leur population.

En fusionnant nos cinq communes, et donc en créant un territoire unique de Renan à Courtelary (la commune de Villeret exceptée bien entendu), on ouvrira la voie à une planification nettement plus aisée, puisqu'exercée sur un plus grand espace général, induisant la possibilité de zones elles-mêmes plus vastes.

## Qualité de vie à la hausse

En matière d'habitat tout d'abord, que l'on veuille répondre aux aspirations des personnes souhaitant mettre sur leur tête un toit individuel ou offrir un véritable choix aux familles désireuses de trouver un logement confortable dans un cadre communautaire, la nouvelle commune aura les moyens territoriaux de dessiner les zones ad hoc là où elles conviennent le mieux et de leur donner des dimensions raisonnables et efficaces.

Chacune séparément, les cinq communes actuelles peineraient à ouvrir, par exemple, une nouvelle zone d'immeubles locatifs suffisamment importante pour qu'on puisse lui adjoindre tous les aménagements souhaitables, en termes de place de jeux et de détente, d'offre sportive ou de lieu de rencontre notamment.

Dans ce domaine, l'augmentation de la masse critique induira la possibilité incontestable d'améliorer la qualité de vie des habitants, en leur consacrant non pas la dernière parcelle disponible, mais la meilleure zone pour cette affectation.

## De l'industrie à l'agriculture

Saint-Imier a fourni de gros efforts, ces dernières années, en matière de zones d'activités économiques et industrielles. Celle de La Clef s'est bien remplie et aujourd'hui elle atteint clairement ses limites. Or topographiquement, la commune imérienne n'a plus de véritable atout à faire valoir dans ce domaine, contrairement, par exemple, aux bourgades de Courtelary et de Cormoret.

En cas de fusion, l'implantation d'une nouvelle entreprise profitera à tous, où qu'elle se trouve sur le territoire concerné; les localités n'auront plus à prendre en compte l'élément fiscal pour définir l'affectation de leur territoire ou pour dérouler des arguments de séduction auprès des entrepreneurs. Sans compter qu'en s'exprimant d'une seule voix, elles se feront mieux entendre également des organes de promotion économique.

Et le secteur primaire, dans tout cela? Quoique moins évidents de prime abord, les avantages qu'il peut retirer d'un meilleur aménagement ne sont

surtout pas négligeables: jouissant d'une marge de manœuvre plus grande, la nouvelle commune pourra davantage tenir compte de ses diverses branches et en particulier proposer une gestion/protection/attribution plus intelligente et plus efficace des surfaces agricoles.

## Compétences en hausse

Dans le canton de Berne, les communes comptant plus de 10 000 habitants jouissent d'une autonomie plus large que les autres, notamment dans l'octroi des permis de construire. Certes, Erguël n'atteindra pas (immédiatement) ce seuil, mais elle n'en sera vraiment pas loin, avec près de 10 000 âmes aujourd'hui. La nouvelle commune se forgera, c'est une évidence, un service de l'urbanisme aux qualités et aux capacités importantes; un service qui lui permettra d'ob-

tenir des compétences élargies.

Erguël peut raisonnablement compter sur de nouveaux pouvoirs décisionnels, toujours dans le domaine du territoire; pouvoirs qui ne sont accordés aujourd'hui à aucune des cinq communes, même pas à celle de Saint-Imier.

## Une entité qui compte

Dotée d'un service de l'urbanisme plus conséquent et d'un Exécutif municipal plus professionnel, donc plus pointu, Erguël sera nettement mieux armée, à la fois pour remplir les exigences cantonales en matière d'aménagement et pour négocier des compétences accrues dans le même domaine.

Cette facilitation de la planification territoriale, ajoutée à ce renforcement de l'administration, participera directement à la revitalisation de l'autonomie communale. | copil

## Des économies d'échelle

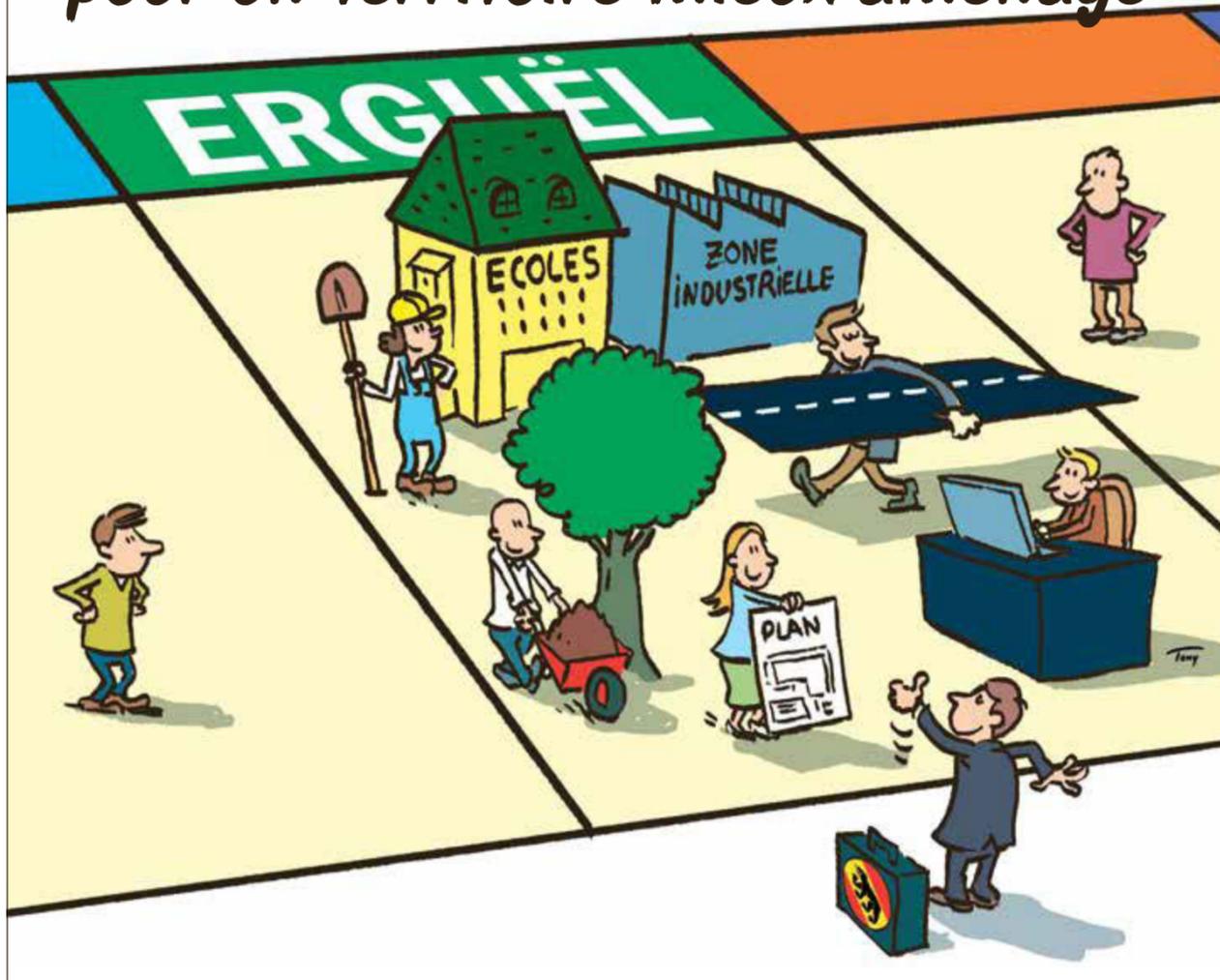
Les coûts de réalisation et de gestion d'un plan de zones ne sont pas proportionnels à sa surface totale. La préparation d'une zone d'activité ou d'une zone d'habitat induit des frais de base qui ne varient pas énormément selon la surface concernée. Et si la viabilisation est généralement devisée au mètre linéaire de route ou de conduite, la facture totale n'est pourtant pas proportionnelle à la grandeur du terrain. Une évidence qui explique les économies d'échelle non négligeables

sur lesquelles Erguël pourra compter en termes d'aménagement du territoire.

Ces économies, comme toutes celles qui seront réalisables au fur et à mesure de l'exploitation et du fonctionnement communs, la nouvelle collectivité en profitera à l'avenir. Elles n'étaient évidemment pas intégrables au budget 2022, mais ne doivent pourtant pas être oubliées, lorsqu'on se préoccupe du futur financier que peut espérer le haut-vallon. | copil



## Plus d'autonomie de la commune pour un territoire mieux aménagé



## Plusieurs rendez-vous d'information publique

A deux mois de la votation populaire sur ce projet de fusion, rappelons que plusieurs rendez-vous d'information vous permettront d'appuyer votre opinion sur des renseignements solides.

Rappelons tout d'abord que le *Journal du Jura* organise le vendredi 30 octobre prochain, en soirée, un débat contradictoire et public, consacré au projet de fusion des communes du Haut-Vallon. C'est à Sonvilier qu'est d'ores et déjà donné rendez-vous à la population concernée, qui pourra entendre quatre débatteurs confronter leurs arguments, deux d'entre eux étant convaincus par la fusion, deux autres opposés à ce mariage. Blaise Droz mènera le débat qui promet dès lors d'être passionnant.

Par ailleurs, entre la mi-octobre et la mi-novembre, les maires des cinq communes concernées par la fusion, lesquels forment rappelons-le le Comité de pilotage (CoPil), tiendront autant de rendez-vous informels, placés sous la bannière *café-fusion*. Dans chacune des localités, une telle rencontre permettra aux habitants de venir poser toutes leurs

questions, à leur maire et à ses collègues du CoPil, dans une ambiance détendue et conviviale. Une occasion précieuse d'en savoir davantage, d'exprimer ses doutes, de comprendre vraiment tous les tenants et aboutissants de ce processus.

## Une première étape à Mont-Crosin

Le programme exact de ces rendez-vous vous sera précisé tout prochainement, mais on annoncera déjà qu'à Cormoret, ce *café-fusion* se déroulera le dimanche 25 octobre au restaurant Le Chalet de Mont-Crosin. Gérard Py, maire, et certains de ses collègues du CoPil, répondront à toutes vos questions de 9h à 11h.

A relever que l'établissement propose ce jour-là un de ses copieux brunchs dominicaux; les personnes qui voudraient prendre part à ce repas, contre paiement s'entend, s'inscrivent préalablement auprès des restaurateurs. | copil

Informations sur le projet de fusion: [www.avenir-vallon.ch](http://www.avenir-vallon.ch)

## LUMIMENAGERS SARL

Place du Marché 2  
2610 Saint-Imier, 032 942 41 00  
graziella@lumimenagers.com  
www.lumimenagers.ch

### Votre partenaire pour l'électroménager et l'éclairage

Satisfaire au mieux nos clients est une seconde nature

Chez nous, vous trouverez toujours des conseils personnalisés, des nouveautés, de belles offres attractives, des promotions, et ce, durant toute l'année.

Des innovations pour révolutionner votre quotidien..., profitez des dernières technologies et des fonctions pratiques pour vous simplifier la vie. Les appareils actuels sont de véritables concentrés d'intelligence et révolutionnent votre vie de tous les jours.

Les meilleures marques, c'est chez LumiMénagers. Des petits aux gros électroménagers, venez découvrir nos gammes qui faciliteront votre quotidien. Profitez des appareils de dernière génération qui vous permettront de réduire votre consommation électrique et faire ainsi de belles économies.

Vous trouverez également chez nous, un assortiment de détergents pour l'entretien de vos machines, ainsi que diverses lessives et accessoires.

De plus, un vaste choix de sources lumineuses les plus diverses et une quantité de luminaires variés vous attendent.

Toujours à votre service... depuis plus de 30 ans, passez nous rendre visite, nous nous ferons un plaisir de vous accueillir et de vous conseiller personnellement.

#### Heures d'ouverture

Lu	fermé		13h30 à 18h
Ma, Je, V <sup>e</sup>	9h à 12h		13h30 à 18h
Me, Sa	9h à 12h		fermé

En dehors des heures d'ouverture sur rendez-vous



## Restaurant Erguël

Restauration italienne

Rue Dr Schwab 11  
CH - 2610 St-Imier

032 940 10 00

www.erguel.ch

restaurant.erguel@bluewin.ch



## FLEURS LA CLAIRIÈRE

2610 Saint-Imier

032 941 32 20

Les ambiances automnales sont là!



Notre réseau fibre optique vous permet de surfer à une vitesse internet ultra rapide jusqu'à 1Gbit!

Disponible pour tous les habitants de Saint-Imier.



Distribution Radio, TV, Internet, Téléphone  
2610 St-Imier 032 941 41 42 www.diatel.ch

## Comptoir Franc-montagnard

(édition Covid-19)

### Programme spécial comptoir

- **Judi 1<sup>er</sup> octobre**  
de 16h à 20h  
Verre de l'amitié et petites restaurations payantes organisé par la boucherie Grünig-Giachetto à St-Imier.
- **Vendredi 2 octobre**  
de 16h à 20h  
Dégustation organisé par la vinoterie de St-Imier.
- **Samedi 3 octobre**  
de 11h à 17h  
venez prendre le verre de l'amitié avec nous.

Boucherie Charcuterie Traiteur  
Grünig - Giachetto

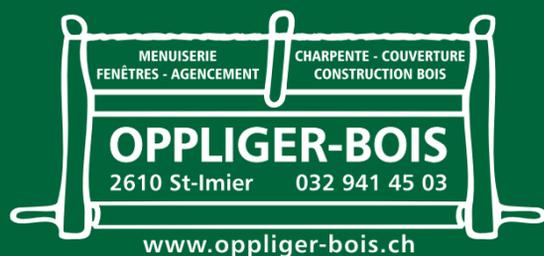
La Vinoterie

G & G

La meilleure adresse pour tous les sportifs

Francillon 11 | 2610 Saint-Imier | 032 941 39 07

**Comptoir Franc-montagnard**  
(édition Covid-19)  
Du jeudi 1<sup>er</sup> octobre et jusqu'au samedi 3 octobre **-20%**  
sur tout l'assortiment été 2020  
(Chaussures loisirs, vêtements et accessoires)!



MENUISERIE  
FENÊTRES - AGENCEMENT

CHARPENTE - COUVERTURE  
CONSTRUCTION BOIS

2610 St-Imier 032 941 45 03

www.oppliger-bois.ch



**Séance ordinaire du jeudi 3 septembre 2020**

tenue dès 19h30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : Elisabeth Beck, présidente

Secrétaire : Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Elisabeth Beck, présidente : « Mesdames, Messieurs, il est 19h30. Nous pouvons commencer. La séance du Conseil de ville du 3 septembre 2020 est ouverte. A toutes et tous, bienvenue ! Permettez-moi d'adresser mes respectueuses salutations à Monsieur le maire, aux conseillères et conseillers municipaux, aux conseillères et conseillers de ville, au chancelier, au vice-chancelier et aux représentant(e)s de la presse. Mes salutations cordiales vont également aux auditrices et auditeurs présents. Je souhaite la bienvenue à M<sup>me</sup> la mairesse de Sonvilier et à un membre de son conseil, ainsi qu'aux maires de Renan, de Cormoret et de Courtelary. Benjamin Rindlisbacher, maire de Courtelary, nous rejoindra en cours de séance. Merci de votre compréhension quant à l'organisation de la séance en ces lieux en suivant désormais les recommandations sanitaires cantonales édictées. La Salle de spectacles est déjà réservée pour les deux prochains Conseils de ville de 2020. »

Elisabeth Beck, présidente : « Avant de procéder à l'appel, j'ai encore une communication à vous transmettre : Josepha Chiesa, ARC, assumera dès ce soir la fonction de cheffe de fraction pour la formation ARC en attendant qu'une nouvelle nomination soit entérinée. »

Elisabeth Beck, présidente, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

... Il n'y a pas de modification demandée...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2020
3. Communications de la présidente et du maire
4. Fusion des communes municipales de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary :
  - Contrat de fusion pour les communes municipales de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary : préavis au Corps électoral
  - Règlement d'organisation de la commune municipale d'Erguël : préavis au Corps électoral
  - Règlement concernant les votations et l'élection du Conseil général, du Conseil municipal et du Maire de la commune municipale d'Erguël : préavis au Corps électoral
  - Règlement de fusion des communes municipales de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary : préavis au Corps électoral
5. Nomination d'un membre au sein du Conseil de fondation de la Colonie d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la Commune municipale de Saint-Imier, en remplacement d'Anne Baume, démissionnaire.
6. Rapport intermédiaire concernant la motion intitulée « Votations communales : constat, une faible participation du Corps électoral », déposée le 13 déc. 2018 par la fraction libérale-radical (PLR) : décision
7. Traitement de la motion urgente « Création d'un poste de travailleur social hors murs » de la fraction socialiste (PS), réceptionnée par la chancellerie municipale le 17 août 2020 : décision
8. Motions et interpellations
9. Petites questions
10. Divers et imprévu

# Conseil de ville de Saint-Imier

## 1. Appel

Sont présents : Denis Gerber (PLR), Jean-Paul Gerber (PLR), Vincent Brahier (PLR), Mathias Nikles (PLR), Yann Doutaz (PLR), Samuel da Silva (PLR), Gisèle Tharin (PLR), Gaëtan Aellen (PLR), Christian Tharin (PLR), Daniel Müller (PLR), Patrick Doman (ARC), Michel Meyer (ARC), Josepha Chiesa (ARC), Claude Voisin (ARC), Raphaël Perotto (ARC), Morgane Bussian (ARC), Danika Perret (ARC), Philippe Garraux (ARC), Michèle Comte (ARC), Roger Comte (ARC), Elisabeth Beck (PS), Nathalie Fiechter (PS), Michel Ruchonnet (PS), Vital Carnal (PS), Marie Ruchonnet (PS), Gerolamo Pepe (PS), Loïc Springenfeld (PS) et Joëlle Häller (sans parti).

Sont excusés : Cédric Spielhofer (PLR), Swann Thommen (ARC) et Florine Pessotto-Bueche (ARC).

Conseil municipal : Patrick Tanner (maire), Paula Tanner (vice-maire), Jean Luc Berberat, Corentin Jeanneret, Josika Iles, Olivier Zimmermann, Marcel Gilomen et Beat Grossenbacher (chancelier municipal).

Excusé : –

Presse : Natacha Mengoli (*RJB*), Céline Lo Ricco Châtelain (*Le Quotidien Jurassien*) et Blaise Droz (*Le Journal du Jura*).

Public : Rosemarie Jeanneret (maire de Sonvilier), Nicolas Wüthrich (conseiller municipal à Sonvilier), Andreas Niederhauser (maire de Renan), Gérard Py (maire de Cormoret) et Benjamin Rindlisbacher (maire de Courtelary).

Elisabeth Beck, présidente : « Je rappelle le travail des scrutateurs que je remercie d'avance. Le scrutateur situé à ma droite comptabilisera les voix de la colonne de droite et du bureau. Les voix de la fraction ARC, de la fraction socialiste, ainsi que celle de Joëlle Häller, sans parti, seront comptabilisées par le scrutateur installé à ma gauche. Merci pour votre travail. »

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2020

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2020 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

## 3. Communications de la présidente et du maire

Elisabeth Beck, présidente : « Je suis heureuse de vous apporter les cordiales salutations de la société de tir de Saint-Imier, par son président Robert Aellen. Le 21 août dernier, j'ai eu l'honneur d'assister à son assemblée générale et je puis vous affirmer que j'ai été impressionnée par son dynamisme et par le nombre conséquent de jeunes présents. Je souhaite, ce soir, rappeler à nos élu(e)s qu'un soutien de nos sociétés villageoises, quelles qu'elles soient, a une incidence sur la richesse des activités sociales dans chaque commune. Ces

sociétés permettent de maintenir des événements et donc une vie dans chacune d'elles. Ceci sera d'autant plus important si la fusion voit le jour, ce que j'appelle de tous mes vœux. D'autre part, j'aimerais revenir sur l'événement qui a eu lieu début juillet à Saint-Imier. Il concerne la reconnaissance adressée à Denise Bindschedler-Robert, habitante de notre village, née il y a 100 ans, pour son parcours exemplaire au sein des instances telles que le Comité international de la Croix-Rouge, la Cour européenne des droits de l'Homme et le conseil synodal de l'Eglise catholique-chrétienne suisse. Je vous invite à aller lire la plaquette fixée à l'emplacement nommé précédemment « rue des Roses ». Un premier nom féminin dans notre village me réjouit et je remercie le Conseil municipal pour son invitation à participer à ce baptême. Il me tient à cœur également de rappeler à nos citoyennes et citoyens la votation municipale du 27 septembre 2020 concernant l'assainissement et la mise aux normes des bâtiments de l'Ecole primaire sis à la rue Agassiz 14 et 16. J'espère que le taux de participation à ce vote sera important. »

Elisabeth Beck, présidente : « Pour clore mes communications, je rappelle que, pour des questions de grandeur de salle et de qualité d'enregistrement, il s'agit de parler fort, de bien articuler et de ne pas faire de bruit lors des échanges. Merci de votre précieuse collaboration. »

Elisabeth Beck, présidente : « Sans plus attendre, M. le Maire n'ayant pas de communications particulières, nous pouvons passer au point 4 de l'ordre du jour. »

## 4. Fusion des communes municipales de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary :

- Contrat de fusion pour les communes municipales de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary : préavis au Corps électoral
- Règlement d'organisation de la commune municipale d'Erguël : préavis au Corps électoral
- Règlement concernant les votations et l'élection du Conseil général, du Conseil municipal et du Maire de la commune municipale d'Erguël : préavis au Corps électoral
- Règlement de fusion des communes municipales de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary : préavis au Corps électoral

### Rapport du Conseil municipal :

Nous vous remettons en annexe le rapport et la documentation concernant la votation du 29 novembre 2020 pour la création d'une nouvelle commune d'Erguël, issue de la fusion des communes municipales de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary.

La documentation est composée du rapport du comité de pilotage, du contrat de fusion et de ses annexes, du règlement d'organisation de la commune municipale d'Erguël, du règlement concernant les votations et l'élection du Conseil général, du Conseil municipal et du Maire de la commune municipale d'Erguël ainsi que du règlement de fusion des communes municipales de Renan, Sonvilier, Cormoret et Courtelary.

Le Conseil de ville est appelé à préavis cet important dossier pour la votation populaire qui sera organisée le 29 novembre prochain.

Il s'agit pour les cinq communes contractantes d'une opportunité unique de prendre en main leur avenir et d'en définir ensemble les contours, afin de relever les importants défis qui les attendent, sans pour autant négliger les individualités de chaque localité.

Aujourd'hui, après de nombreuses années de travail et de riches échanges au sein du comité de fusion, l'organisation de la nouvelle commune d'Erguël est dessinée sur le papier.

Avec une nouvelle entité comptant plus de 9000 habitants, la région gagnerait incontestablement en influence stratégique et en capacité à défendre ses intérêts. Plus grande, plus forte, la nouvelle entité deviendrait la vingtième commune du canton sur 342 et la première du Jura bernois. Elle acquerrait également une nouvelle dimension à l'échelle de l'Arc jurassien avec sa position centrale au carrefour de trois cantons. Cette possibilité accrue de peser sur les décisions et de défendre ses intérêts résulte de plusieurs facteurs : un poids démographique plus important, bien sûr, mais aussi par le fait de s'exprimer d'une seule voix au niveau de la région et d'offrir suffisamment de temps aux membres de l'Exécutif pour connaître les dossiers en profondeur.

Porté par une vision d'avenir, le projet de fusion entend ainsi continuer à œuvrer à la qualité de vie de ses habitants, tant par le développement de services rendus nécessaires par l'évolution de la société que par le maintien et l'amélioration de nos infrastructures.

Fusionner permettrait également de consolider les finances communales en exploitant mieux le potentiel des administrations et en travaillant de manière plus efficiente. En outre, une fusion des communes rend l'assiette fiscale plus stable, ce qui n'est vraiment pas négligeable dans une région industrielle comme la nôtre où les résultats des entreprises (et donc l'impôt payé) peuvent fluctuer fortement en fonction de la conjoncture, ce d'autant plus avec l'introduction au 1<sup>er</sup> janvier de cette année de la nouvelle loi sur les impôts du canton de Berne suite à l'acceptation de la RFFA.

Les citoyennes et citoyens devront répondre à quatre questions. La première sera cependant déterminante pour entériner ou non la fusion des cinq communes. Les trois autres permettront d'accepter la réglementation fondamentale de la nouvelle commune d'Erguël. Le tout étant toutefois interdépen-

dant, le comité de pilotage vous encourage vivement à accepter ou à refuser l'ensemble des questions suivantes :

1. Acceptez-vous le contrat de fusion pour les communes municipales de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary ?
  - 1.1. Acceptez-vous le règlement d'organisation de la commune municipale d'Erguël ?
  - 1.2. Acceptez-vous le règlement concernant les votations et l'élection du Conseil général, du Conseil municipal et du Maire de la commune municipale d'Erguël ?
  - 1.3. Acceptez-vous le règlement de fusion des communes municipales de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary ?

En cas d'acceptation du contrat de fusion et s'il devait être répondu par la négative à une des trois questions subsidiaires, une nouvelle version des règlements devrait être soumise aux ayants droit lors d'une seconde votation. L'entrée en force de la nouvelle commune serait naturellement impactée.

### Conclusion

Pour les différentes raisons exposées dans le rapport annexé, le Conseil municipal vous recommande d'accepter la création de la nouvelle commune d'Erguël en approuvant le contrat de fusion et les trois règlements qui vous sont soumis pour préavis au Corps électoral.

### Ouverture de la discussion :

Elisabeth Beck, présidente : « Nous sommes appelés, chères et chers conseillères et conseillers de ville, à donner notre préavis sur ce dossier pour la votation populaire qui aura lieu le 29 novembre prochain. Il s'agit de se prononcer ce soir sur les points suivants : tout d'abord sur le contrat de fusion pour les communes municipales venant d'être citées, puis sur le règlement d'organisation de la commune municipale d'Erguël, ensuite sur le règlement concernant les votations et l'élection du Conseil général, du Conseil municipal et de la Mairesse ou du Maire de la commune municipale d'Erguël, et finalement sur le règlement de fusion des communes municipales de Renan, Sonvilier, Cormoret, Courtelary et Saint-Imier. Tout d'abord, je donne la parole à M. le maire qui va nous apporter une réponse du Copil au sujet de l'interpellation déposée par la fraction socialiste en juin 2020. »

Patrick Tanner, maire : « Pour faire suite à l'interpellation du Parti socialiste du 18 juin dernier concernant un moratoire sur la fusion ainsi qu'à ma réponse immédiate qui a suivi, je m'étais engagé à transmettre le texte au Comité de pilotage et à vous transmettre sa position. Une fois n'est pas coutume, je me permets ainsi de vous apporter la position du Copil au moment de traiter le point 4 de votre ordre du jour, une réponse au point 8 ne ferait plus sens compte tenu de la décision que vous devez prendre ce soir. Je vous livre ainsi la position du Comité de pilotage : la crise sanitaire avec laquelle nous vivons actuellement n'a pas de précédent et nous souhaitons naturellement tous qu'elle soit rapidement de l'histoire ancienne. Si elle a un effet sur l'imposition des personnes physiques, ce dernier sera d'une moindre mesure par rapport à la baisse des revenus fiscaux des entreprises. Les effets de la Covid-19 n'ont pas été pris en compte dans le budget prévisionnel 2022 de la nouvelle commune d'Erguël. Nous espérons qu'il s'agira d'un accident ponctuel sur les finances

communales. Ces effets impacteront sans aucun doute très sérieusement les collectivités dans leurs comptes 2021 et dans une moindre mesure dans les comptes 2020. Pour la suite, il est difficile de faire des prédictions et rien ne peut exclure une autre crise économique ou même les prolongations des effets de la Covid-19 au-delà de l'année 2021. La seule certitude que nous avons acquise à ce jour, c'est qu'ensemble nous limiterons les risques. Le comité de pilotage s'est bien évidemment penché à plusieurs reprises sur les conséquences financières éventuelles de cette situation ainsi que sur les questions liées à l'information concernant ce projet capital pour l'avenir de notre région. Après avoir analysé la situation, le Copil a finalement pris la décision de reculer de deux mois le vote initialement prévu le 27 septembre et de le reporter au week-end de votations du 29 novembre 2020. Il a estimé que ce décalage permettra de mener le débat public, tout en respectant la volonté populaire de livrer un projet d'union dans un délai raisonnable. Comme l'a mentionné à plusieurs reprises le Conseiller fédéral Alain Berset : « Nous devons apprendre à vivre avec le virus. » Il n'est ainsi pas raisonnable compte tenu de la situation actuelle de décider d'un moratoire sur la votation de la fusion. Cette décision est fondée sur les arguments suivants :

1. Les prémices de la fusion datent d'une dizaine d'années et il est temps de la concrétiser. Le dossier est mûr, même si nous n'aurons bien évidemment jamais de certitudes absolues. Il faut donc avoir le courage d'aller de l'avant. C'est d'ailleurs l'engagement contractuel que les différents exécutifs communaux ont pris à l'issue du vote de principe organisé le 24 septembre 2017 avec des majorités claires dans nos cinq communes avec des taux favorables oscillant entre 60 et 72 %.
2. Si nous souhaitons pouvoir disposer de chiffres confirmés tant sur les effets de la réforme fiscale que ceux de la crise sanitaire, il faudra attendre au mieux le bouclage comptable de l'année 2022 qui sera disponible en juin 2023. Compte tenu de ces échéances et des travaux à reprendre entièrement, car plus actuels, il ne serait pas vraisemblable de voter sur la fusion d'Erguël avant 2025 pour une entrée en force de la nouvelle commune au 1<sup>er</sup> janvier 2027. Reporter le projet de fusion à cette échéance viendrait à anéantir la majeure partie du travail réalisé jusqu'ici par les différents groupes de travail et par le Comité de pilotage. En six ans, la situation de nos communes aura considérablement évolué et pas forcément dans la bonne direction.
3. Une fusion ne fera que renforcer et diversifier l'assiette fiscale de nos communes. Quel que soit finalement le niveau d'imposition effectif, la fusion permettra sans contester de contenir la hausse fiscale par rapport à une situation du chacun pour soi. Ainsi, si les effets de la crise du coronavirus devaient se faire ressentir au-delà de l'année 2021, ce que nous n'espérons évidemment pas, la quotité estimée de la commune d'Erguël devrait probablement être revue à la hausse. Toutefois, dans le même temps, celle des autres collectivités publiques également. En ce sens, la fusion d'Erguël ne peut avoir qu'un effet bénéfique sur la structure fiscale tout en diversifiant ses revenus sur différents secteurs d'activité.

4. La nouvelle commune bénéficiera d'importantes réserves financières, soit plus de 37 millions de francs. Ses finances peuvent ainsi être considérées comme saines pour faire face à une crise économique.
5. Au rythme actuel des différentes réformes cantonales et fédérales, reporter le vote ne garantit aucunement qu'il n'y aura pas d'autres raisons valables dans quelques années pour prendre une décision en toute connaissance de cause. En effet, il est fort à parier que la prochaine réforme qui touchera les communes en plein cœur sera celle de la péréquation financière. En effet, cette dernière sera inévitablement chamboulée par la nouvelle réforme fiscale. A ce jour, personne ne se risque toutefois à faire de quelconques pronostics. La votation fédérale du 27 septembre prochain concernant la modification de la loi fédérale sur l'impôt direct (relèvement des déductions pour enfants) aura également, en cas d'acceptation par le peuple, des consé-
- quences négatives sur la fiscalité de nos communes.
6. De nombreux dossiers sont actuellement en attente du vote sur la fusion pour être concrétisés dans la bonne direction. Prolonger ce délai entretiendrait l'incertitude pour les communes contractantes et bloquerait de manière dommageable toute vision plus régionale, ce d'autant plus dans le contexte institutionnel actuel.
7. Il est également fort probable qu'une bonne partie des élu(e)s actuellement actifs dans le comité de fusion ne soient plus en fonction dans un horizon de cinq à six ans. Leurs successeurs devront ainsi reprendre à leur compte de nouvelles études sans avoir participé à une bonne partie du processus de réflexion.
8. Le crédit alloué pour le projet de fusion, de même que la subvention cantonale de 120 000 francs seront consommés. Réactualiser le projet entièrement ne permettra plus de bénéficier du soutien cantonal et

les dépenses seront alors entièrement à charge des communes contractantes.

9. Le comité de pilotage met tout en œuvre pour assurer une information la plus complète et transparente possible:

– Le site avenir-vallon.ch fournit de nombreuses informations sur le projet.

– Plusieurs séances d'information ont été organisées dans les communes concernées.

– La dernière séance d'information a été retransmise en streaming sur Internet. Elle peut également être revue sur le site Internet avenir-vallon.ch.

– Des débats seront organisés ces prochaines semaines. Un débat organisé par Le Journal du Jura est d'ores et déjà agendé au 30 octobre.

– Des séances d'échange seront encore organisées d'ici au vote.

– De nombreux communiqués de presse informatifs seront diffusés par le Copil ces prochaines semaines jusqu'à la votation.

– Un dépliant de 12 pages sera imprimé pour présenter le projet en détail aux ayants droit qui devront se prononcer le 29 novembre aux urnes.

– Finalement, les maires du Copil sont volontiers à disposition de groupes de citoyennes ou citoyens pour répondre à des questions ouvertes.

Pour toutes ces raisons, mais également afin de respecter le travail conséquent réalisé par tous les groupes de travail ainsi que le mandat reçu de nos citoyennes et citoyens en 2017, le Comité de pilotage a estimé qu'il devait par correction et honnêteté mener le processus à son terme, conformément au contrat de pourparlers en vue d'une fusion. En effet, le Comité de pilotage a le devoir de soumettre au vote populaire le 29 novembre un projet concret de fusion avec nos cinq communes. Ce projet est finalisé et nous nous devons de le soumettre à nos populations respectives.»

Elisabeth Beck, présidente: «J'ouvre une première discussion au sujet de cette

fusion. N'hésitez pas à poser vos questions si vous en avez encore en suspens. Je précise ici qu'il vous sera redonné la parole avant de vous prononcer sur les différents règlements au cas où vous préférerez vous exprimer sur ces objets dans un deuxième temps. Je vous rappelle que le premier vote de ce soir concernant le contrat de fusion sera déterminant pour savoir si fusion il y aura ou pas. Voilà. La parole est à qui veut la prendre.»

Michel Ruchonnet, PS: «M. le maire, on vous entend. Votre intervention est considérée comme une réponse à notre interpellation. Ceci tombe au bon moment, on est d'accord.

Ce soir nous sommes amenés à formuler le préavis au Corps électoral concernant ce contrat de fusion.

Lors du dernier Conseil de ville du 18 juin dernier, nous avons déposé une interpellation demandant un moratoire avant le vote final de la population. Je ne reviens pas sur les motifs pour demander un délai supplémentaire afin que nous ayons plus de temps pour convaincre.

Du point de vue financier, la crise sanitaire actuelle va réduire les rentrées fiscales et la réforme de l'imposition des entreprises va également diminuer ces mêmes rentrées fiscales. Ce qu'il y a de nouveau depuis notre intervention de mi-juin dernier, c'est que la crise sanitaire se réaccélère depuis quelques semaines et qu'une deuxième vague de l'épidémie est à considérer comme probable. Cela va encore péjorer la situation financière et ne va pas faciliter la tenue de réunions publiques pour dialoguer avec notre population.

Lorsque nous avons écrit notre texte, vous n'aviez pas encore répondu. Pour cette raison, je me suis permis de vous appeler il y a deux jours pour vous dire que j'attendais une réponse. Vous m'avez dit: «Je t'ai déjà répondu.» J'ai dit: «Non, on ne veut pas la réponse de Patrick Tanner, on veut la réponse du Copil.» Ce soir tu as donné la réponse du Copil. On vous entend. On ne demandait pas des années, mais quelques mois. De mordre sur 2021. C'était quelque chose de possible. On va prendre le risque de ne pas avoir eu suffisamment de temps pour convaincre. Si cela rate, on va perdre quelques années. 15 ans pour les plus pessimistes. Ils disent que l'on perdra une génération. Par rapport à la fusion, on va y aller. Merci pour les arguments. Je les entends. Je ne les commente pas.

Dans notre même interpellation du 18 juin, nous avons bien insisté que nous étions favorables à la fusion et nous n'avons pas changé d'avis.

En effet, si cette fusion se réalise, nous aurons plein d'avantages avec notamment une stabilisation de l'assiette fiscale, des facilités pour l'aménagement du territoire et encore bien d'autres points qui ont été parfaitement expliqués lors des séances publiques.

De toute façon, ensemble nous serons plus forts et les défis futurs sont de taille. Mais ne dit-on pas que c'est avec les défis que l'on devient meilleur et plus fort? Se remettre en question, comme la Covid-19 nous l'impose. Osez pour réussir.

Les changements sont bien souvent contraires à la nature humaine et personne n'aime les grands changements à moins d'être mal. Au niveau de Saint-Imier et de nos futurs partenaires, nous ne pouvons pas

dire que nous sommes mal, mais avoir l'ambition d'être encore mieux doit nous habiter.

De toute façon, ce soir, nous établissons le préavis pour notre population, mais c'est les citoyens de la future commune fusionnée qui auront le dernier mot. Il faut permettre ce soir que le débat citoyen ait lieu.

Au niveau du Parti socialiste, nous allons réunir tous nos membres pour discuter de cette importante problématique et nous avons déjà prévu d'inviter des acteurs d'autres fusions dans la région afin de bénéficier de leurs expériences. Il serait dommage de refaire les mêmes erreurs qu'ils déplorent actuellement.

Le 19 août dernier, notre fraction ainsi que le comité du Parti socialiste du Haut-Vallon a entendu pendant une heure notre maire Patrick Tanner ainsi que le maire de Renan Andreas Niederhauser auxquels nous avons pu poser toutes les questions. Cette invitation faisait suite à la proposition du Copil et il nous avait paru intéressant de ne pas seulement entendre notre maire, mais également le maire d'un de nos villages concernés. Cela a permis de préciser bien des points et nous conforte, dans notre position de ce soir.

Notre fraction du Conseil de ville se prononce ce soir à l'unanimité pour ce contrat de fusion, mais cet avis n'engage que notre fraction pour le moment.»

Gisèle Tharin, PLR: «Etant donné que nous ne sommes pas invités à discuter des différents documents qui nous ont été remis et qui sont semblés, en version définitive, nous souhaitons argumenter notre prise de position avant de donner notre préavis. Nous ne souhaitons aucune remarque ni réponse à cette dernière.

L'organisation politique, administrative, les finances, ainsi que l'impact de la nouvelle commune sur le plan régional et cantonal ont été disséqués par notre parti.

Le Parti libéral-radical n'est sur le fond pas opposé à une fusion, elle doit toutefois se faire sans précipitation. La situation sanitaire actuelle liée à la Covid-19 exige également de la modération et non pas une fuite en avant que l'on pourrait rapidement regretter.

Le projet présenté ne donne pas satisfaction dans de nombreux domaines. Il n'y a aucune vision stratégique pour le développement économique et l'aménagement du territoire pour les dix prochaines années.

Nous sommes également surpris qu'aucune proposition n'est formulée en vue d'éventuelles économies et que ce soit aux futures autorités d'en débattre. Si ce potentiel existe, il serait important de connaître les domaines dans lesquels ces économies sont possibles: la culture, le sport, l'entretien des routes, la sécurité, la réduction du personnel communal avec d'éventuels licenciements, etc.

Nous savons tous que la RFFA et la période Covid-19 qui perdurera encore quelque temps n'embelliront pas les comptes communaux et ce durant plusieurs années. C'est pourquoi il nous paraît que le budget est prévisionnel et il en découle que la quotité proposée de 1,89 n'est pas adéquate. Une augmentation de quotité plus réaliste représenterait une dépense substantielle pour les habitants de Saint-Imier qui finalement ne profiteront d'aucun avantage supplémentaire à cette fusion.



Les nouvelles taxes harmonisées au niveau de l'eau potable, des eaux usées et des déchets ne sont pas connues. La probable augmentation de ces taxes aura une incidence sur le porte-monnaie des habitants qu'ils soient locataires ou propriétaires. De plus les entreprises doivent être orientées de manière objective.

Dans la procédure de consultation relative au Règlement d'organisation le Parti libéral-radical a proposé un Conseil municipal de sept membres afin d'assurer de manière pérenne une représentation équitable des communes de Renan, Sonvilier, Cormoret et Courtelary mais également une meilleure répartition des charges au sein du Conseil municipal et pour la gestion des départements. Au grand regret cette proposition n'a pas été retenue.

Dans le cadre du Règlement d'organisation de la future commune d'Erguël la compétence de fixer la quotité, l'augmentation, ou la diminution, est attribuée au Conseil général composé de 39 membres et non plus au Corps électoral comme dans le Règlement d'organisation actuel de notre commune. La quotité d'impôt doit être une affaire de peuple et non de 39 élus.

Le Règlement d'organisation est le plus important d'une commune, c'est «la Constitution», il contient des incohérences au niveau de la numérotation des alinéas ou encore des fautes de français. Nous ne pouvons avaliser un tel document et regrettons vivement le fait de ne pas pouvoir proposer d'amendements ce soir.

Nous nous interrogeons également sur la problématique d'éventuelles doubles fonctions des autorités actuelles et nouvelles en cas de fusion et sur la possibilité de pouvoir siéger dans les deux autorités.

Enfin, la cassure entre Saint-Imier et Cormoret résultant du choix des habitants de Ville-RET de ne pas participer à ce projet de fusion générera de nombreux désavantages qui devront se régler par une multitude de conventions ou de partenariats.

Le Parti libéral-radical demande au Conseil municipal d'accroître et de développer les conventions de collaboration au niveau régional et ceci dans tous les domaines possibles afin d'apporter de la valeur ajoutée à la qualité de vie des habitants.

En conclusion, la fraction libérale-radical s'oppose au quatre objets de ce point soumis au vote ce soir. Toutefois, notre fraction remercie le Copil et les différentes commissions pour tout le travail effectué. »

Joseph Chiesa, ARC: «Un mélange timide d'excitation, de craintes, de questions et d'enthousiasme... voilà ce que nous percevons bruires doucement à l'heure de se prononcer sur ce grand chapitre qu'est le projet de fusion de nos communes de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary. Pas encore de grands cris, d'attaques fracassantes ou de positions tranchées... mais une ambiance plus douce, propice à la réflexion, et une humilité à la hauteur du dossier qui s'offre à nous. Une sorte de brèche dans le déroulé politique habituel, avec un respect général pour la question qui fait plaisir à voir et à percevoir. Mais nous y sommes. C'est le moment de dire ce qui nous fait vibrer dans cet avenir possible, de s'imaginer dans un nouvel ensemble, de parler de nos ressentis.

Oui, et nous l'avons entendu, parfois même ressenti: fusion-

ner, c'est craindre de perdre un peu de son identité. La question est valable, et il serait malhonnête de nier cet aspect dans le débat. Nous sommes tous attachés à ce que nous considérons comme «notre village», «notre fonctionnement», «nos spécificités», et toute perspective de changement revêt un caractère anxiogène. Mais en y réfléchissant plus profondément, cette fusion, en plus de répondre à des nécessités pratiques non-négligeables, nous semble être aussi et surtout une opportunité extraordinaire d'unir officiellement des forces qui le sont déjà fondamentalement depuis longtemps.

L'union fait la force, dit-on. L'adage semble avoir été créé juste pour ce cas de figure.

Dans une société aux rouages de plus en plus complexes, dans les défis de taille qui s'annoncent pour notre coin de pays, dans le poids à jouer sur un échiquier régional, être ensemble et unis nous confèrera une force et une tribune à la hauteur de notre volonté et de notre enthousiasme. A la place de cette perte d'identité, la mise en commun des forces apparaît au contraire comme l'opportunité d'affirmer nos identités et de les faire valoir.

En systémique, théorie des systèmes issue de plusieurs courants et applicable à tout contexte, on dit deux choses très importantes qui nous aident à imaginer quelque peu le choix devant lequel nous sommes aujourd'hui en tant que citoyens des communes de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary: – «Le tout est plus que la somme des parties». L'ensemble créé a plus de qualités que la somme de ses éléments. Ce que nous avons l'opportunité de créer aujourd'hui est plus que la simple mise en commun de nos identités et spécificités. C'est une vraie possibilité de créer un nouveau «tout» qui aura ses propres caractéristiques. Qui sera à nous tous, avec nous tous... et ce petit quelque chose en plus qu'on aura créé ensemble.

– Un système fermé est un système voué à la mort. L'ouverture au changement, même s'il – et puisqu'il – est parfois source de craintes et d'inconfort, est une nécessité pour trouver des équilibres qui sont en résonance avec le contexte. L'image mécanique parfaite pour comprendre cette dynamique interne du système est celle du vélo qui doit avancer pour être en état d'équilibre dynamique. S'il s'arrête, il tombe.

Pour reprendre cette image, nous avons aujourd'hui devant les yeux un engin reluisant: le cadre est neuf, la selle à la bonne hauteur, la transmission a été étudiée et vérifiée par les spécialistes, la direction est bonne, le guidon confortable, les pneus tout-terrain. Le temps est propice. La balade s'annonce belle. Ne manque à ce projet que l'énergie nécessaire pour avancer, le coup de pédale énergique.

Alors, et même si nous ne sommes pas à l'abri de devoir rebondir sur l'un ou l'autre caillou durant la balade, ou de devoir discuter parfois du meilleur itinéraire à choisir... Pédalons!

La fraction ARC est convaincue que cette fusion est un projet idéologiquement magnifique, concrètement viable et politiquement adapté. Nous remercions tous les acteurs de ce grand dossier régional pour leur remarquable travail, leur intelligence individuelle et col-

lective, et pour la belle image qu'ils nous donnent d'un futur commun possible. Nous incitons haut et fort les citoyens de nos communes à croire en cette aventure qui s'offre à nous, et à l'accepter dans tous ses aspects.

Et pour finir sur une touche d'humour, permettez-nous de reprendre en le citant un titre mythique de l'une des revues de Saintimania: «Vaut mieux avoir l'Erguël que l'air con!»

Joëlle Häller, sans parti: «J'ai bien étudié le projet de la fusion. Je dis d'abord un grand bravo à l'ensemble des membres du comité de pilotage pour leur excellent travail. Je dis: oui, au futur, et à la nouveauté.»

Patrick Tanner, maire: «Je souhaite préciser que le comité de pilotage est composé des cinq maires, mais il a été épaulé par un important comité de fusion composé de cinq groupes de travail. Il est aussi important de relever le travail qui a été réalisé en amont, et aussi celui des exécutifs respectifs. Tout ne repose pas sur le Copil. La votation à laquelle vous allez participer ce soir est importante. C'est un signal fort qui va être donné à nos citoyennes et citoyens. Il me paraît important, même s'il n'est pas demandé de réponse de la part du PLR, de revenir sur certains éléments qui ont été mentionnés dans l'argumentaire. Ce sont des éléments qu'il faut présenter ce soir. Il est vrai que la question de l'aménagement du territoire n'est pas réglée dans le projet de fusion, et ce pour la simple et bonne raison que le travail de l'aménagement du territoire est un travail qui se fait sur la durée. La création d'un plan d'aménagement local est un travail qui prend du temps. Pendant les premières années, ce seront les plans d'aménagement de chacune des communes qui resteront en vigueur comme le prévoit le contrat de fusion. Il n'est pas possible de faire autrement. Par contre, les nouvelles autorités et le Conseil général auront la tâche de faire cette nouvelle planification et de la rendre la plus efficace possible, et de réfléchir ensemble pour la nouvelle commune. Il en va de même, par exemple, pour la question des taxes pour les eaux propres et usées... Là aussi, le calcul nécessite de se mettre d'accord sur un règlement et le modèle de calcul. Cette compétence appartient au Législatif. Elle appartiendra donc au Conseil général. Il est souhaité que nous puissions attaquer ce dossier le plus rapidement possible afin d'éviter des distorsions, telles que des taxes différentes d'une commune à l'autre. Ceci nécessitera des débats. Ce soir, seuls les documents qui sont de la compétence du Corps électoral sont soumis au vote. La question du budget prévisionnel, par rapport au taux d'imposition, restera une question de supposition et de vision. Je l'ai dit dans la réponse au Parti socialiste ce soir. Nous sommes partis sur le principe que les effets de la Covid-19, et non pas ceux de la réforme fiscale étaient derrière nous en 2022. C'est une supposition, elle est peut-être fautive. Il est vrai que si la Covid-19 devait persister au-delà, ou une autre crise économique, il n'est pas exclu que cette quotité de 1,89 soit trop basse. Mais, elle correspond finalement aux prestations que nous avons dans nos cinq communes. On ne sait pas ce qui se passera en 2022. Là aussi, si l'on doit affronter une crise, 1,89 de quotité, ce n'est pas impossible à gérer, vu la fortune existante, mais ce n'est pas ce que tout le monde souhaite. Le règlement prévoit que la question de la quotité

appartient au Législatif. Mais, je tiens à préciser qu'elle est soumise au référendum facultatif. Ce qui veut dire que si cette quotité n'était pas acceptée par le peuple, il pourrait y avoir un référendum, et elle ferait alors l'objet d'une votation populaire. Concernant les éventuelles erreurs qu'il y a dans les documents, je ne peux pas exclure les fautes d'orthographe ou de frappes. Les documents ont été relus par l'ensemble du Copil, d'autres personnes et les instances cantonales aussi. Nous avons corrigé celles que nous avons vues, mais c'est très volontiers si vous pouvez nous transmettre ce que vous avez vu. Ces erreurs ne devraient pas changer la substance de la réglementation. Maintenant, la question assez particulière des autorités qui vont siéger en parallèle si la fusion devait être acceptée, c'est une spécialité, et je crois que c'est aussi selon la juriste de l'OACOT une première dans le canton de Berne. Nous allons avoir cinq exécutifs, un législatif imérien et des assemblées communales dans les autres communes, qui vont poursuivre le travail jusqu'au 31 décembre 2021, avec les compétences qui leur sont propres dans leur commune respective. Les pouvoirs de ces autorités, que ce soit l'exécutif ou le législatif, sont cependant limités, puisque si la fusion est consommée, les communes n'ont plus la même autonomie. On ne pourrait pas imaginer que, par exemple, la commune de Cormoret décide d'engager huit personnes, ceci chargerait le bateau des finances. Les décisions qui seront prises entre le moment de l'acceptation de la fusion et l'entrée en force de la nouvelle commune devront se faire de manière concertée entre les cinq exécutifs et il est probable que le Copil assurera cette coordination. Il est aussi possible que des membres élus, et je l'espère d'ailleurs, de votre autorité comme des exécutifs, soient candidats, et élus, dans deux sénats en même temps. C'est une charge supplémentaire. Par contre, les nouvelles autorités, qui pourront siéger environ six mois avant l'entrée en force de la nouvelle commune, ne pourront prendre des décisions qui impacteront seulement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il est nécessaire de procéder ainsi pour pouvoir avoir six mois afin d'élaborer la réglementation fondamentale de la nouvelle commune. La nouvelle commune devra engager l'ensemble du personnel communal, et ceci n'est pas possible sans avoir un nouveau statut du personnel communal. Ce statut devra également être réalisé dans cette période de six mois. Cette question a été débattue dans le canton de Berne, aussi avec les juristes de l'OACOT, et puis nous avons obtenu l'autorisation de procéder ainsi. J'espère qu'un maximum de monde se retrouvera dans ces nouvelles autorités parce que participer à la création d'une commune en partant d'une feuille blanche c'est une occasion unique. C'est une occasion rêvée. Vous savez comme il est difficile de modifier un texte existant. Là, vous aurez la liberté, la possibilité de créer. Je le vois comme une chance dans la vie d'un politique de participer à la création d'une nouvelle entité communale. Le dernier point qui a fait débat, notamment dans l'argumentaire du Conseil municipal de Sonvilier, c'est la composition de l'exécutif. C'est une question qui nous a aussi occupés au sein du Copil, c'est effectivement des remarques qui ont été formulées par le PLR et par le Conseil communal de Sonvilier, dans la phase de consultation. Nous avons répondu à ceci lors de la séance d'information, ici à Saint-Imier, sauf erreur, et j'ai-

merais dire pourquoi nous sommes arrivés à cette conclusion. Nous avons souhaité dépolitiser l'exécutif communal. Plus on le réduit, moins les forces politiques seront potentiellement représentées, mais nous pensons que l'important dans un exécutif, c'est que le collège fonctionne bien. Qu'il puisse faire un travail de qualité. Il faut aussi que le Conseil municipal corresponde à l'organisation structurelle. Il n'y a rien de tel que d'avoir un Conseil municipal où vous avez, par exemple, deux chefs de service pour un même département, ou parfois vous n'avez pas de chef de service du tout. C'est le cas à Saint-Imier au niveau des écoles ou de la culture. Nous avons souhaité un Conseil municipal avec, à chaque fois, un chef de service en regard du département. Un Conseil municipal avec sept ou neuf conseillers municipaux augmenterait les indemnités des autorités politiques, et aussi des salaires, car il y aurait plus de chefs de service. Il faut aussi parler des charges de travail des conseillers municipaux. Nous avons essayé de faire un modèle qui tient compte d'une certaine équité, que ce soit en termes de charge de travail, de représentation, car c'est une part importante, mais aussi en termes d'équivalents pleintemps qui sont sous leurs responsabilités, et là nous avons un modèle qui n'est pas tout à fait équitable. Ce qui va occuper également la première législature, c'est la question des cercles électoraux avec le modèle à cinq (4 municipaux + 1 maire). Le maire est élu selon le système majoritaire alors que les quatre conseillers sont élus selon le système proportionnel. Si vous prenez le modèle à sept, c'est-à-dire six conseillers municipaux + un maire, la réparation des sièges se pose. Alors, si on imagine qu'il y a un conseiller municipal de chaque commune et deux à Saint-Imier, vous arrivez avec une représentation de 33 % à Saint-Imier alors qu'elle devrait être mathématiquement à plus de 50 %, et 33 % pour les communes de Cormoret et Courtelary par exemple alors que la représentation effective est de l'ordre de 22 %. Une telle situation créerait une importante distorsion des chances d'élection d'une localité à une autre. Une jurisprudence du tribunal fédéral mentionne que le quorum naturel ne doit pas dépasser 10 %, faute de quoi il porterait atteinte au principe de l'égalité en matière électorale. Voilà ce que je pouvais préciser par rapport aux remarques qui ont été relevées par le PLR.»

Elisabeth Beck, présidente: «Merci pour les précisions données. Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer?»

Elisabeth Beck, présidente: «Cela ne semble pas être le cas, nous allons pouvoir passer au vote.»

Elisabeth Beck, présidente: «Les conseillères et conseillers de ville qui préavisent favorablement le Contrat de fusion pour les communes de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary sont priés de se lever.»

Au vote, le Contrat de fusion pour les communes municipales de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary est préavisé favorablement au Corps électoral par 18 voix pour, 10 voix contre. Il y a 0 abstention.

Elisabeth Beck, présidente: «Nous prenons maintenant les différents règlements affairant à la nouvelle commune d'Erguël. La discussion porte d'abord sur le Règlement d'organisation de

la commune municipale d'Erguël. Je me permets de vous rappeler qu'il est possible de commenter un article, mais pas de procéder à une modification immédiate. Ce sera au Copil de se pencher là-dessus a posteriori en cas de refus d'un règlement ou l'autre. J'ouvre la discussion.»

Nathalie Fiechter, PS: «Comme demandé par le Conseil municipal, vu que la fraction socialiste approuve le contrat de fusion, elle approuve également les trois règlements soumis pour préavis au Corps électoral. Elle remercie tous les acteurs de ce projet de leur travail énorme et très approfondi. Elle tient encore à préciser que ces règlements ne sont pas gravés dans le marbre. Si le Législatif de la future commune d'Erguël en éprouvait le besoin, il aurait tout loisir de demander et faire voter des modifications.»

Elisabeth Beck, présidente: «D'autres personnes souhaitent s'exprimer?»

Elisabeth Beck, présidente: «Cela ne semble pas être le cas, nous passons au vote.»

Elisabeth Beck, présidente: «Les conseillères et conseillers de ville qui préavisent favorablement le Règlement d'organisation de la commune municipale d'Erguël sont priés de se lever.»

Au vote, le Règlement d'organisation de la commune municipale d'Erguël est préavisé favorablement au Corps électoral par 18 voix pour, 10 voix contre. Il y a 0 abstention.

Elisabeth Beck, présidente: «Nous passons au Règlement concernant les votations et l'élection du Conseil général, du Conseil municipal et du maire de la commune municipale d'Erguël. J'ouvre la discussion concernant ce règlement.»

... personne ne demande la parole...

Elisabeth Beck, présidente: «Les conseillères et conseillers de ville qui préavisent favorablement le Règlement concernant les votations et l'élection du Conseil général, du Conseil municipal et du maire de la commune municipale d'Erguël sont priés de se lever.»

Au vote, le Règlement concernant les votations et l'élection du Conseil général, du Conseil municipal et du maire de la commune municipale d'Erguël est préavisé favorablement au Corps électoral par 18 voix pour, 10 voix contre. Il y a 0 abstention.

Elisabeth Beck, présidente: «Nous prenons finalement le Règlement de fusion des communes municipales de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary. J'ouvre la discussion concernant ce règlement de fusion des communes.»

... personne ne demande la parole...

Elisabeth Beck, présidente: «Les conseillères et conseillers de ville qui préavisent favorablement le Règlement de fusion des communes municipales de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary sont priés de se lever.»

Au vote, le Règlement de fusion des communes municipales de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary est préavisé favorablement au Corps électoral par 18 voix pour, 10 voix contre. Il y a 0 abstention.

Elisabeth Beck, présidente: «Je vous invite maintenant à passer au point 5 de l'ordre du jour.»



**5. Nomination d'un membre au sein du Conseil de fondation de la Colonie d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la Commune municipale de Saint-Imier, en remplacement de Anne Baume, démissionnaire**

Joëlle Häller, sans parti: «En tant que présidente de la fondation, je propose John Nappiot. John Nappiot fait déjà partie de l'équipe de Plein Soleil. Il est en charge des équipements techniques et à disposition des locataires pour éliminer les obstacles autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment. C'est une personne-ressource importante pour nous. Il serait tout à fait à sa place dans le Conseil de fondation. Il exercera sa tâche avec enthousiasme, si vous l'acceptez.»

Elisabeth Beck, présidente: «Bien, nous pouvons voter cette proposition.»

Au vote, M. John Nappiot est nommé par 27 pour, 0 voix contre. Il y a 1 abstention.

Vincent Brahier, PLR, scrutateur: «Pardonnez Elisabeth Beck, présidente, il y a une erreur, un conseiller de ville s'était absenté de la salle avant le vote.»

Elisabeth Beck, présidente: «Nous allons refaire le vote dans ce cas.»

Denis Gerber, PLR: «Non, on a voté.»

... brouhaha...

Elisabeth Beck, présidente: «Bien, attendez, comment cela se passe, nous avons voté, nous allons nous tenir au résultat du vote. Il y a donc eu une erreur dans le comptage des scrutateurs. Le vote est donc de: 26 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention.»

Joëlle Häller, sans parti: «En parlant de Plein Soleil, j'aimerais que le maire me donne le nom du membre du Conseil municipal qui rejoindra le comité, en raison de la démission de Paula Tanner, cheffe du Département action sociale.»

Patrick Tanner, maire: «Le Conseil municipal vous a écrit pour vous demander des renseignements pour pouvoir

désigner son membre. Nous n'avons reçu aucune nouvelle de votre part. Vous avez sollicité un avis de droit par rapport à nos questions. Nous allons statuer sur votre question, mais apprécierions de recevoir les informations demandées.»

Joëlle Häller, sans parti: «Merci.»

Michel Ruchonnet, PS: «Je suis vice-président de Plein Soleil. C'est à ce titre que je vais me prononcer. Comme vous le savez, vous avez reçu les papiers de l'office de surveillance, on doit se prononcer pour avoir un municipal. J'ai pris les devants, et je me suis adressé à Olivier Zimmerman, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives. Il accepterait cette tâche. C'est dommage de faire un blocage ce soir. Vous allez recevoir la réponse de l'avis de droit, et vous verrez que vos exigences ne sont pas légales. Donc, vous n'aurez pas la plupart des documents que vous demandez. Nous sommes ici dans une «guéguerre» stérile. Nous avons un bâtiment qui marche, des finances qui marchent, nous remboursons nos prêts. Faire un blocage, alors que nous avons un municipal d'accord de prendre ce poste, c'est quelque peu limite.»

Patrick Tanner, maire: «Effectivement, j'ai appris ce soir qu'un membre du Conseil municipal serait favorable à entrer dans Plein Soleil. Cette décision ne peut pas se prendre de cette manière, mais nécessite une décision formelle au nom du Conseil municipal. Nous allons discuter de ceci mardi, et rendrons une décision immédiate.»

Elisabeth Beck, présidente: «Je vais encore donner la parole à Michel Ruchonnet, PS, mais je souligne que le point que nous traitons ce soir c'est la nomination d'un membre au sein du Conseil de fondation de la Colonie d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la Commune municipale de Saint-Imier, en remplacement de Anne Baume, démissionnaire, et que nous ne pouvons pas prendre une décision sur autre élément.»

Michel Ruchonnet, PS: «Faire obstruction alors que nous avons un municipal d'accord de prendre la fonction, je ne comprends pas. Je ne comprends pas ce genre de décision, d'être

autant formel. A la limite, on vous donne cinq minutes pour discuter, et on règle un problème.»

Elisabeth Beck, présidente: «Ce n'est pas à l'ordre du jour de ce soir. Je ne peux pas entrer en matière sur cette demande.»

Michel Ruchonnet, PS: «C'est dommage, c'est tout.»

**6. Rapport intermédiaire concernant la motion intitulée «Votations communales: constat, une faible participation du Corps électoral», déposée le 13 décembre 2018 par la fraction libérale-radical (PLR): décision**

*Rapport du Conseil municipal:*

A la demande de la commission temporaire «Votations communales: constat, une faible participation du Corps électoral» et en accord avec la présidente et le bureau du Conseil de ville, nous vous remettons en annexe le rapport préliminaire de la commission.

Il est demandé au Conseil de ville de se déterminer sur la nécessité de poursuivre l'examen des analyses effectuées jusqu'ici par la commission temporaire.

*Ouverture de la discussion:*

Denis Gerber, PLR: «Alors, pour vous donner quelques éléments avant de vous prononcer, je peux vous indiquer que la commission était donc composée de sept membres, dont j'avais la présidence. Nous avions aussi une auditrice participante. La commission a étudié la possibilité pour remédier à l'absentéisme lors de votations et d'élections. Avec la crise de la Covid-19, nous avons aussi dû revoir le fonctionnement de nos rencontres, puisque celles-ci ne pouvaient plus avoir lieu comme d'habitude. Vous avez reçu le rapport de nos réflexions. Dans les grandes lignes, il y a eu l'idée de créer un journal communal, mais pour ne pas faire de doublon avec la Feuille officielle, cette idée a été quelque peu mise de côté pour l'instant. Dans d'autres communes, il existe des petits journaux pour des informations aux citoyens. Nous avons étudié la mise à

disposition d'Easy Vote. Nous avons aussi consulté l'Ecole secondaire. Il s'agirait de développer une action chez les plus jeunes, et promouvoir l'intérêt politique des jeunes adultes. Nous avons aussi étudié cette possibilité d'un «Baromètre» des votes qui est une information régulière de la population sur le taux de participation. J'ai pris contact avec l'Ecole secondaire et ceci pourrait être une activité pour les élèves. On a aussi observé l'expérience faite à Bienne pour mieux introduire ceci dans les écoles. Nous attendons aussi beaucoup au niveau de cette commission du parlement des jeunes qui devrait se mettre en place ces prochains mois. Voir aussi la compatibilité d'un parlement physique avec un cyberparlement. Le travail a été assez conséquent. Nous n'avons pas encore bien chiffré tout ceci, car nous souhaitons savoir s'il faut aller plus loin ou pas. Donc, ce soir, soit vous refusez et vous classez le dossier et le travail de la commission s'arrête. Soit vous acceptez notre rapport, et là, il y a deux pistes: soit nous continuons l'analyse et fournissons un dossier avec un budget, ou alors nous attendons le résultat du vote sur la fusion pour savoir dans quelle voie nous diriger.»

Vital Carnal, PS: «L'abstention est un problème politique récurrent dans les démocraties modernes. Les causes de ce phénomène sont nombreuses et difficiles à identifier. A elle seule, la commission temporaire qui planche sur le sujet ne pourra pas inverser la tendance. Mais l'abstention étant particulièrement marquée à Saint-Imier, il n'est pas inutile de réfléchir à comment améliorer la situation. Des pistes se dessinent et il serait intéressant de continuer la réflexion, de mettre sur pied quelques actions et d'en évaluer les résultats. Attendre le vote sur la fusion du 29 novembre 2020 n'a pas vraiment d'intérêt par rapport à ces démarches, qui au besoin pourraient être étendues sur tout le territoire de la nouvelle commune. En conséquence, la fraction socialiste accepte le rapport préliminaire de la commission temporaire. Elle propose que celle-ci continue son action ces prochains mois pour fournir un rapport final d'ici la fin de l'année.»

Michel Meyer, ARC: «Comme les motionnaires, la fraction

ARC est préoccupée par la faible participation du Corps électoral. Nous avons pris connaissance du rapport préliminaire qui met en évidence d'intéressants éléments. Le rapport préliminaire est accepté, et ARC demande que la commission continue ses actions pour pouvoir fournir un rapport final jusqu'à la fin de l'année, en dehors de la question de la fusion.»

Gisèle Tharin, PLR: «Bien évidemment, la fraction PLR demande aussi à ce que la commission continue son travail.»

Elisabeth Beck, présidente: «En fonction des commentaires entendus, je vous propose de nous prononcer en une seule fois sur la proposition suivante, à savoir accepter la poursuite du mandat de la commission temporaire sans attendre le résultat du vote de la fusion. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette votation?»

Elisabeth Beck, présidente: «Cela ne semble pas être le cas. Nous pouvons donc nous prononcer.»

Elisabeth Beck, présidente: «Les conseillères et conseillers de ville qui acceptent que la commission poursuive son mandat au sujet de la motion intitulée «Votations communales: constat, faible participation du Corps électoral», déposée le 13 décembre 2018, sans attendre le résultat du vote sur la fusion, sont priés de se lever.»

La proposition est acceptée par 27 voix pour, 0 voix contre. Il y a 1 abstention.

**7. Traitement de la motion urgente «Création d'un poste de travailleur social hors murs» de la fraction socialiste (PS), réceptionnée par la chancellerie municipale le 17 août 2020: décision**

*Rapport du Conseil municipal:*

Le 15 août 2020, la fraction socialiste (PS) a fait parvenir à la chancellerie une motion intitulée «Création d'un poste de travailleur social hors mur». Conformément à l'art. 3 al. 6 du Règlement du Conseil de ville du 26 avril 2012, «en cas

d'objet urgent, une motion peut être déposée 15 jours avant la séance du Conseil de ville à la chancellerie. Elle sera envoyée à tous les conseillers de ville avec la convocation du Conseil de ville. Le Conseil municipal devra proposer son acceptation ou son refus lors de cette séance. Le Conseil de ville vote son traitement.»

Il appartient ainsi au Conseil municipal de donner son avis et de proposer l'entrée en matière sur la motion ou son refus avec une courte argumentation, après quoi le Conseil de ville décide de l'acceptation ou du rejet de la motion.

Saint-Imier, comme de nombreuses autres communes, est le théâtre de différentes incivilités qui vont de voitures mal garées, de crottes de chien non ramassées à des formes de vandalisme (tags, déprédation du mobilier urbain) ou encore à toutes sortes d'usages problématiques de l'espace public, tels que tapage nocturne, abandon de déchets sur la voie publique, etc.

En juin dernier, l'Exécutif communal a actualisé un catalogue de mesures qu'il a mis en consultation dans les différentes commissions concernées. Sans vouloir stigmatiser les jeunes pour l'ensemble des incivilités commises dans la commune, l'engagement de travailleurs sociaux hors murs fait cependant partie des mesures discutées et planifiées. La motion urgente du Parti socialiste s'inscrit ainsi pleinement dans la politique et les intentions du Conseil municipal. L'Exécutif est donc favorable à l'élaboration d'un projet complet et abouti.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal soutient l'entrée en matière sur la motion et suggère de confier son traitement à la Commission permanente de l'action sociale, en étroite coordination avec le projet en cours de «social lab» pour lutter contre les incivilités à Saint-Imier.

*Ouverture de la discussion:*

Elisabeth Beck, présidente: «Vous avez toutes et tous reçu le texte. Est-ce que quelqu'un souhaite que l'on en fasse la lecture?»

Elisabeth Beck, présidente: «Cela ne semble pas être une nécessité.»

Elisabeth Beck, présidente: «Le Conseil municipal soutient l'entrée en matière de cette motion et suggère de confier son traitement à la Commission permanente de l'action sociale, en étroite collaboration avec un projet en cours pour lutter contre les incivilités à Saint-Imier et nommé «social lab». Il s'agit pour notre Conseil de ville de décider d'une entrée en matière ou non dans un premier temps.»

Samuel da Silva: «La fraction libérale-radical a déjà relevé à maintes reprises la situation regrettable au niveau des incivilités qui frappent notre Cité. Elle salue, par conséquent, le «catalogue de mesures», actualisé par le Conseil municipal, qui offre un cadre réglementaire concret afin d'appliquer les sanctions qui s'imposent. Néanmoins, la motion urgente de la fraction socialiste propose une solution pragmatique, du fait qu'elle aura l'avantage de revêtir un aspect de «proximité», donc sur le terrain. Nous sommes d'avis qu'il est temps d'aller à l'encontre de ces acteurs qui sont en rupture avec nos valeurs civiques, dans le but d'ouvrir la discussion et de trouver des solutions communes, constructives, et durables. Dès lors le «travailleur social hors murs» répond

à notre situation. Raison pour laquelle, le PLR soutient cette motion urgente, toutefois nous proposons non pas de confier son traitement à la Commission permanente de l'action sociale, mais de créer une commission ad hoc. En effet, ce dossier ne serait traité que plus promptement, ainsi qu'avec l'efficacité requise. Finalement, le conseiller municipal en charge du projet en cours « social lab », à savoir Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité, pourrait y représenter le Conseil municipal et de ce fait suivre directement l'avancement.»

Danika Perret, ARC: «La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance avec intérêt de la motion urgente déposée par le Parti socialiste ainsi que du rapport du Conseil municipal. Nous sommes absolument convaincus que l'approche psychosociale des problématiques d'incivilités récurrentes, vécues difficilement aujourd'hui par bon nombre de nos citoyens, est nécessaire. Nous l'avions à maintes reprises affirmé, et je me permets, pour l'illustrer, de citer l'intervention de Swann Thommen, ARC, lors du Conseil de ville du 12 mars 2020, concernant le règlement sur la vidéo surveillance (pages 13 et 14 du procès-verbal du Conseil de ville du 12 mars 2020): «Nous trouvons qu'il serait préférable d'établir un dialogue avec les personnes utilisant ces différents lieux (principalement des jeunes) à l'aide par exemple d'un travailleur social de terrain. Actuellement ce sont des rondes faites par des Securitas qui n'ont qu'un effet dissuasif somme toute moindre et ces employés n'ont pas les moyens pédagogiques pour créer du dialogue avec cette population au vu de leur statut. Nous préconisons donc que la somme de 33000 francs serve plutôt à mettre en place une période de test en créant un poste temporaire de travailleur social en collaboration avec le Service de l'action sociale et l'Espace Jeunesse d'Erguël. Par leur présence informelle dans la rue, les travailleurs sociaux ont comme mission de permettre aux jeunes de reprendre confiance en leurs capacités et d'établir un échange, un dialogue et de favoriser leur intégration au sein de notre commune et de notre société plus globalement.» Compte tenu des précédentes déclarations d'ARC, nous approuvons l'initiative, acceptons volontiers l'entrée en matière sur la motion, son traitement par la commission de l'action sociale et attendons d'ores et déjà avec impatience les résultats de cette étude.»

Michel Ruchonnet, PS: «Quand nous avons préparé ce sujet, nous sommes tombés sur les archives de Telebielingue, sur un reportage de 2016, que je vous conseille de voir. Vous y trouverez la personne qui a été désignée par le Conseil municipal, expliquer son problème, sa proposition. Ceci ne date pas d'hier, déjà en 2016, cette personne relevait les difficultés. Il avait rencontré la commune pour obtenir un subventionnement pour développer ses actions, il avait rencontré la conseillère municipale de l'époque Mélanie Erard. C'est toujours important d'aller chercher les documents pour traiter ces choses. Le sujet était déjà relevé en 2016. Le 3 juillet dernier, nous avons annoncé par voie de presse que nous déposerions une motion à notre Conseil de ce soir, car la problématique des incivilités revient depuis au moins une année de manière récurrente à presque chaque Conseil de ville. Il y a un moment où il faut une poussée d'accélération, car il ne suffit pas seulement de discuter, mais il faut empoigner ce problème et trouver les

solutions adéquates. La motion a été déposée à la Chancellerie municipale après les vacances d'été et nous avons choisi l'outil de la motion urgente plutôt que celui de la motion simple. La raison de cette urgence est que le problème est justement urgent et que cela permet de régler en une seule séance le traitement de la motion alors que dans la motion simple il faut trois Conseils de ville pour aboutir à une commission qui ensuite se mettra au travail. Lorsque nous avons annoncé la couleur début juillet, nous ne pouvions prévoir les incidents graves qui se sont passés dans la nuit du 31 juillet 2020 au 1<sup>er</sup> août 2020 et cela ne donne que plus de pertinence à notre motion. Dans notre fraction, nous avons une méthode de travail qui consiste à faire une étude préalable avant de lancer un projet et c'est ce qui a été fait. Il est toujours instructif de profiter de l'expérience des autres et nous avons auditionné au retour des vacances d'été le travailleur social qui s'est occupé de la même problématique à La Neuveville ces dernières années. Notre intervenant a mis l'accent sur les points importants dont il faut tenir compte afin d'espérer une réussite. La Neuveville a réussi et il n'y a pas de raison que nous n'y arrivions pas. Ce poste de travailleur hors murs nécessite une formation reconnue, car il s'agit d'un travail d'équipe englobant les autorités, la police, différents services communaux, et qui fait intervenir par exemple le secret de fonction. Les horaires de travail n'ont rien à voir avec des heures de bureau, car ce type de poste nécessite d'être en place la nuit du vendredi et du samedi, car c'est là qu'il faut agir. Nous aimerions faire bénéficier la Commune de tous les renseignements que nous avons pu glaner et nous entourer de personnes-ressources adéquates. La Commune a dû réagir après cette fameuse nuit et nous l'avons tous appris dans les nombreux articles dans la presse locale, régionale, ou même suisse romande. Nous pouvions peut-être espérer une meilleure publicité en Suisse romande que celle d'une ville où il ne fait pas forcément bon vivre. Il ne tient qu'à nous que cette mentalité change. Nous avons peu apprécié la communication de la commune sur ce dossier, car si certaines commissions ont reçu quelques rares informations lacunaires, celles-ci devaient rester confidentielles. Nous estimons que le minimum aurait été de convoquer et d'informer de manière complète les chefs de fraction des différents partis afin qu'ils puissent le relayer auprès des élus. Par exemple, vous, la commune, avez mis en place un laboratoire social. Mais, actuellement personne ne peut dire quelle est la composition de ce groupe qui comporterait une vingtaine de personnes. Nous sommes devant une problématique inquiétante qui nécessite que toutes les forces se mettent à tirer à la même corde et il est quand même surprenant que notre conseil législatif soit mis en dehors. La motion de ce soir vise justement à intégrer notre conseil dans les discussions futures afin de prendre les mesures adéquates. La commune a instauré un véritable couvre-feu sur certaines parties de la Cité et c'est une mesure grave. Comme nous l'a très bien expliqué le travailleur hors murs de La Neuveville, il n'y a pas de prévention sans un volet répression et si certains pensent que nous sommes laxistes, ils se trompent lourdement. On commence par avertir puis, en cas de non-réponse, la punition tombe. Dans la première version de notre motion que vous avez reçue, nous proposons que cette motion soit remise à la Com-

mission sociale pour son traitement. Nous ne sommes plus aujourd'hui de cet avis, car nous pensons qu'il faut une commission temporaire ad hoc et il faut aussi qu'elle soit représentative. Cela veut dire qu'une commission à cinq membres n'est pas adéquate et qu'il faut au moins une commission à sept membres. Il serait équitable que nos trois partis présentent chacun deux membres, et le septième membre serait un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal. En tant qu'auteur de la motion, le règlement prévoit que nous en assurions la présidence et nous avons bien l'intention de le faire avec sérieux et compétence. La structure du social lab n'est pas remise en cause, mais elle devra travailler en synergie avec cette commission. Ce soir, il n'est question de jeter la pierre à personne, mais de structurer nos forces, car le défi est de taille et se prolongera probablement sur plusieurs années. Il faut retrouver le respect des uns et des autres, car cela fait partie des droits fondamentaux de tout citoyen. Le 31 juillet dernier, le drame n'est, par miracle, pas survenu, nous avons eu une énorme chance.»

Patrick Tanner, maire: «Je souhaite juste revenir rapidement sur le processus qui a été suivi par le Conseil municipal. Le Conseil municipal penchait déjà depuis ce printemps sur cette problématique. Une consultation dans les commissions a été réalisée avant les vacances d'été. A notre retour de vacances, il y a eu les événements des 31 juillet 2020 et 1<sup>er</sup> août 2020. Il était important de trouver une solution immédiate. Le Conseil municipal a décidé de mettre en place des mesures, et nous apprécions le soutien de votre Conseil. Evidemment, l'arrêté municipal a fait parler de lui, au-delà même de nos frontières. Nous avons eu beaucoup de discussions avec d'autres villes. Je tiens à dire que ce n'est pas un couvre-feu, il peut être perçu comme un couvre-feu, mais c'est une interdiction de périmètre sur certains lieux à certaines heures, à partir de certaines heures. C'est comme s'il y avait des barrières en définitive. C'est une solution qui n'est pas une solution, nous en sommes bien conscients. Mais ceci était nécessaire pour faire redescendre la pression. On est prêt à renouer un dialogue avec les jeunes, par différents moyens, et notamment avec le travailleur hors murs, pour pouvoir construire une base solide, et puis dans le respect de chaque citoyenne et citoyen.»

Elisabeth Beck, présidente: «Merci.»

Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité: «J'ai bien entendu la proposition d'ARC. Je ne peux pas y souscrire. On ne peut pas prendre une partie du budget de la sécurité du village et la transférer pour un travailleur social qui dépendrait de l'Action sociale. On ne peut pas commencer de mélanger deux budgets quand cela nous arrange. C'est tout ce que je voulais préciser.»

Elisabeth Beck, présidente: «Comme les avis sont partagés, nous allons voter en deux temps. D'abord l'entrée en matière, et après l'instance qui traitera cette problématique.»

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Elisabeth Beck, présidente: «Maintenant, il faut également nous préciser le nombre de personnes qui composeront la commission.»

Gisèle Tharin, PLR: «Nous proposons également sept membres.»

Patrick Tanner, maire: «Nous parlons donc de la création d'une commission spéciale selon l'art. 52 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier, sept membres, dont six nommés par le Conseil de ville.»

Elisabeth Beck, présidente: «Bien, nous pouvons passer au vote. Il s'agit de voter à quelle instance sera confié son traitement. Les fractions PLR et PS proposent de créer une commission temporaire. J'ouvre encore la discussion en indiquant qu'il faut préciser le nombre de personnes dans cette commission, la fraction PS l'ayant déjà annoncé.»

... personne ne demande la parole...

Elisabeth Beck, présidente: «Les conseillères et conseillers de ville qui acceptent de confier le traitement de cette motion urgente de la fraction socialiste concernant la «Création d'un poste de travailleur social hors murs» à une commission temporaire de sept personnes, six du Conseil de ville, et une du Conseil municipal, sont priés de se lever.»

La proposition est acceptée par 27 voix pour, 0 voix contre. Il y a 1 abstention.

Elisabeth Beck, présidente: «Ce vote étant maintenant avalisé, il s'agira de nommer, lors du prochain Conseil de ville, les membres qui feront partie de la commission temporaire.»

## 8. Motions et interpellations

Elisabeth Beck, présidente: «Je n'ai pas reçu de motion ni d'interpellation.»

Elisabeth Beck, présidente: «Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations.»

Corentin Jeanneret, chef du Département économie et tourisme: «Je vais répondre à l'interpellation socialiste du 18 juin 2020 concernant les emplacements officiels pour camping-cars. Suite à l'engagement que l'on a vu croître suite au confinement, on aurait pu croire que notre ville allait être submergée par ce phénomène. Après étude avec la Police administrative et Jura bernois Tourisme, nous avons constaté que ce n'était pas le cas. Il s'agit d'une thématique importante pour cet accueil de camping-cars, et qu'une place soit équipée, car nous n'en avons aucune. Le sujet sera repris et étudié avec Jura bernois Tourisme et le Parc régional Chasseral.»

Nathalie Fiechter, PS: «Merci. Je me réjouis de voir les résultats de cette démarche.»

Elisabeth Beck, présidente: «Il ne semble pas y avoir d'autre réponse aux interpellations, nous pouvons passer au point 9 de l'ordre du jour.»

## 9. Petites questions

Elisabeth Beck, présidente: «Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux petites questions.»

Corentin Jeanneret, chef du Département économie et tourisme: «Rassurez-vous je n'ai pas le monopole ce soir. Je vais cette fois-ci répondre à la petite question du Parti socialiste concernant l'action solidaire bons CIDE. Je vais juste apporter quelques éléments ce soir. La Commission économie et tourisme s'est penchée sur le sujet. Ceci fait également suite à une intervention du PLR, qui avait déjà relevé le sujet au

Conseil municipal, avant la petite question socialiste. Une idée a été proposée à la Commission des finances qui l'a préavisée favorablement. Par la suite le Conseil municipal s'est également proposé en faveur d'un soutien, et ceci sera communiqué par voie de presse. Suite au prochain épisode.»

Marie Ruchonnet, PS: «Merci pour cette précision.»

Michel Ruchonnet, PS: «Un commentaire après ma fille. C'est quand ce prochain épisode?»

Corentin Jeanneret: «Alors le prochain épisode arrivera très prochainement. Fin de ce soir cela sera en place.»

Michel Ruchonnet, PS: «Donc, fin septembre. Très prochainement ne veut pas dire grand-chose.»

Marie Ruchonnet, PS: «Petite question intitulée: Billets CFF, comment offrir un service de qualité à la population? Certaines personnes ne parviennent pas, pour certaines destinations, à prendre leur billet de train à l'automate, et le magasin AVEC leur refuse ce service. Comment rendre le voyage agréable et mettre à l'abri nos concitoyennes et concitoyens d'une amende? Quelles solutions la commune peut-elle mettre en place, si ce n'est pas possible de changer les choses, pour répondre à ce besoin? Serait-il possible, par exemple, pour les personnes démunies, de se rendre au bureau communal afin de se faire aider pour imprimer leur billet via le service CFF en ligne?»

Patrick Tanner, maire: «Vous soulevez un problème qui nous occupe depuis plusieurs années. Rendue publique en septembre 2016, la nouvelle avait fait l'effet d'une petite bombe en Erguël puisque les CFF avaient annoncé la fermeture de 52 points de vente desservis par des tiers dans l'ensemble de la Suisse. Côté romand, la mesure concernait La Neuveville et Saint-Imier. Le couperet devait tomber à la fin de l'année 2017. Nous sommes intervenus plusieurs fois auprès de l'ancien directeur des CFF. Nous sommes intervenus auprès des parlementaires fédéraux, et de la Commission fédérale des transports et communication. Grâce à l'intervention de cette commission, une motion a été acceptée, et il y a eu un moratoire de trois ans. Nous avons pu maintenir un service jusqu'à la fin de cette année. Le 15 juillet 2020, le chancelier et moi-même avons reçu les représentants des CFF qui sont venus nous informer de la fin des contrats de vente du groupe Valora (qui comprend les maga-

sins AVEC). La vente au guichet de titres de transport sera supprimée. Dans nos négociations il a été dit que les CFF allaient développer d'autres choses (application CFF, automates, etc.). En définitive ce qui existe déjà. Cette situation nous inquiète. Dans notre région, il y a aussi une difficulté avec les zones tarifaires. Par exemple si vous allez à Lausanne, et que vous revenez par Bienne ou par La Chaux-de-Fonds, ce ne sont plus les mêmes zones, là aussi il y a des particularités, et le conseil d'un collaborateur CFF est nécessaire. Nous sommes encore en discussion, mais avec peu d'espoir. Le groupe Valora a fait valoir sa position, et nous cherchons une solution avec les CFF. Nous sommes préoccupés. Actuellement, nous ne pouvons que regretter cette décision, qui est une tendance générale à la disparition du service public dans nos régions.»

Marie Ruchonnet, PS: «Merci pour ces précisions.»

Vincent Brahier, PLR: «Je fais juste une petite remarque. Nous pouvons remercier les CFF d'accepter de nous construire une halte CFF à la rue de la Clef. Si c'est pertinent ou pas, je vous laisse juger. Cela va coûter un maximum. Le rendement on n'en est pas sûr. Mais, par contre, ils n'arrivent pas à payer du «petit personnel», excusez-moi du terme, pour fournir des prestations à des personnes qui en ont besoin. C'est juste lamentable. Voilà mon coup de gueule.»

Patrick Tanner, maire: «Je ne veux pas prolonger. Je comprends tout à fait la position de Vincent Brahier, PLR. Juste préciser que la halte CFF sera financée par le fonds d'infrastructure par la Confédération, et non pas par les CFF, mais je comprends tout à fait.»

Vincent Brahier, PLR: «Dans ce cas, on peut aussi remercier la Confédération. Cela reste lamentable.»

... rires...

Elisabeth Beck, présidente: «Merci, merci, on peut comprendre ce désarroi.»

## 10. Divers et imprévu

Elisabeth Beck, présidente: «Je n'ai pas de divers et imprévu, quelqu'un souhait-il prendre la parole?»

Elisabeth Beck, présidente: «Ce n'est pas le cas, je vous remercie, et je lève la séance.»

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 05.



## Au nom du Conseil de ville

La présidente: Elisabeth Beck

Le vice-chancelier: Tiago Rodrigues

# Vos commerces locaux d'Erguël

## Le CIDE Commerces indépendants d'Erguël

Le CIDE Commerces indépendants d'Erguël (ex CID) existe depuis 1953.

A cette époque, les fondateurs avaient pour but de se fédérer et de défendre leurs commerces face aux assauts des grands magasins tels que Coop et Migros.

Aujourd'hui, les défis pour notre association sont d'autant plus importants, notamment à cause du tourisme d'achat et de la vente en ligne.

Depuis maintenant plus de 4 ans, la démarche du CIDE se veut centrée sur notre région.

Nous rassemblons actuellement 76 membres dans les communes de Renan à Courtelary. Vous trouverez la liste complète des membres sur la page [www.le-cide.ch](http://www.le-cide.ch).

Notre mission est de promouvoir les « bons CIDE » un maximum, afin de les transformer en Monnaie CIDE.

Le but de cette démarche est de développer notre monnaie locale, afin d'inciter la population à se fournir dans les différents commerces de la région et ainsi de maintenir une attractivité et des emplois avec un service de qualité sur notre territoire.

IMPORTANT! Les bons CIDE peuvent être encaissés dans chaque commerce, même dans les commerces non-membres CIDE.

La seule différence pour lesdits commerces est l'incapacité d'échanger les bons en argent comptant auprès de notre banque partenaire.

Ils peuvent cependant les dépenser localement sans restriction.

Pour soutenir notre démarche et gérer de manière rigoureuse la monnaie CIDE, la Clientis Caisse d'Épargne Courtelary SA nous soutient activement pour la gestion de la monnaie.

Il est également bon à savoir que, potentiellement, chaque commerce ou indépendant ayant son siège social ou une succursale en Erguël a la possibilité d'intégrer le CIDE.

*L'union fait la force.*

[www.le-cide.ch](http://www.le-cide.ch)



### TOF Sports

La meilleure adresse pour tous les sportifs

**Comptoir Franc-montagnard (édition Covid-19)**

**Du jeudi 1<sup>er</sup> octobre et jusqu'au samedi 3 octobre - 20% sur tout l'assortiment été 2020 (Chaussures loisirs, vêtements et accessoires)!**

Francillon 11, Saint-Imier, 032 941 39 07



**Nikles Toiture SA**

Ferblanterie / Couverture / Tubage  
Charpente / Rénovation

2610 Saint-Imier T 032 940 14 15  
[www.nikles-toiture.ch](http://www.nikles-toiture.ch)

Dans le cadre d'un futur congé maternité, nous recherchons un/e

**SECRETAIRE remplaçant/e à 50-60 %**

- Titulaire d'un CFC d'employé/e de commerce
- 2-3 années d'expérience
- Autonome, organisé, polyvalent, proactif
- Aptitude à s'intégrer rapidement dans une équipe
- Rédaction des devis et factures
- Tenue de la comptabilité
- Gestion des salaires et charges sociales
- Entretien des locaux

**Durée du contrat:** du 11 janvier au 31 juillet 2021

**Type de contrat:** contrat à durée déterminée

**Délai de postulation:** 16 octobre 2020

Si vous vous reconnaissez dans ce profil, n'hésitez pas à nous faire parvenir votre dossier de candidature complet à l'adresse suivante : Nikles Toiture SA, rue de la Gare 24, 2610 Saint-Imier ou par email à : [info@nikles-toiture.ch](mailto:info@nikles-toiture.ch)  
Pour toutes questions, nous nous tenons à votre disposition au 032 940 14 15.

## Diatel SA vous offre :

- Un service de proximité et individualisé
- Un dépannage dans les 24h en cas de panne
- Un service point UPC dans ses locaux de Saint-Imier
- De nouvelles offres promotionnelles (automne 2020)



**Diatel**

Distribution Radio, TV, Internet, Téléphone  
2610 St-Imier 032 941 41 42



Nos collaborateurs se feront un plaisir de vous conseiller sans engagement de votre part.

Retrouvez toutes les offres sur notre site :

[www.diatel.ch](http://www.diatel.ch)

**1 GIGABIT POUR TOUS  
GRÂCE À PLUS DE 1420 KM  
DE FIBRE OPTIQUE**

### atelier du corps

**MÉLANIE KERNEN**  
Soins thérapeutiques  
079 347 86 50

**FABIO MAZZOLI**  
Hypnose thérapeutique  
079 335 34 42

**LUCIENNE CRAMATTE**  
Kinésiologie  
079 476 46 70

**ARIANE BÉRANGER**  
Massage classique  
079 732 04 42

Francillon 34, 2610 St-Imier

**VELECTRO, SEGWAY ET TROTT'ENERGY:  
LE FUNI ROULE POUR VOUS!**



Renseignements et réservations  
T +41(0)32 941 25 53  
[www.funisolaire.ch](http://www.funisolaire.ch)



## Foire d'Automne à Saint-Imier

Vendredi 16 octobre

# Pilier du Service de l'eau potable, Christian Furer prend sa retraite

Christian Furer a passé 42 ans au Service de l'eau potable de la commune qui fait partie des Services techniques de la localité. Engagé en 1979, il n'avait que quelques outils rudimentaires pour accomplir sa mission de fontainier. Obligé d'offrir de meilleures prestations, le service a connu bien des mutations en s'équipant de matériels ultramodernes.



Service de l'eau potable communal. De gauche à droite: Jean-Philippe Kläy, chef d'équipe, René Gyger, appareilleur, Stéphane Maire, chef du service, Christian Furer, heureux retraité, Ulrich Müller, ancien appareilleur.

Témoignage privilégié de ces mutations, Christian Furer, aujourd'hui âgé de 65 ans, partira en retraite en octobre prochain après de bons et loyaux services rendus. Son temps sera désormais consacré à sa famille qu'il a parfois un peu délaissée pour des raisons de service.

## De Mont-Crosin à Tramelan

En 1979, la commune de Tramelan lance un avis de recrutement pour un fontainier. Christian Furer a 22 ans. Il vient de terminer sa formation de mécanicien sur machine agricole à Mont-Crosin, son village natal. Il se marie et va s'installer avec son épouse à Saint-Imier. Il postule et coup de bol, il est engagé. C'est le début d'une longue aventure, entamée le siècle précédent, qui prendra fin en octobre 2020 après 42 ans de service.

Des anecdotes sur son travail, Christian Furer en a à foison. Il se rappelle avoir été, de nombreuses fois, obligé de poser la coupe de champagne, de quitter les repas en famille, de laisser le gâteau d'anniversaire de ses enfants et de ressortir pour réparer une fuite. Parfois une fuite survenue le soir du 31 décembre n'était résolue que l'année suivante le matin du 1<sup>er</sup> janvier. «Les fuites, elles, ne préviennent pas et n'attendent pas. Elles surviennent

parfois lorsque vous êtes déjà rentrés à la maison. Vous sortez de la douche et vous devez remettre la salopette. Quand elles surviennent durant les heures de bureau, alors là c'est une grande chance», confie Stéphane Maire, ingénieur et chef actuel du service de l'eau potable. «Notre travail est très prenant, mais nous avons aussi beaucoup de liberté» ajoute Christian Furer, le futur retraité. Où Christian Furer va-t-il s'installer pour profiter du temps dont il disposera bientôt? Dans sa maison de la rue de Rouge-Terre où il vit, avec son épouse, depuis 30 ans, après avoir passé dix ans entre la rue des Deutes et celle de Champ-Fleuri. A 65 ans, père de deux enfants et de trois petits-enfants, il est toujours en bonne forme.

Disponible et déterminé, Christian Furer a entretenu, durant toutes ces années de très bonnes relations avec ses collègues. Avec le nombre d'années passées, il représente une partie de la mémoire du service. Et selon Stéphane Maire, son chef, «il part avec une bonne quantité de connaissances et d'expériences accumulées». Mais son «soulagement c'est qu'il a su, au fil des années, transmettre une bonne partie de son expérience aux autres membres du personnel. Il manquera quand même» ajoute-

t-il. Ses anciens collègues lui souhaitent de «bien jouir de sa retraite car», disent-ils, «il l'a bien mérité après 42 ans de bons services rendus à la commune et aux habitants». Ils espèrent le croiser de temps en temps dans le village pour le partage d'un café et se rappeler les bons souvenirs de certaines interventions.

Christian Furer a prévu de désormais consacrer du temps à sa famille, à ses petits-enfants, de jardiner, de passer du bon temps avec son épouse et de voyager.

## Le service de l'eau potable

A cheval sur deux siècles, 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup>, qui mieux que Christian Furer peut parler du service de l'eau potable? Il peut se réjouir d'avoir connu l'ancien et le nouveau service. En effet, raconte-t-il «lorsque j'ai été engagé il n'y avait pas grand-chose en terme de matériels et d'outils de travail. Nous faisons les fouilles à la main. Nous mettons énormément de temps pour trouver les fuites qui survenaient sur le réseau». Stéphane Maire, arrivé en 2012 confirme: «au début, le personnel n'avait pas d'équipement pour détecter les fuites. Il n'y avait pas d'appareils pour localiser les conduites d'eau. Aujourd'hui, de nouvelles technologies existent pour améliorer le travail en réalisant, dans un délai plus court, ce que l'on

mettait beaucoup de temps à résoudre par le passé. Même si avec la nouvelle technologie des difficultés subsistent, il faut reconnaître que les conditions de travail ont été grandement améliorées». Ainsi, parmi les grandes innovations l'on peut citer celle de la télégestion ou la télécommande du réseau. Christian Furer en parle avec enthousiasme et confie: «aujourd'hui, à partir de nos natels et d'un programme qui y est installé, nous pouvons collecter les informations sur le réseau et résoudre plus rapidement et aisément les pannes et fuites qui surviennent». La télégestion permet de «connaître le débit en temps réel des réservoirs, et avec tout le réseau informatique en appui, de faire des historiques de la journée».

En 2012 «il y avait encore des compteurs mécaniques et il fallait faire des relevés à la main tous les jours pour connaître les nouvelles quantités d'eau débitées. Elles étaient d'origines diverses (fuites, consommation normale, etc.) mais inconnues. La grande innovation, c'est qu'avec la télécommande, dès que les relevés sont enregistrés, des graphiques apparaissent sur l'ordinateur ou sur les natels. Ils sont synchronisés, ce qui permet de faire une localisation». En plus de la télécommande, 160 capteurs ont été installés dans le village. Ce sont de petits appareils, sous forme de microphones, qui collectent des informations et aident à localiser plus facilement les fuites d'eau. La première génération de ces capteurs a été installée en 2013; ils ont été changés par ceux de la deuxième génération en 2019.

Le service de l'eau potable de Tramelan est un petit service. De deux personnes, pendant 30 ans, il est passé à trois désormais. Les employés s'entendent bien et se font confiance. A ce propos Stéphane Maire dit: «les relations sont très conviviales, ce qui nous aide dans le travail car parfois il faut se réveiller la nuit, se déplacer sous la pluie, ce qui n'est pas très motivant. Nous sommes des collègues, mais avec ce type de travail en équipe, une amitié s'installe».

Rappelons que la mission du service de l'eau potable, selon la loi, est de *livrer de l'eau de qualité irréprochable en quantité suffisante* à la population.

| michael kofi agegee

COMMUNE DE TRAMELAN AVIS OFFICIELS



## Du mouvement dans les services

Plusieurs services communaux connaissent des changements importants en termes de personnel d'une part et d'organisation d'autre part. Avec le départ à la retraite annoncée de Philippe Vuilleumier (fin février 2021), le Service de l'électricité (SET) va connaître une profonde mue. Le récent engagement de Philippe Wastian en qualité de responsable du Service de l'électricité (entrée en service le 1<sup>er</sup> décembre), la promotion d'Alain Hirschi en tant que Chef d'exploitation du réseau électrique (chef de service, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021) et celle d'Eric Wichtermann en tant que chef d'équipe du réseau électrique (à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021) sont la concrétisation d'un travail de mise en place, commencé il y a deux ans. Depuis de nombreuses années, le SET est confronté à une importante évolution en lien avec la libéralisation du marché, entre autres. Celle-ci a été anticipée au niveau régional par la création d'un regroupement de communes au sein de la société SACEN SA à l'intérieur de laquelle la commune de Tramelan est actionnaire. Son but est de mutualiser l'acquisition et la commercialisation d'électricité en faveur des clients finaux (consommateurs). SACEN SA est une société de services en mains publiques à but non lucratif. Au niveau communal, le Conseil municipal a décidé récemment de restructurer le SET, de sorte à pouvoir mieux négocier le virage de libéralisation du marché. Philippe Wastian va en reprendre la direction. Il a été nommé chef de service, avec une spécialisation dans la promotion et la commercialisation de l'électricité. Il poursuivra les activités de la Municipalité et du service dans les divers organes régionaux spécifiques à l'électricité et pourra, en terme, y prendre une part plus grande. Il participera également aux conseils en matière d'énergie à l'intention des usagers en collaboration avec les structures

régionales en cours de mise en place. L'exploitation du réseau électrique, qui reste communal, sera confiée à Alain Hirschi, actuel chef d'équipe, ceci en étroite collaboration avec Philippe Wastian. Eric Wichtermann sera quant à lui responsable des travaux correspondants en dirigeant une équipe composée de Tristan Neukomm et de Daniel Ferreira, monteur et aide-monteur. Le service financier (SF) se prépare de son côté au départ à la retraite de Christine Gyger qui devrait quitter ses fonctions au 31 décembre prochain. Son poste a été revu, une partie des tâches qui incombait au SF seront transmises aux Services techniques. Le poste de Christine Gyger qui fonctionnait à 100% a été fixé à 50%, 20% étant attribués à Nathalie Brossard et 30% partant aux STT. C'est Dunja Fuss qui reprendra les 50% laissés libres au SF à compter du 1<sup>er</sup> décembre. Par effet de conséquences, les STT sont actuellement à la recherche d'un poste de secrétaire à 65% (50% actuels de Dunja Fuss + 15% transférés du SF). En fonction de l'évolution des tâches liées notamment à la gestion administrative et financière des services techniques et en accord avec les personnes concernées, des adaptations internes des taux d'occupation seront probables. A la chancellerie, le Conseil municipal a concrétisé un souhait de la commission du personnel, de la commission de gestion et du personnel en général. Il a accepté qu'Hervé Gullotti consacre davantage de temps que maintenant à la gestion des Ressources humaines. L'objectif est à terme de pouvoir créer un véritable service des RH. Pour dégager des pourcentages, le Conseil municipal a accepté d'augmenter le taux d'occupation de Lorrie Houlmann qui travaillera à 100% dès le 1<sup>er</sup> octobre. Lorrie Houlmann reprendra sous sa responsabilité toutes les tâches administratives de la chancellerie. | cm

## La rue de l'Industrie interdite au stationnement

Dans le cadre des travaux de mise en souterrain du réseau électrique et de l'éclairage public, l'entier de la rue de l'Industrie sera interdit au stationnement dès le mardi 22 septembre et pour une durée de 5 semaines environ. Cette restriction est rendue nécessaire pour permettre de conserver la circulation durant cette période. Ces travaux sont dépendants des conditions

météorologiques, la période de fermeture est susceptible d'être modifiée à court terme. Des perturbations sont à prévoir pour les accès piétonniers et aux garages dont l'entrée se fait par la partie nord de la rue. Les usagers sont priés de respecter la signalisation mise en place et les instructions du personnel de chantier. Nous vous remercions de votre compréhension et collaboration. | cm

## CENTRE INTERRÉGIONAL DE PERFECTIONNEMENT

# Les armes de La Tène: les réponses d'un invité de marque

Dans le cadre du cycle de conférences *Des objets qui font l'Histoire* organisé par la Commune de Tramelan, la Société jurassienne d'Emulation et le CIP, Marc-Antoine Kaeser, professeur à l'Université de

Neuchâtel et directeur du Laténium donnera une conférence. Il dirige une des institutions phares du monde archéologique. Il mettra en lumière un des plus célèbres gisements de la préhistoire européenne: le site neuchâtelois de La Tène. Les découvertes qui y ont été faites prêtent encore aujourd'hui à interprétation et ont alimenté des polémiques encore bien vivaces.

La Tène est l'un des plus célèbres gisements de la préhistoire européenne. Ce site neuchâtelois a en effet permis de caractériser la civilisation celtique du second âge du Fer, qui s'est étendue sur une grande partie du continent

européen au cours des cinq derniers siècles avant notre ère.

Implanté à l'embouchure de la Thielle, à l'extrémité nord-est du lac de Neuchâtel, le site de La Tène a été découvert en 1857 par un amateur d'antiquités biennois, le colonel Friedrich Schwab. Depuis plus de 160 ans, ce gisement majeur a fait l'objet d'innombrables explorations. Il a livré des milliers d'objets exceptionnellement bien conservés, principalement des armes (épées, javelots, lances, boucliers, etc.), mais aussi des outils et de la parure, ainsi que de nombreux ossements, humains et animaux. Or, ces trouvailles ont suscité des interprétations

contradictoires, qui ont alimenté des polémiques encore vivaces. S'agit-il d'un habitat fortifié, d'un poste de douane, d'un entrepôt commercial, d'un arsenal, d'un lieu de bataille ou d'un sanctuaire dédié aux divinités celtiques de la guerre et du monde des morts?

Dans sa conférence, Marc-Antoine Kaeser, directeur du Laténium, tentera de répondre à ces questions encore ouvertes, en évoquant la longue histoire des recherches conduites à La Tène, des premières découvertes jusqu'aux ambitieuses collaborations internationales mises sur pied dès 2007 pour la réévaluation du site, dans le cadre d'un

projet porté par le Laténium et soutenu par le Fonds national suisse de la recherche scientifique, avec le concours du British Museum de Londres, du Musée d'archéologie nationale français, du Neues Museum de Berlin, du Centre archéologique européen de Bibracte et de nombreuses autres institutions scientifiques, en Suisse, en Allemagne et aux Etats-Unis.

**Jeudi 1<sup>er</sup> octobre, 19h 30**  
**Les armes de La Tène**  
**Aux origines de l'archéologie celtique**  
**Conférence de Marc-Antoine Kaeser, directeur du Laténium, professeur à l'Université de Neuchâtel**

## Délégations officielles

Le Conseil municipal a nommé ses représentants aux manifestations suivantes:

Point Rencontre du Jura bernois, assemblée générale, Tavannes, jeudi 1<sup>er</sup> octobre, 18h: Karine Voumard.

SnowUp, assemblée générale, Loge de la Chauv, jeudi 8 octobre, 19h: Philippe Augsburger et Pierre Sommer.

Lignum, apéros-bois 2020, Tavannes, jeudi 15 et 29 octobre et 12 novembre, 18h: Pierre Sommer.

Celtor, séance d'information, CIP, mercredi 18 novembre, 20h: Pierre Sommer et Mathieu Chaigat. | cm

## URGENCES

## PHARMACIES DE GARDE

**SAINT-IMIER**  
**Du 25 septembre au 1<sup>er</sup> octobre:**  
 Pharmacie Amavita, 032 941 21 94  
**Samedi:** 13h30-16h, 19h 15-19h45  
**Dimanches et jours fériés:** 11h-12h, 19h 15-19h45

**TRAMELAN**  
**Du 25 septembre au 1<sup>er</sup> octobre:**  
 Pharmacie Amavita, 058 878 23 50, J. Stil-Baudry  
**Dimanches et jours fériés:** 11h-12h et 18h30-18h45

*Changement de service le vendredi à 8h. Les éventuelles modifications de dernière minute du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée.*

## AMBULANCE ET URGENCES

144

## MÉDECINS DE GARDE

**ORVIN, SAUGE ET ROMONT**  
**24 heures sur 24** 0900 900 024  
 www.cabinetdurgencesbienne.ch

**DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE**  
**24 heures sur 24**  
 032 941 37 37

**TRAMELAN** 0900 93 55 55  
**En semaine:** 18h-8h  
**Samedi, dimanche, jeudi et jours fériés:** 24 heures sur 24

## PERMANENCES DES SERVICES FUNÉBRES

**VALLON DE SAINT-IMIER**  
 0800 225 500, Par8: 0848 778 888

## SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

## SOINS À DOMICILE

**SAMAIDD VALLON DE SAINT-IMIER**  
 aide et maintien à domicile, soins en diabétologie  
 079 439 28 95  
 samaidd@bluewin.ch  
 www.samaidd.com

**SASDOVAL SAINT-IMIER**  
 rue de Jonchères 60  
 032 941 31 33  
 sasdoval@bluewin.ch  
 www.sasdoval.ch

**SERVICE DU BAS-VALLON**  
 032 358 53 53  
 Tél. national 0842 80 40 20  
 secretariat@sasdbasvallon.ch  
 www.sasdbasvallon.ch

## GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

## LOISIRS

## ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

**TRAMELAN**  
 rue du Pont 20  
**Jeudi:** 16h-18h  
**Vendredi:** 17h-21h

## CENTRE ANIMATION JEUNESSE

**PÉRY-LA HEUTTE**  
**Mercredi:** 13h-18h  
**Jeudi:** 13h30-18h  
**Vendredi:** 13h-22h  
 www.cajpery.wix.com

## CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

**CEJARE SAINT-IMIER**  
 rue du Midi 6  
 Sur rendez-vous, en principe:  
**lundi et mercredi:** 9h-17h  
 032 941 55 45  
 cejare@cejare.ch  
 www.cejare.ch

**MÉMOIRES D'ICI**  
 SAINT-IMIER rue du Midi 6  
**Lundi et jeudi:** 14h-18h  
 032 941 55 55  
 contact@m-ici.ch  
 www.m-ici.ch

## ESPACE JEUNESSE ERGUËL

**SAINT-IMIER**  
 rue du Marché 1  
**Mardi:** 16h-18h, accueil en cas de besoin/projets  
**Mercredi:** 14h-18h, activités diverses selon programme (voir site internet)  
**Jeudi:** 15h 15-18h, accueil adolescents 10-17 ans  
**Vendredi:** 15h 15-18h, accueil adolescents 10-17 ans

032 940 12 17  
 espacejeunesse@saint-imier.ch  
 www.e-j-e.ch  
 espacejeunesseerguel  
 espacejeunesse.derguel

## BIBLIOBUS UPJ

www.bibliobus.ch

**CORGÉMONT**  
 gare  
**Mardi 29 septembre:** 15h 15-17h

**LA FERRIÈRE**  
 commune  
**Samedi 3 octobre:** 9h45-11h45

**FRINVILLIER**  
**Mardi 13 octobre:** 16h30-17h15

**ORVIN**  
 centre du village  
**Mardi 29 septembre:** 17h45-19h30  
 En cas de route fermée ou de travaux, le bibliobus peut s'arrêter à la rue des Longchamps, derrière le Temple.

**PLAGNE**  
 ancienne école primaire  
**Vendredi 16 octobre:** 17h30-19h15

**ROMONT**  
 entrée du village  
**Vendredi 16 octobre:** 16h-17h

**SONCEBOZ-SOMBEVAL**  
 commune  
**Mardi 20 octobre:** 16h30-19h30

**VAUFFELIN**  
 place du village  
**Vendredi 16 octobre:** 14h30-15h30

## BIBLIOTHÈQUES

**CORMORET**  
 collège  
**Mardi:** 17h-18h30

**CORTÉBERT**  
 école, rez-de-chaussée  
**Mercredi:** 13h30-14h, 19h30-20h

**COURTELARY**  
 collège  
**Lundi:** 15h-17h30  
**Mardi:** 17h-19h  
**Jeudi:** 15h-16h30  
**Vendredi:** 9h30-10h30

**BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE SAINT-IMIER**  
 rue du Marché 6  
*Horaires spéciaux*  
**Jeudi et vendredi:** 9h-11h, ouverture dédiée aux personnes vulnérables  
**Mercredi, jeudi et vendredi:** 14h-18h, ouverture dédiée aux enfants, adolescents et adultes  
**Né pour lire:** club de lecture tous les premiers mercredis du mois à 14h30 (sur inscription) et tous les vendredis du mois à 9h45 (jusqu'à 5 ans)

*Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages*

032 941 51 41  
 bibliotheque@saint-imier.ch  
 www.saint-imier.ch/bibliotheque  
 Catalogue en ligne: nouveautés

**SONVILIER**  
 collège  
**Lundi:** 17h30-19h30  
**Mercredi:** 16h-18h

**PÉRY-LA HEUTTE**  
 collège  
**Mardi:** 15h15-17h15  
**Jeudi:** 17h-19h

**VILLERET**  
 rue principale 20  
**Mardi:** 9h-10h, 15h-18h  
**Jeudi:** 18h 15-19h15

## CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

**COURTELARY**  
 Grand-Rue 21  
 PARCOURS DÉCOUVERTE  
 Atelier ouvert, parcours avec visite guidée

LE SHOP ET LE BISTROT  
**Mardi-dimanche:** 9h30-18h, produits à l'emporter

LA PLACE DE JEUX  
**Mardi-dimanche:** 9h30-18h

032 945 13 13  
 welcome@chezcamillebloch.swiss  
 www.chezcamillebloch.swiss

## GYMNASTIQUE

**CORGÉMONT**  
 halle de La Combe

**Gym Tonic:** mercredi 14h-15h  
**Gym Fit:** mercredi 8h 15-9h10  
**Gym Seniors:** mercredi 9h 15-10h10

Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde.

079 735 33 74

**ORVIN** halle  
**Lundi:** 16h30

**PÉRY-LA HEUTTE** halle de Péry  
**Lundi:** 14h15  
 Leçons ouvertes à tout le monde

**PLAGNE** centre communal  
**Lundi:** 19h45  
 (sauf vacances scolaires)

**SONCEBOZ**  
 halle de gymnastique  
**Ladyfit:** mardi 20h 15-21h 15  
 20 francs/an  
 Etudiantes 30 francs/an  
 ladyfitsonceboz@gmail.com

## LUDOTHÈQUE

**SAINT-IMIER** rue du Marché 6  
**Mercredi et vendredi:** 15h-18h  
 Maria Concetta Houriet  
 Renseignements: 032 941 14 22  
 032 941 51 41  
 www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludotheque

## MÉDIATHÈQUE CIP

**TRAMELAN**  
 chemin des Lovières 13  
**1<sup>er</sup> samedi du mois:** 9h-12h  
**Lundi-vendredi:** 13h-18h  
**Mercredi:** 13h-20h  
 032 486 06 06  
 cip@cip-tramelan.ch  
 cip-tramelan.ch

## MUSÉES

**JEANGUI ARCHIVES ANABAPTISTES** chapelle  
 Sur réservation 079 797 33 53  
 e.rm.geiser@bluewin.ch

**LONGINES SAINT-IMIER**  
**Lundi-vendredi:** 9h-12h, 14h-17h  
 Réservation recommandée

**MUSÉE DE SAINT-IMIER**  
**Mercredi, samedi et dimanche:** 032 941 14 54  
 musee@saint-imier.ch  
 www.musee-de-saint-imier.ch

**MAISON DES SARRASINS**  
 ORVIN au cœur du village  
 Ouvert sur demande, entrée libre  
 032 358 18 35, 032 358 17 27  
 erwinlechot@bluewin.ch

## SKI CLUB COURTELARY

Week-end du 26 et du 27 septembre assuré par Quentin et Jean-Pierre Etique, bienvenue aux promeneurs désireux de se désaltérer!

## COMMUNES

## AGENCE AVS

**DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE**  
**Lundi:** 8h30-12h, 14h-18h  
**Mardi-jeudi:** 8h30-12h  
 032 485 01 53  
 c.faehndrich@pery-laheutte.ch

## ADMINISTRATIONS

**CORGÉMONT**  
**Lundi:** 8h30-11h30, 17h-18h  
**Mardi-jeudi:** 8h30-11h30, 16h-17h  
**Vendredi:** 8h30-11h30  
 Grand-Rue 15  
 2606 Corgémont  
 032 488 10 30  
 admin@corgemont.ch  
 www.corgemont.ch

**CORMORET**  
**Lundi:** 15h-18h  
**Mercredi:** 14h30-16h30  
**Jeudi:** 9h30-12h  
 Vieille-Route 1  
 2612 Cormoret  
 Administration: 032 944 15 13  
 Mairie: 032 944 20 71  
 Voyer: 079 381 68 60  
 contact@cormoret.ch  
 www.cormoret.ch

**CORTÉBERT**  
**Lundi et mardi:** 10h-12h  
**Jeudi:** 10h-12h, 16h-18h  
 Rue du Collège 3  
 2607 Cortébert  
 032 489 10 67  
 Fax: 032 489 19 27  
 admin@cortebert.ch  
 www.cortebert.ch

**COURTELARY**  
**Lundi-jeudi:** 8h-12h  
**Jeudi:** l'après-midi sur rendez-vous préalable à fixer par téléphone  
 Grand-Rue 58  
 2608 Courtelary  
 032 944 16 01  
 admin@courtelary.ch  
 www.courtelary.ch

**LA FERRIÈRE**  
**Lundi-vendredi:** 10h-12h  
**Mardi et jeudi:** 16h-17h30  
 Rue des Trois-Cantons 20  
 2333 La Ferrière  
 032 961 12 77  
 Secrétariat: info@laferriere.ch  
 Finances: commune@laferriere.ch  
 www.laferriere.ch

**MONT-TRAMELAN**  
**Lundi:** 16h-18h  
 Métairie des Princes 13  
 2723 Mont-Tramelan  
 032 487 62 53  
 info@mont-tramelan.ch

**ORVIN**  
**Fermeture estivale:** du 20 juillet au 7 août, permanence téléphonique: 032 358 01 86  
**Lundi:** 16h-18h (perm. maire: 19h)  
**Mercredi:** 10h30-12h  
**Jeudi:** 16h-18h  
 La Charrière 6  
 2534 Orvin, CP 41  
 032 358 01 80  
 Fax: 032 358 01 81  
 administration@orvin.ch  
 www.orvin.ch

**PÉRY-LA HEUTTE**  
**Lundi:** 8h30-12h, 14h-18h  
**Mardi-jeudi:** 8h30-12h  
 Grand-Rue 54  
 2603 Péry  
 032 485 01 50  
 commune@pery-laheutte.ch  
 www.pery-laheutte.ch

**RENAN**  
**Lundi:** 8h-12h, 13h30-18h30  
**Mardi-vendredi:** 8h-12h  
 Rue du Collège 5  
 2616 Renan  
 032 962 65 00  
 Fax: 032 962 65 05  
 info@renan.ch, admin@renan.ch  
 www.renan.ch

**ROMONT**  
**Mardi:** 16h-18h  
**Jeudi:** 10h-12h  
 Route Principale 1  
 2538 Romont  
 032 377 17 07  
 info@romont-jb.ch  
 www.romont-jb.ch

**SAINT-IMIER**  
**Lu-me:** 8h-11h45, 14h-17h  
**Jeudi:** 14h-18h  
**Vendredi:** 8h-11h45, 14h-16h  
 Rue Agassiz 4  
 2610 Saint-Imier, CP 301  
 032 942 44 24  
 Fax: 032 942 44 90  
 info@saint-imier.ch  
 www.saint-imier.ch

**SAUGE**  
**Lundi:** 9h30-11h30  
**Mardi et jeudi:** 15h-17h  
 Haut du Village 8  
 2536 Plagne  
 032 358 20 25  
 Fax: 032 358 20 26  
 info@sauge-jb.ch  
 www.sauge-jb.ch

**SONCEBOZ-SOMBEVAL**  
**Lundi:** 8h-12h, 16h-18h  
**Ma, me et je:** 8h-12h, 16h-17h30  
**Vendredi:** 8h-12h  
 Rue des Prés 5  
 2605 Sonceboz-Sombeval, CP 47  
 032 488 33 00  
 Fax: 032 488 33 01  
 secretariat@sonceboz.ch  
 www.sonceboz.ch

## SONVILIER

HEURES D'OUVERTURE DU GUICHET  
**Lundi, mercredi, vendredi:** 8h-12h  
**Jeudi:** 8h-12h, 13h30-17h30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE  
**Lundi:** 8h-12h, 13h30-16h  
**Jeudi:** 8h-12h, 13h30-17h30  
**Mardi, mercredi et vendredi:** 8h-12h

Place du Collège 1  
 2615 Sonvilier  
 032 941 11 20  
 Fax: 032 941 19 73  
 administration@sonvilier.ch  
 www.sonvilier.ch

– Crèche « Les Razmokets »:  
 032 940 14 86

– Ecole de Sonvilier: 032 941 16 66

– Ecole de Mont-Soleil « Aux Pruats »:  
 032 961 15 49

**TRAMELAN**  
**Lu-ma:** 9h-11h45, 14h-16h45  
**Mercredi:** 14h-16h45  
**Jeudi:** 9h-11h45, 14h-18h  
**Vendredi:** 9h-11h45, 14h-16h  
 Hôtel de Ville, 2720 Tramelan  
 032 486 99 99  
 Fax: 032 486 99 80  
 www.tramelan.ch

**VILLERET**  
**Lundi-vendredi:** 9h-12h  
 Rue Principale 24  
 2613 Villeret  
 032 941 23 31  
 admin@villeret.ch  
 www.villeret.ch

Réclame

## Ne jetez pas vos machines et appareils !

Leurs composants sont utiles pour en réparer d'autres

Prise en charge **GRATUITE** à votre domicile les mercredis entre 17h et 18h  
 077 453 19 57 [vio@bluewin.ch](mailto:vio@bluewin.ch)

## IMPRESSUM

## Journal d'annonces et d'information

12 000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

**Editeur**  
 Imprimerie Bechtel SA  
 Bellevue 4, 2608 Courtelary  
 032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56  
 fac@bechtel-imprimerie.ch

**Heures d'ouverture:** lu-je 7h30-12h, 13h30-17h, vendredi 7h30-12h

**Mise en pages**  
 Claude Sansonnens, Claudia Lopes, Coraline Bolle, Nicolas Schaeffer

**Délais de remise des publications**  
 Sport, Utile et Paroisses: lundi soir  
 Officiel: mardi 12h  
 Rédactionnel et Annonces: mercredi 9h

**Tarif des annonces**  
 Sur demande ou sur [www.bechteli-imprimerie.ch](http://www.bechteli-imprimerie.ch)

**Abonnement annuel:** 98 fr.

**Impression:** Druckzentrum Bern  
**Distribution:** La Poste

LA GÉORGIE HORS DU TEMPS

# Entrer au cœur du Caucase

La Géorgie est l'un des secrets les mieux gardés aux portes de l'Europe. Un alphabet et une langue uniques, une tradition viticole de plus de 8000 ans, que serait la légendaire hospitalité des Géorgiens sans leur vin et leurs chants polyphoniques ?

Partez à l'exploration de la culture, de l'histoire et de la vie d'aujourd'hui et d'autrefois d'un pays tout à fait hors normes.

Le film de Nicolas Pernot, accompagné de chants traditionnels polyphoniques, vous fera entrer au cœur d'un Caucase peuplé d'innombrables ethnies ayant lutté de tout temps pour conserver cette identité si particulière, et dont la langue et l'alphabet, comparables à nul autre dans le monde, en sont les témoins. Les Grecs anciens déjà en parlaient comme étant le berceau de la connaissance: Jason et ses argonautes y cherchaient la Toison d'Or.

Les vallées de la Svanétie et le Touchétie sont blotties au pied de sommets tutoyant les cinq mille mètres d'altitude dont l'accès était protégé, voire bloqué par des peuples combattifs s'abritant derrière des centaines de hautes tours défensives en pierre.

Ce film remonte aux origines de la chrétienté avec la présence d'Assyriens et quelques monastères troglodytes du 6<sup>e</sup> siècle. Tbilissi, capitale hybride où des églises médiévales côtoient une architecture contemporaine, témoigne d'une révolution culturelle et d'un rapprochement avec le



monde occidental. Des régions autrefois imprenables se désenclavaient depuis seulement une dizaine d'années. Les traditions tiennent bon cependant. D'impressionnantes transhumances défilent sur des routes vertigineuses, sur les contreforts du Caucase, la viticulture imprègne la culture locale; les

ancêtres des Géorgiens ont inventé le vin il y a presque 8000 ans! Presque chaque famille fait sa propre vendange, ce qui en dit long sur les gigantesques festins ponctués de polyphonies et de célébrations chrétiennes entremêlées de rites païens autour d'icônes cachées là depuis mille ans.

Ce film est une exploration de la culture, de l'histoire, de la vie d'aujourd'hui et d'autrefois de ce que certains appellent *le plus grand des petits pays*. | dc

Présenté et commenté par l'auteur: Nicolas Pernot Au Cinématographe, Tramelan Mardi 29 septembre, 20h

JEAN-GUI

## Nouvelles fenêtres à l'école

Durant le confinement, des travaux importants ont été réalisés dans notre école: de nouvelles fenêtres et des stores électriques ont été installés.

La communauté scolaire de Jean-Gui (communes de Sonceboz, Tramelan et Tavannes) les a financés. Nous la remercions chaleureusement pour son soutien et engagement en faveur de notre école.

L'association Patenschaft Berggemeinden a fait un don pour la réalisation de ce projet. Nous leur exprimons notre gratitude.

Nous adressons également nos remerciements aux diverses entreprises qui sont intervenues (fenêtres Bassin, ElectoBircher et Gerbermatique) ainsi qu'à la concierge, M<sup>me</sup> Fuhrer, pour les nettoyages que ces travaux ont occasionnés.

| la commission scolaire de Jean-Gui et les enseignantes

PAROISSE RÉFORMÉE DE HAUTE-BIRSE

## Confirmations 2020 à Tavannes et à Tramelan



Initialement prévue à la Pentecôte, la célébration des confirmations de la paroisse réformée de Haute-Birse a finalement pu avoir lieu à Tavannes le dimanche 20 septembre.

Qu'est-ce que le bonheur? Peut-on le quérir? Peut-on le trouver? Peut-on le construire? Ou bien s'offre-t-il simplement, comme un cadeau inattendu, à celle ou celui qui sait l'accueil-

lir? C'est sur ces questions que s'est achevé le parcours catéchétique des confirmands 2020. Un parcours chaotique puisque camp et confirmations du printemps ont dû être repoussés, voire annulés, pour cause de coronavirus.

Lors du culte du dimanche 20 septembre à Tavannes, ce sont finalement 10 jeunes qui ont été confirmés dans l'alliance

de leur baptême: Maëlle Aeberhard, Hugo Cuenin, Lola Paroz, Margaux Pfister, Fabien Schär, Audrey Schüpbach, Roxane Tschanz, Mylène Vermot, Teo Zryd et Noah Zweiacker. Quatre jeunes de la paroisse seront confirmés durant le culte de Tramelan, le 27 septembre: Sabrina Burger, Olivia Girod, Benoit Moser et Nathan Rossé. | ks

## EN SALLES

AU CINÉMATOGAPHE À TRAMELAN

LA DARONNE

VENDREDI 25 SEPTEMBRE, 18 H  
SAMEDI 26 SEPTEMBRE, 21 H  
DIMANCHE 27 SEPTEMBRE, 20 H

de Jean-Paul Salomé, avec Isabelle Huppert, Hyppolyte Girardot. Patience Portefeu est interprète judiciaire franco-arabe, spécialisée dans les écoutes téléphoniques pour la brigade des stupés. Lors d'une enquête, elle découvre que l'un des trafiquants n'est autre que le fils de l'infirmière dévouée qui s'occupe de sa mère. En français. 14 ans. Durée 1h46.

POLICE

VENDREDI 25 SEPTEMBRE, 20 H 30  
SAMEDI 26 SEPTEMBRE, 18 H  
LUNDI 28 SEPTEMBRE, 20 H

de Anne Fontaine, avec Omar Sy, Virginie Efira, Virginie, Erik et Aristide, trois flics parisiens, se voient obligés d'accepter une mission délicate: reconduire un étranger à la frontière. En français. 12 ans (sugg. 14). Durée 1h39.

TUTTI INSIEME (TOUS ENSEMBLE)  
DIMANCHE 27 SEPTEMBRE, 20 H

de Ginevra Elkann, avec Ricardo Scamarcio, Alba Rohrwacher. Comédie sentimentale qui raconte l'histoire de trois jeunes frères: Alma, Jean et Sebastian. En VO s.-t. 10 ans. Durée 1h44.

FAHIM

CINÉ APRES-MIDI  
MARDI 29 SEPTEMBRE, 14 H 30

de Pierre-François Martin-Laval, avec Assad Ahmed, Gérard Depardieu. Forcés de fuir leur Bangladesh natal, le jeune Fahim et son père quittent le reste de la famille pour Paris. En français. 6 ans. Durée 1h47.

GEORGIE: AU CŒUR DU CAUCASE  
EN PRÉSENCE DU RÉALISATEUR  
MARDI 29 SEPTEMBRE, 20 H

de Nicolas Pernot. Nichée entre le Caucase et la Mer Noire, la Géorgie est un des secrets les mieux gardés aux portes de l'Europe. Les grecs anciens déjà en parlaient comme étant un berceau de la connaissance: Jason et ses argonautes y cherchaient la Toison d'Or. En français.

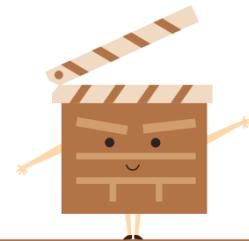
BELLE-FILLE

MERCREDI 30 SEPTEMBRE, 20 H

de Mélanie Marcaggi, avec Alexandra Lamy, Miou-Miou. Découvrant que son mari la trompe, Louise décide de penser enfin à elle et part décompresser en Corse le temps d'un week-end. En français. 12 ans (sugg. 16). Durée 1h36.

THE PERSONAL HISTORY OF DAVID COPPERFIELD  
JEUDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE, 20 H

de Armando Iannucci, avec Dev Patel, Tilda Swinton. Le parcours de David Copperfield, d'une enfance pauvre jusqu'au statut d'auteur à succès dans l'Angleterre victorienne de 1840. En français. 12 ans. Durée 1h59.



AU ROYAL À TAVANNES

JUST KIDS

VENDREDI 25 SEPTEMBRE, 20 H  
MARDI 29 SEPTEMBRE, 20 H

de Christophe Blanc, avec Kacey Motet Klein, Anamaria Vartolome. Quand Jack, tout juste majeur, se voit confier la garde de son jeune frère Mathis, une nouvelle vie commence. Comment être responsable d'un enfant quand on est soi-même à peine sorti de l'adolescence? En français. 16 ans. Durée 1h43.

THE WILD GOOSE LAKE LE LAC AUX OIES SAUVAGES  
JEUDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE, 20 H

de Diao Yinanlangue, avec Hu Ge, Gwei Lun Mei. Un chef de gang en quête de rédemption et une prostituée prête à tout pour recouvrer sa liberté se retrouvent au cœur d'une chasse à l'homme. En français. 16 ans. Durée 1h53.

ANTOINETTE DANS LES CÉVENNES  
SAMEDI 26 SEPTEMBRE, 21 H  
DIMANCHE 27 SEPTEMBRE, 17 H  
LUNDI 28 SEPTEMBRE, 20 H

de Caroline Vignal, avec Laure Calamy, Benjamin Lavernhe. Antoinette, une enseignante jeune et allègre doit partir en vacances d'été avec Vladimir, son amant et père d'une de ses élèves. En français. 10 ans (sugg. 14). Durée 1h35.



## AGENDA

VENDREDI 25 SEPTEMBRE

- Brocante à la ferme, de 9h à 19h, Le Cerisier 101, La Ferrière.
- *Rebelle-toi, il pleut des cailloux*, CCL, Saint-Imier, 20h30.

SAMEDI 26 SEPTEMBRE

- Tramlabulle Hors série, dès 14h, CIP Tramelan.
- Marcher avec Feldenkrais, salle de paroisse, Sonvilier, 14h à 17h.
- Brocante à la ferme, de 9h à 19h, Le Cerisier 101, La Ferrière.

DIMANCHE 27 SEPTEMBRE

- Tramlabulle Hors série, dès 14h, CIP Tramelan.

- Brocante à la ferme, de 9h à 19h, Le Cerisier 101, La Ferrière.
- *Le Salaire de la Suze*, Piazza devant CHEZ Camille Bloch, 14h15.
- Concert du Chandor, église, Orvin, 17h.

MARDI 29 SEPTEMBRE

- Marche découverte de la commission du 3<sup>e</sup> âge, 13h15, Plagne, lieu-dit Sagne.
- Film-conférence *Géorgie hors du temps*, cinéma Tramelan, 20h.

JEUDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE

- Soirée scrabble, CIP Tramelan, 18h45.
- SEL de la Suze, Espace Nicolas Béguelin, Courtelary, 19h à 21h.

- *Les armes de la Tène*, conférence, CIP, Tramelan, 19h30.

VENDREDI 2 OCTOBRE

- Fête d'automne, jardin partagé de la Fourchaux, Saint-Imier, dès 17h.

SAMEDI 3 OCTOBRE

- Portes ouvertes EXPO ELECTRO, Saint-Imier, de 11h à 16h.

MERCREDI 7 OCTOBRE

- *Né pour lire*, CIP Tramelan, 9h30.

VENDREDI 16 OCTOBRE

- Foire d'automne, Saint-Imier.

DIMANCHE 25 OCTOBRE

- *Le Salaire de la Suze*, Piazza devant CHEZ Camille Bloch, 14h15.

EXPOSITIONS

- *Origines*, exposition de Benjamin Jendly et Jean-Marie Bidet, CCL, Saint-Imier. Mercredi-vendredi, 14h à 18h, samedi-dimanche, 14h à 17h. Du 11 septembre au 8 octobre.
- Exposition Tramlabulle *Le Siècle d'Emma*, CIP Tramelan, lundi-vendredi, 8h à 20h, samedi, 15h à 20h, dimanche fermé. Du 26 septembre au 23 octobre.

CRAYONS SOLIDAIRES, DESSINER POUR TOUS

## Tramlabulle hors-série 2020

L'association *Crayons solidaires, dessiner pour tous*, créée en 2017 par les dessinateurs Thierry Barrigue, Pitch Comment et Nicolas Sjöstedt sera présente à Tramlabulle hors-série 2020. A cette occasion, des dessinateurs rendront visite aux résidents du home Les Lovières à Tramelan aujourd'hui, vendredi 25 septembre. Grâce à leurs crayons, Thierry Barrigue et Nicolas Sjöstedt permettront à ces personnes de renouer avec une identité, une dignité, un parcours de vie, l'instant d'un dessin réalisé devant elles,

pour elles. Nul doute que les résidents des Lovières seront honorés d'être dessinés par des professionnels! Un grand merci à ces artistes.

Le festival Tramlabulle hors-série aura lieu ce samedi 26 septembre dès 14h avec la présence en dédicace d'une dizaine d'auteurs romands. Une exposition et une conférence autour de la BD *Le siècle d'Emma* et un repas animé par des duels de dessinateurs. Cette version de poche du festival est donc bien sûr aux mesures sanitaires imposées par le Covid. | mc

## HOCKEY CLUB SAINT-IMIER

## Un succès à deux points pour la reprise des Bats



Sam Humbertclaude a égalisé en se jouant des défenseurs vaudois

Trois phases ont caractérisé cette typique rencontre de reprise de 1<sup>re</sup> ligue entre Saint-Imier et les Vaudois de Morges. Un premier tiers où les hommes de Steve Pochon se sont montrés avec un visage appliqué. Ils auraient dû mener plus largement, surtout si l'on sait qu'ils bénéficiaient de deux minutes pleines en double supériorité numérique. Mais Timmy Capriati, l'ancien portier de Vallée-de-Joux, se montrait particulièrement vigilant. Puis une seconde période, où ils ont laissé leur hockey et leur discipline au vestiaire, ainsi que l'initiative à Star Forward, qui en passant trois filets, prenait un avantage pas forcément immérité. C'est un peu connu, lorsqu'une formation ne concrétise pas ses occasions, l'adversaire finit par trouver la faille et entrevoit une possibilité de bon

coup. « Nous sommes sortis de notre match au deuxième tiers, cela leur a permis de prendre l'avantage. Il nous a fallu travailler dur pour récolter au final deux points. Nous avions le potentiel pour passer l'épaule avant. Néanmoins, nous avons fait preuve de caractère, c'est un état d'esprit positif » analysait, moyennement satisfait, le nouvel homme fort du HC Saint-Imier. Il est certain qu'avec plus de constance, les locaux auraient pu prétendre à mieux. Mais ils auraient aussi pu tout perdre au terme du temps réglementaire, lorsque les Vaudois faisaient trembler les filets de Frédéric Dorthe une cinquième fois un dixième de seconde après le retentissement de la sirène. Le directeur de jeu n'a pas hésité, il a annulé cette réussite sans que cela ne déclenche une trop vive

réaction des visiteurs. On peut supposer qu'il y avait du juste dans cette décision. Les prolongations ne donnèrent rien, c'est donc aux tirs au but que les deux équipes se départageaient. A ce jeu-là, Frédéric Dorthe et les siens se montraient plus habiles, le portier imérien retint tous les essais vaudois, alors que Robin Fuchs et Loïc Pécaut trouvaient la cible. Mais comme on dit, il y a encore du boulot, Steve Pochon l'avait souligné, le HC Saint-Imier n'est pas encore au top. On ajoutera que le HC Saint-Imier a tout mis en œuvre pour respecter les normes sanitaires du moment, ceci pour le bien-être de chacun. Si l'affluence était moindre (154 personnes), certainement retenus par les soucis causés par ce satané virus, les spectateurs peuvent être rassurés.

## Le Covid-19 s'invite déjà au bal

Rien à voir avec les précautions mises en place par les dirigeants de la Clientis Arena, mais on sait déjà que la rencontre prévue samedi à Yverdon-les-Bains sera reportée. La formation du Nord-Vaudois, qui n'a pas joué le week-end dernier, est encore en quarantaine. Le championnat de 1<sup>re</sup> ligue est déjà chancelant après une journée seulement. Une histoire de plexiglas défectueux a fait arrêter la rencontre Meyrin-Genève - Interlaken. Les nouvelles dates de report ne sont pour l'heure pas encore connues. Mais cela sent déjà le bouleversement dans le championnat.

## Le Erguël HC va débiter son championnat

La première journée du championnat de deuxième

ligue aura lieu ce vendredi à Fleurier à 20h30. C'est là que le Erguël HC de Vincent Paratte va entamer sa compétition. Éliminés en Coupe suisse par Les Enfers-Montfaucon d'un seul petit but d'écart encaissé dans la 59<sup>e</sup> minute de jeu, les Erguéliens vont donc se concentrer sur le championnat pour tenter d'améliorer leur performance de la saison passée. Le déplacement dans le Val de Travers ne sera pas une promenade de santé pour eux, Fleurier paraissant être l'un des favoris du groupe 1 de 2<sup>e</sup> ligue.

| gde

1<sup>er</sup> I. Saint-Imier - Star-Forward \_\_\_ 5-4  
2<sup>e</sup> I. Les Enfers-Mtfaucou - Erguël \_\_\_ 4-3

Vendredi 25 septembre  
2<sup>e</sup> I. 20h30: Fleurier - Erguël

## VOLLEYBALL CLUB TRAMELAN

H 3<sup>e</sup> I. Sixième Set L - Tram. \_\_\_ 3-0  
D M19 Delémont - Tramelan \_\_\_ 0-3

Samedi 26 septembre

D M15 14h, CIP:  
Tramelan - VFM

D 2<sup>e</sup> I. 17h30, Oiselier A:  
Porrentruy - Tramelan

D M17 15h15, Oiselier B:  
Porrentruy A - Tramelan

Jeudi 1<sup>er</sup> octobre

D M15 18h45, Cormoret:  
La Suze - Tramelan

## TIR - AJBST

## Deux tireurs régionaux en lice à la finale suisse



Jean Bögli de Tramelan, avec son Mousqueton-31

Depuis de nombreuses années, la finale suisse sur cible campagne est organisée en début septembre dans les installations de tir Rôti à Möhlin en Argovie. Les 400 meilleurs tireurs y sont invités. Pour cette année perturbée par le Covid-19, les tireurs de l'AJBST devaient tirer le programme cible campagne et le programme officiel du Tir fédéral en campagne avant le 15 août pour avoir une chance d'être qualifié.

Pour l'AJBST, un tireur a obtenu la limite au pistolet d'ordonnance à 25 m qui est de 355 points pour les adultes et de 229 points pour les juniors de moins de 21 ans. Il s'agit de Cédric Mathez de La Vignerole qui, dans la catégorie M17, a obtenu le droit d'y participer avec 339 points. Au fusil à 300m, la limite était de 135 points pour les adultes et 127 points pour

les juniors de moins de 21 ans, le droit d'y participer est revenu au senior-vétéran Jean Bögli de Tramelan avec 136 points.

Lors du tir de qualification à Möhlin, Cédric Mathez réalisait 161 points et terminait au 18<sup>e</sup> rang sur 26 participants, la limite pour la super finale était de 175 points sur 180. En ce qui concerne Jean Bögli (voir photo) avec son mousqueton, il réalisait 64 points sur 72 et se classait au 159<sup>e</sup> rang sur 208, échouant de 5 points pour la super finale, il fallait 69 points. A relever que seuls trois tireurs aux Mousquetons-31 étaient sur les pas de tir, la majorité des autres tireurs étaient équipés du Fass-57 avec les améliorations autorisées, système de visée et canon de match. L'AJBST remercie ces deux tireurs pour leur participation à cette finale suisse 2020. | jcl

## TIR

20<sup>e</sup> tir de l'amitié

Entre août et septembre, et cela depuis 20 ans, les sociétés de Péry-La Heutte, Plagne, Reconvilier, Corgémont et Tramelan se retrouvent pour leur traditionnel tir de l'amitié. Pour cette édition 2020, c'était la société de tir de Péry-La Heutte qui en était l'organisatrice.

Belle réussite, 45 tireuses et tireurs se sont déplacés pour prétendre au challenge gagné depuis 2014 par Plagne.

Cette rencontre a pour unique but le développement du tir sportif et l'entretien de la camaraderie entre les adeptes de ce sport de concentration. Cette dernière édition à couronné en classement individuel,

Heinz Gäumann (senior-vétéran) avec 138 points sur 150, devant Isabelle Gobet (senior) également 138 points, 3<sup>e</sup> Luca De Menech 136 points. Pour la 7<sup>e</sup> fois consécutive, la victoire de groupe est revenue à Plagne, avec une moyenne de 132,375 points devant Tramelan 128,571, Corgémont est 3<sup>e</sup> avec 127 points et au pied du podium Reconvilier avec 124 points. Péry, la société organisatrice, n'étant pas classée par manque de tireurs. La cloche challenge de cette rencontre revient définitivement à Plagne et trouvera une place d'honneur au stand des Eco-vots. | jcl



Ambiance détendue au stand de tir de Péry lors de la journée du tir de l'amitié

## BOCCIA CLUB CORGÉMONT

## Les meilleures joueuses de Suisse seront présentes

Ce dimanche 27 septembre, un important tournoi national se déroulera au bocciodrome du Vallon, à Corgémont.

Pour la deuxième fois de son histoire, notre club organise un grand rendez-vous réservé aux dames. Il consacrera la championne de Suisse en individuel. Il s'agit d'une joute avec la participation des 24 meilleures joueuses de toutes les régions de Suisse. Des dames du cadre national seront évidemment présentes. Ces sportives en découvriront dès 10h sur les pistes de Corgémont et de Bienne en éli-

minations directes. Les finales débuteront dès 14h30 uniquement à Corgémont.

Nous invitons cordialement la population à suivre ces rencontres sportives et à encourager ces concurrentes, parmi lesquelles Corinne Ungaro de Savagnier, membre de notre club.

Le Boccia Club Corgémont se réjouit d'organiser cet événement. Les règlements Covid du canton de Berne devront être observés.

| dg

## FC COURTELARY

## Journée de soutien

Samedi matin, avant ou après vos achats à Courtelary, notre relève vous attend au terrain pour la rencontre qui opposera les juniors E à l'équipe du FC Tavannes/Tramelan. Ils ont besoin de votre soutien et de vos encouragements. Buvette ouverte. | jmt

Samedi 26 septembre

JE 9h30: Team Vallon - FCTT

4<sup>e</sup> I. H. Saigne.: Fr.-Mont. - Courtelary

Dimanche 27 septembre

4<sup>e</sup> I. W 15h: Courtelary - Reconvilier

## US VILLERET

## Besoin de points

Après un week-end de pause, l'US Villeret reçoit demain le FC Floria. Les hommes du coach Brea se doivent de comptabiliser lors de ce match, après avoir été défaits par les 3 ténors du groupe, pour ne pas se retrouver en position inconfortable au classement. L'US compte sur votre soutien pour retrouver le chemin de la victoire. Coup d'envoi à 16h. | az

Samedi 26 septembre

16h: Villeret - Floria

FOOTBALL CLUB LA SUZE 07

# Défaite sur le plus petit score

C'est avec un contingent plus que réduit que notre équipe fanion s'est déplacée dans les Franches-Montagnes pour y affronter le FC US Montfaucon.

Malgré leur supériorité dans le jeu et deux occasions manquées dans le premier quart d'heure par Kewin et Cyril, le FC La Suze n'a jamais su prendre réellement le dessus. Pire, alors que le coach avait décidé de tout tenter pour gagner ce match en passant à un système de jeu bien plus offensif, il s'est fait surprendre à la 71<sup>e</sup> minute d'un subtil lob à 40 m. Le coup franc sur le poteau de Tschannen à la 90<sup>e</sup> minute ne changea rien. La victoire ne méritait pas de rentrer avec nous dans les bagages!

Cette deuxième défaite de rang fait mal et une vraie réaction d'orgueil sera attendue de tous les joueurs dès mardi à l'entraînement.

**Coupe jurassienne juniors E**

Les juniors E de l'entraîneur Manuel Catarino se sont qualifiés pour la finale de la Coupe jurassienne, qui aura lieu le 24 mai 2021 à Courrendlin. Toutes nos félicitations à ces jeunes footballeurs prometteurs et à leur entraîneur.

| jml

JE Tavannes/Tram. – La Suze 07 4-3  
 JD La Suze 07 – Bévillard-Malleray 3-5  
 JB La Suze 07 – Bévillard/Malleray 2-2  
 4<sup>e</sup> I. Montfaucon – La Suze 07 1-0

**Samedi 26 septembre**

JD 10h: Tavannes/Tramelan – La Suze 07  
 JE 11h: La Suze 07 – Courrendlin  
 JB 14h30: Vendincourt – La Suze 07  
 4<sup>e</sup> I. 17h: La Suze 07 – Tavannes/Tram.

**Mercredi 30 septembre**

JE 18h: La Suze 07 – Bévillard Malleray

FOOTBALL CLUB SAINT-IMIER

# L'homme du jour



Juniors B1 Team Vallon Sonvilier, debout de gauche à droite: Nahom Teweldemedhin, Sohail Hassanzadah, Malo Kerambrun, Brayan Velez, Noah Paixao, Kenan Ljoki, José Gonzalez (entraîneur assistant), Javier Couso (entraîneur); assis de gauche à droite: Dorian Voiblet, Esteban Couso, Baptiste Zerbini, Nolan Nicolet, Keeven Bovy, Basil Beutler, Mattia Scheidegger, Eyoel Andemichael, Goncalo Lusitano, Romain Oswald; manque: Alan Crevoisier

Au FC Saint-Imier, l'homme du week-end passé est assurément à aller chercher dans les seniors. Engagés en championnat face à Bévillard-Malleray, les Imériens l'ont emporté facilement sur le score de 5 à 1. Pedro De Melo se fit l'auteur de pas moins des cinq réussites pour ses couleurs. De quoi déguster le portier de la vallée de Tavannes. En fait, les seniors du FC Saint-Imier se sont offert un bon match de préparation avant leur 8<sup>e</sup> de finale de Coupe suisse face à Kölliken. Une formation argovienne qui aura le plaisir de découvrir l'Erguël et le chaudron de Fin-des-Fourches. Un match hors du commun, qui pourrait permettre aux gars de Michael Vuerich et Daniel Heider d'aller plus loin encore en Coupe suisse, le challenge est intéressant.

**Le clin d'œil aux juniors B1 du Team Vallon Sonvilier**

Récemment, les jeunes de Javier Couso et José Gonzalez

l'ont facilement emporté 6-0 face à leurs homologues de Fleurier. Après quatre matchs de championnat, les juniors B1 occupent la tête du classement en compagnie du FC Hauterive. Avec douze buts marqués pour trois encaissés, on peut dire que leur début de championnat est plutôt réussi. Cela vaut bien un clin d'œil, en espérant que leur rendement ne fléchisse pas, une prochaine confrontation avec les Altaripeins, à fin octobre, devrait tenir toutes ses promesses.

**Saint-Imier I aux deux visages**

En déplacement sur les hauteurs de Boudry, la formation de Nathan Jeanneret a présenté deux visages. Mauvais ou quasiment absents en première mi-temps, les Imériens sont revenus pour la seconde période avec des intentions plus affichées. Mené 2-1 à

l'heure du thé, Saint-Imier a passé trois buts dans la deuxième moitié de la rencontre. Un sursaut d'orgueil qui aura finalement permis aux Juras-siens bernois d'engranger leur troisième victoire de l'exercice. Cependant, l'inconstance des jaunes et noirs est signifiante. Des errances passagères qu'il va falloir gommer, parce que visiblement les Imériens ont les moyens de présenter un football de qualité. Application et concentration sont certainement ce qu'il leur manque parfois, et cela peut se payer cash.

| gde

2<sup>e</sup> I. Boudry – Saint-Imier 2-4  
 4<sup>e</sup> I. Floria- Saint-Imier II Sonvilier 1-3  
 Sen. St-Imier – Bévillard-Malleray 5-1  
 JC 2 Thielles II – Saint-Imier II 12-1  
 JC Saint-Imier I – Val-de-Ruz I 0-3

**Vendredi 25 septembre**

JD 18h45: Saint-Imier I – 2 Thielles I

**Samedi 26 septembre**

JD 11 h 15, Courtelary: Team Vallon Saint-Imier II – Hauterive  
 JC 13 h: Saint-Imier II – Coffrane  
 JC 14 h: Marin – Saint-Imier I  
 5<sup>e</sup> I. 15 h: Saint-Imier III – Corcelles-Cormondrèche II  
 Sen. 17 h: Saint-Imier – Kölliken (Coupe suisse, 1/8 de finale)  
 4<sup>e</sup> I. 18 h: St-Imier II Sonvi. – Cornaux

**Dimanche 27 septembre**

2<sup>e</sup> I. 16 h: United Milvignes – St-Imier I

**Mardi 29 septembre**

5<sup>e</sup> I. 20 h: Le Landeron – Saint-Imier III  
 2<sup>e</sup> I. 20 h 30: Unine I (3<sup>e</sup>) – Saint-Imier I (2<sup>e</sup>) (Coupe NE, 1/8 finale)

**Mercredi 30 septembre**

5<sup>e</sup> I. 20 h 15: Saint-Imier III – Floria II (Coupe NE, tour préliminaire)

Allez consulter le site du FC Saint-Imier sous [www.fcsaintimier.ch](http://www.fcsaintimier.ch)

FOOTBALL CLUB SONVILIER

# Une seconde victoire qui fait du bien

Le FC Saint-Imier II (Sonvilier) a récolté une 2<sup>e</sup> victoire consécutive en s'imposant 1-3 contre le FC Floria. Après avoir ouvert le score à la 8<sup>e</sup> minute, l'égalisation adverse est survenue juste avant la pause. En seconde période, il aura fallu attendre la 78<sup>e</sup> minute de jeu pour enfin passer en tête avant d'obtenir le 3<sup>e</sup> but à la dernière minute.

Les seniors auraient mérité mieux qu'une défaite 3-2 à Monfaucou. En effet après un mauvais départ avec 2 buts encaissés après 20 minutes de jeu, les Potets ont relevé la tête et largement dominé le match en scorant par 2 fois, avant de voir l'adversaire marquer le but

victorieux sur leur seule occasion de la mi-temps.

| dr

Sen. Montfaucon – Sonvilier 3-2  
 Floria – Saint-Imier II (Sonvilier) 1-3  
 JB Sonvilier II – La Sagne 1-7

**Vendredi 25 septembre**

Sen. 19h30 Sonvilier – Court

**Samedi 26 septembre**

JE 10h30: Team Vallon Sonvilier III – Grpm Le Parc II  
 JE 10h30: Val-de-Ruz I – Sonvilier I  
 JE 10h30: United Milvignes I – Sonvi. II  
 JB 14h30: Audax-Frioul – Sonvilier I  
 JB 14h30: Bas-Lac – Sonvilier II  
 18h: St-Imier II (Sonvilier) – Cornaux

CLUB D'ATHLÉTISME DE COURTELARY

# Week-end riche en performances

Les athlètes du CAC se sont déplacés sur trois sites différents samedi dernier



Simon Vorpe et Sarah Schindelholz

Samedi 19 septembre, Luna Paroz s'en est allée du côté de Montsevelier pour participer à la course du Val Terbi. Cette course se disputait sur un terrain mixte, route et chemin blanc. Luna devait courir 1800 m, soit faire 3 boucles de 600 m. Partie beaucoup trop vite, elle voulait abandonner, mais son papa était au bord du parcours et a su l'encourager. Avec un dernier élan de motivation, elle a réussi à vaincre sa fatigue et a fait un sprint final pour terminer sa course en 3<sup>e</sup> position et a ainsi pu monter sur le podium. Bravo Luna!

Championnats jurassiens simples

C'est à Colombier qu'ont eu lieu les championnats jurassiens pour les catégories U16 et plus. Organisés conjointement par les deux associations cantonales, neuchâteloise et jurassienne, ces championnats ont permis à trois de nos athlètes de faire de bonnes performances et de monter sur le podium. Tout d'abord Simon Vorpe dans la catégorie U20 qui remporte le saut en longueur avec un bond à 6,25 m et bat son record personnel lors de son 2<sup>e</sup> essai. Engagé également sur 100 m, il court en 11''97 en éliminatoire et en 12''13 en final, mais pas de

podium dans cette discipline. Sur 200 m, où il était également inscrit, il renonce finalement à participer, car il a ressenti des douleurs derrière les cuisses.

Sur cette même distance, mais en catégorie U18, Julie Dyroff bat son record personnel en 27''95 et termine au 5<sup>e</sup> rang. Elle est tout de même contente de sa course, car elle n'a pas encore l'habitude de courir sur cette distance.

La troisième engagée à ces championnats est Sarah Schindelholz dans la catégorie U20. Notre lanceuse du club participait au poids, disque et javelot. Quelle bonne décision, car Sarah est rentrée avec trois médailles! Médaille d'or et record personnel au javelot avec un lancé à 28,43 m. Médaille d'argent au poids avec un jet à 9,14 m et la troisième médaille qui sera de bronze, elle l'obtient au disque avec un lancé à 27,81 m. Félicitations!

**Swiss Athletics Sprint**

Le troisième concours de ce samedi 19 septembre a eu lieu à Interlaken. Dominique Dyroff qualifié pour cette finale suisse dans la catégorie garçon 12 ans, avait forte concurrence avec d'autres jeunes venus des quatre coins de la Suisse et du Liechtenstein. Malgré la



Luna Paroz, médaillée de bronze

pluie qui tombait, Dominique a eu beaucoup de plaisir à participer. En série sur 60 m, il a couru en 8''77. Malheureusement pour 1 centième, il manque la qualification pour la demi-finale. Mais ce fut une belle expérience pour ce jeune athlète.

Quant à sa sœur Aurelie, également qualifiée pour cette finale, elle n'a pu y prendre part à cause d'une blessure contractée à l'entraînement quelques jours avant. Bon rétablissement!

| aks

**PRO SENECTUTE**

032 886 83 80

**Yoga**

Nouveau à Tavannes

Les postures simples et des exercices de respiration permettent de reconnecter les lignes énergétiques. Par les techniques du yoga, nous retrouvons les bases d'un véritable bien-être et d'un retour à la santé. Vous travaillerez votre énergie vitale, équilibre, souplesse et tonus musculaire afin de trouver une parfaite harmonie du corps et de l'esprit. Rendez-vous les vendredis de 10h à 11h à Tavannes Machines (2<sup>e</sup> étage), rue H. F. Sandoz 80. Vous pouvez rejoindre le groupe en tout temps. La première leçon est gratuite et ne vous engage à rien. I sm

**Aquafitness**

Le mercredi à Bévillard

L'activité idéale et complète pour renforcer sa musculature tout en douceur! L'eau est un excellent moyen pour entraîner l'endurance en ménageant les articulations et fortifier le système cardio-vasculaire. Rendez-vous les mercredis à 11h45 à la piscine de l'Orval à Bévillard. Vous pouvez rejoindre le groupe en tout temps. La première leçon est gratuite et ne vous engage à rien. I sm

Renseignement et inscription au 032 886 83 86

## Editeur

Imprimerie Bechtel SA  
CP 103  
Bellevue 4, 2608 Courtelary  
info@bechtel-imprimerie.ch  
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56  
www.bechteli-imprimerie.ch

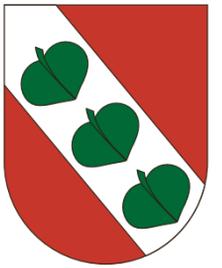
## Délai de remise des publications

Mardi 12 h  
fac@bechtel-imprimerie.ch

## Tarifs

90 ct. le mm/colonne (65 mm) + TVA  
Annonces : 2 fr. 75 le mm/colonne (65 mm) + TVA  
Largeur max. : 4 colonnes (290 mm)

# Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary



Partie intégrante de la Feuille d'Avis du District de Courtelary

## District



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

### Décision

La préfète du Jura bernois

statuant sur la requête déposée par

1. **la Commune municipale de Cormoret**, agissant par son Conseil municipal, Vieille Route 1, 2612 Cormoret,
2. **la Commune municipale de Courtelary**, agissant par son Conseil municipal, Grand-rue 58, case postale 59, 2608 Courtelary,
3. **la Commune municipale de Sonvilier**, agissant par son Conseil municipal, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier
4. **la Commune municipale de Renan**, agissant par son Conseil municipal, rue du Collège 5, 2616 Renan,

requérantes,

#### relative à l'organisation d'un vote aux urnes (concernant la fusion des communes du Haut-Vallon de Saint-Imier)

vu le vote qui était prévu dans les Communes municipales de Cormoret, Courtelary, Sonvilier et Renan, à la date du 27 septembre 2020, concernant la fusion des communes du Vallon de Saint-Imier;

vu les requêtes reçues les 11 décembre 2019, 20 décembre 2019 et 17 janvier 2020, adressées par les communes requérantes à la Préfecture du Jura bernois tendant à ce que cette dernière les autorise à procéder à un scrutin aux urnes concernant le vote précité;

vu que, par décision datée du 16 mars 2020 publiée dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary* en date du 20 mars 2020, la Préfète a autorisé le vote aux urnes pour les communes requérantes;

vu que, en raison de la crise sanitaire engendrée par la pandémie de Coronavirus, le vote n'a pas eu lieu à la date prévue en raison notamment de l'impossibilité de mener des débats avec la population et a été repoussé au 29 novembre 2020;

vu qu'il convient à présent d'autoriser le vote avec la nouvelle date prévue;

attendu que, d'après l'art. 12 al. 2 LCo, le corps électoral communal exprime sa volonté en assemblée communale, à moins que le règlement d'organisation ne prescrive le vote ou l'élection aux urnes;

attendu que les règlements d'organisation (RO) des communes requérantes ne prévoient pas le vote aux urnes pour l'objet dont il est question et que, dès lors, le vote devrait avoir lieu en assemblée municipale (cf art. 4a lettre k du RO de Cormoret, art. 4b lettre f du RO de Courtelary, art. 5 lettre f du RO de Sonvilier et art. 4 lettre f du RO de Renan);

attendu que l'art. 12 al. 3 LCo dispose qu'en présence de conditions exceptionnelles qui ne permettent pas d'exiger raisonnablement la tenue d'une assemblée communale, le préfet ordonne un scrutin public, c'est-à-dire le vote aux urnes, d'office ou à la demande du conseil communal;

attendu que l'objet soumis au vote a une nature, une importance et un caractère exceptionnels, dans la mesure où il concerne l'existence même des communes requérantes en tant que collectivités de droit public;

attendu qu'il convient de garantir que le résultat du vote reflétera d'une manière fidèle et sûre la volonté librement exprimée du corps électoral de chacune des communes requérantes et qu'il y a lieu de s'assurer que le plus grand nombre possible de citoyennes et de citoyens puisse s'exprimer;

attendu que le vote en assemblée municipale peut priver certaines personnes de la possibilité de se prononcer (les personnes qu'un handicap, la maladie, l'âge ou des obligations professionnelles empêcheraient d'assister à l'assemblée);

attendu que, pour les raisons précitées, il convient d'ordonner que le vote dont il est question ait lieu aux urnes;

attendu que si une commune n'a pas réglé le vote aux urnes dans ses actes législatifs, il y a lieu d'appliquer par analogie la législation cantonale sur les droits politiques (ARN et al., Kommentar zum Gemeindegesetz des Kantons Bern, 1999, n° 21 ad art. 12);

attendu que la présente décision relève du domaine de la surveillance des communes (ARN et al., op. cit., n° 20 ad art. 12), de sorte qu'elle peut faire l'objet d'un recours au Conseil-exécutif du canton de Berne, conformément aux art. 64 de la loi du 23 mai 1989 sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA; RSB 155.21) et 91a LCo;

Par ces motifs,

#### décide:

1. Le vote prévu dans les communes requérantes à la date du 29 novembre 2020 au sujet de la fusion des communes du Haut-Vallon de Saint-Imier aura lieu aux urnes.
2. Le vote se déroulera, dans chacune des communes requérantes, conformément aux dispositions pertinentes de la réglementation communale ou, à défaut de telles dispositions, conformément aux dispositions de la législation cantonale sur les droits politiques, appliquées par analogie.
3. Il n'est pas perçu de frais ni alloué de dépens.
4. Un recours peut être interjeté, par écrit et en deux exemplaires, contre la présente décision dans les 30 jours à compter respectivement de sa notification ou de sa publication, devant le Conseil-exécutif du canton de Berne, Postgasse 68, 3000 Berne 8.  
Le recours devra contenir des conclusions, l'indication des faits, moyens de preuve et motifs et devra porter une signature; les moyens de preuve disponibles y seront joints.
5. La présente décision est notifiée aux communes requérantes (par courrier recommandé) et communiquée, pour information, à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), Unité francophone, Hauptstrasse 2, 2560 Nidau (par courrier A+).
6. La présente décision sera publiée dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Courtelary, le 15 septembre 2020/mgs

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

SYNDICAT DE COMMUNES  
DES SAPEURS-POMPIERS  
D'ORVIN, ROMONT ET SAUGE

### 30<sup>e</sup> Assemblée des délégués

Mardi 27 octobre 2020, à 20h  
Salle d'EM, hangar d'Orvin

#### Ordre du jour

1. Salutations et appel
2. Désignation du scrutateur
3. Procès-verbal de la 29<sup>e</sup> assemblée des délégués du 10 juin 2020
4. Renonciation à des recettes pour un montant de 1240 francs (RO art. 16, lettre d)
5. Prendre connaissance de l'arrêté de compte pour l'achat d'appareils de protection respiratoires
6. Budget 2021, présentation et éventuellement approbation
7. Election du président du syndicat en remplacement de Patrick Villard, démissionnaire
8. Election de l'organe de vérification des comptes
9. Informations du conseil du syndicat
10. Informations du commandant des SP
11. Divers et imprévus

Orvin, le 25 septembre 2020

Le Conseil du SCSP OPRV

## Cortébert



### Avis de construction

**Requérants:** Bürgi Cédric et Dias Carvalho Bürgi Graça, Grand-rue 19, 2607 Cortébert.  
**Auteur du projet:** Bürgi Cédric, Grand-rue 19, 2607 Cortébert.

**Propriétaire foncier:** Bürgi Cédric, Grand-rue 19, 2607 Cortébert.

**Projet:** construction d'une lucarne en façade est.  
**Lieu-dit:** Grand-rue.

**Parcelle:** 969.

**Zone:** H2.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Façades:** plaquage en cuivre.

**Toit:** 1 pan, inclinaison 10°, plaquage en cuivre.

**Zone de dangers:** zone de dangers naturels.

**Zone de protection des eaux:** Au

**Evacuation des eaux usées:** raccordement à la Step existant.

Les demandes, les plans et les autres pièces des dossiers sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Cortébert.

Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Cortébert, le 18 septembre 2020

Le Secrétariat municipal

## La Ferrière



### Elections communales 29 novembre 2020

(En application du règlement concernant les élections aux urnes)

Les électeurs et électrices ayant le droit de vote en matière communale sont appelés à procéder par les urnes et selon le principe de vote majoritaire à l'élection communale suivante:

#### pour une période d'un an arrivant à échéance le 31 décembre 2021

- Un membre du conseil communal en remplacement de Christophe Augsburg, démissionnaire.

Le vote aura lieu à la halle polyvalente, **dimanche 29 novembre 2020, de 10h à 12h.**

#### Dépôt des listes

- Les listes de candidats et candidates doivent être déposées au secrétariat municipal jusqu'au **vendredi 23 octobre 2020 à 12h** dernier délai.
- Chaque liste sera signée par au moins dix électeurs et électrices et portera une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction.
- Une liste de candidats et candidates ne doit pas contenir plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.
- Les listes doivent indiquer le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse du/des candidat(s) et candidate(s), la période pour laquelle ils souhaitent siéger ainsi que leur accord signé.
- Le premier signataire de la liste ou, s'il est empêché, le deuxième, a le statut de mandataire auprès des organes communaux. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste.

#### Elections tacites

Lorsque le nombre des candidats et candidates se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, le conseil communal proclame élus tacitement tous les candidats et candidates. L'élection tacite doit être publiée dans la prochaine *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

### Deuxième tour de scrutin

Si un nombre insuffisant de candidats et candidates a obtenu la majorité absolue au premier tour, un deuxième tour de scrutin aura lieu le 17 décembre 2020, aux mêmes heures et dans le même local.

La Ferrière, le 25 septembre 2020

La Commune de La Ferrière

## Péry-La Heutte

OFFICE DES PONTS ET CHAUSSÉES  
DU CANTON DE BERNE

### Mise à l'enquête d'un permis d'aménagement des eaux

(Procédure de permis  
d'aménagement des eaux)

Commune: Péry-La Heutte

**Procédure d'aménagement des eaux  
selon les articles 30 ss de la loi  
du 14 février 1989 sur l'entretien  
et sur l'aménagement des eaux (LAE)  
et l'article 5 de la loi de coordination  
du 21 mars 1994 (LCoord)**

**Responsable de l'aménagement des eaux:**  
Commune de Péry-La Heutte.

**Cours d'eau:** Ruisseau Châtel 1.

**Localité:** Châtel 1.

**Coordonnées:** 2 585 312 / 1 225 374

**Projet:** mise à ciel ouvert sur parcelle n° 834. Actuellement, le ruisseau Châtel 1 s'écoule sur la parcelle n° 857 de la commune de Péry - La Heutte. Le projet prévoit la déviation du ruisseau et sa mise à ciel ouvert sur la parcelle N° 834.

#### Dérogations faisant l'objet de la requête:

- mise sous terre des cours d'eau (art. 38 loi sur la protection des eaux, LEaux, RS 814.20; art. 4 ordonnance sur la protection des eaux, OPE, RSB 821.1);
- autres dérogations (art. 48, alinéa 3 loi sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux, LAE, RSB 751.11);
- constructions hors zone à bâtir (art. 24 LAT, en relation avec les art. 5 et 30, al. 3 LAE);
- autorisation en matière de droit de pêche (art. 8-10 loi sur la pêche, LFSP, RS 923.0 et art. 8-10 et 13 loi sur la pêche LPê, RSB 923.11);
- autorisation en matière de protection des eaux (art. 11 de la loi cantonale sur la protection des eaux, LCPE, RSB 821.0);
- distance réduite par rapport à la forêt (art. 17 Loi sur les forêts, LFo, RS 921.0; art. 25-27 Loi sur les forêts, LCFo, RSB 921.11; art. 34 Ordonnance sur les forêts, OCFo, RBS 921.111);
- dérogation pour des interventions sur la végétation des rives (art. 18, alinéa 1bis et 1ter, art. 21 et 22, alinéa 2 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, LPN; RS 451; art. 12, 13, alinéa 3 et art. 17 ordonnance sur la protection de la nature, OPN, RSB 426.111);
- dérogation pour des interventions sur les populations de plantes protégées (art. 20 LPN; art. 20 OPN; art. 15 de la loi cantonale sur la protection de la nature, RSB 426.11; art. 19 et 20 OPN, RSB 426.111);
- dérogation pour des interventions dans les habitats naturels d'animaux protégés (art. 20 LPN; art. 20 OPN; art. 15 de la loi cantonale sur la protection de la nature; articles 25-27 OPN, RSB 426.111).

**Délai de publication et de recours:** du 25 septembre au 26 octobre 2020.

**Adresse de publication et de recours:** Administration communale de Péry-La Heutte.

Les qualités requises pour former opposition sont régies par l'article 24, alinéa 2 LAE et par la législation sur les forêts.

Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'autorité auprès de laquelle elles doivent être déposées dans le délai de publication et de recours fixé.

Bienne, le 18 septembre 2020

III<sup>e</sup> arrondissement d'ingénieur en chef  
Office des ponts et chaussées  
du canton de Berne

## Renan



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

### Avis de construction

**Requérante:** Municipalité de Renan, rue du Collège 5, 2616 Renan BE.  
**Emplacement:** parcelle N° 533, au lieu-dit: « Place de la Gare », commune de Renan.  
**Projet:** pose d'un conteneur semi-enterré supplémentaire.  
**Dimensions:** selon plans déposés.  
**Construction:** selon plans déposés.  
**Zone:** domaine ferroviaire.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 25 octobre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 25 septembre 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

**Requérant:** Moveri AG, Martin Beutler, Mettlenweg 9b, 2504 Bienne.  
**Auteur du projet:** ID Néon SA, La Guérite 21, 1541 Sévaz.  
**Adresse du projet:** parcelle N° 414, Grand-rue 3, 2616 Renan.  
**Descriptif du projet:** remplacement des réclames existantes situées sur la marquise et du panneau lumineux.  
**Dimension du projet:** selon plans déposés.  
**Construction du projet:** selon plans déposés.  
**Zone d'affectation et de construction:** zone mixte HA3.  
**Dérogations:** –  
**Zones / périmètres protégés:** –  
**Objet protégé:** –  
**Dépôt public:** du 18 septembre 2020 au 19 octobre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'opposition collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art.26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 18 septembre 2020

Le Conseil municipal

### Avis de construction

**Requérants:** Schafroth Eliane et Pierre-Alain, Grand-rue 4c, 2616 Renan.  
**Auteur du projet:** Parrat & D'Angelo Architectes SA, 81, av. Louis-Casai, 1216 Cointrin.  
**Adresse du projet:** parcelle N° 443, Clermont 147, 2616 La Cibourg.  
**Descriptif du projet:** transformation de la partie du logement.  
**Dimension du projet:** selon plans déposés.  
**Construction du projet:** selon plans déposés.  
**Zone d'affectation et de construction:** zone agricole.  
**Dérogations:** art. 24c LAT et 64 al. 1 OC.  
**Zones / périmètres protégés:** –  
**Objet protégé:** digne de protection, objet C.  
**Dépôt public:** du 18 septembre 2020 au 19 octobre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'opposition collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art.26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 18 septembre 2020

Le Conseil municipal

## Saint-Imier



### Permis de construire 20-69

**Requérant / Maître d'ouvrage:** Buri Gestion Sàrl, rue Baptiste-Savoie 67 a, 2610 Saint-Imier.  
**Auteur du projet:** idem MO  
**Adresse du projet:** BF 178, rue Francillon 13, 2610 Saint-Imier.  
**Description du projet:** réfection et changement de couleur de la façade (demande à posteriori).  
**Dimensions du projet:** selon plans déposés.  
**Construction du projet:** selon plans déposés.  
**Zone d'affectation et de construction:** zone mixte M1 C3b.  
**Dérogations:** –  
**Zones / périmètres protégés:** périmètre de protection et de conservation du site bâti.  
**Objet protégé:** –  
**Dépôt public:** du 25 septembre 2020 au 26 octobre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 25 septembre 2020

Le Chef du service urbanisme et mobilité  
Nicolas Vuilleumier

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

### Avis de construction

**Requérante:** Fondation La Pimpinière, rue H.-F. Sandoz 64, 2710 Tavannes.  
**Auteur du projet:** Viret Architectes SA, Wasserstrasse 1a, 2555 Brügg.

**Emplacement:** parcelle N° 1400, au lieu-dit: « rue de l'Envers 18b », commune de Saint-Imier.  
**Projet:** assainissement et agrandissement du foyer « La Rocaille »: assainissement énergétique d'une partie du bâtiment, changement de fenêtres, agrandissement des velux en toiture, réfection du toit, construction d'une annexe et pose de panneaux photovoltaïques en toiture.  
**Dimensions:** selon plans déposés.  
**Construction:** selon plans déposés.  
**Zones:** A et A1.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 25 octobre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 septembre 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

### Permis de construire 18-35

**Requérant / Maître d'ouvrage:** Jean-Louis Périnat, rue du Vallon 12, 2610 Saint-Imier.  
**Auteur du projet:** idem MO.  
**Adresse du projet:** BF 1185, rue du Vallon 12, 2610 Saint-Imier.  
**Description du projet:** suppression d'une cheminée de salon, installation d'un poêle de salon à bois et agrandissement du couvert à voitures.  
**Dimensions du projet:** selon plans déposés.  
**Constructions du projet:** selon plans déposés.  
**Zone d'affectation et de constructions:** M1 C3a.  
**Dérogations:** –  
**Zones / périmètres protégés:** –  
**Objet protégé:** –  
**Dépôt public:** du 25 septembre 2020 au 26 octobre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 25 septembre 2020

Le Chef du service urbanisme et mobilité  
Nicolas Vuilleumier

## Sauge



### Avis de construction

**Requérant:** Michel Läufer, route Principale 12, 2537 Vauffelin.  
**Auteur du projet:** De Luca SA, rue des Prés 3, 2501 Bienne.  
**Projet:** construction d'une fosse à lisier et d'une place à fumier.  
**Parcelle:** N° 537 au lieu-dit « Combe Maux 203 » à Plagne.  
**Zone:** agricole.  
**Construction:** selon plans déposés.  
**Dimensions:** selon plans déposés.  
**Dérogation:** néant.

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille d'Avis Officielle du District de Courtelary*. Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Plagne, le 8 septembre 2020

Le Conseil municipal

### Avis de construction

**Requérant:** Christian Meissgeier, Riedmattweg 21, 2554 Meisberg.  
**Auteur du projet:** Christian Meissgeier, Riedmattweg 21, 2554 Meisberg.  
**Propriétaire foncier:** Christian Meissgeier, Riedmattweg 21, 2554 Meisberg.  
**Projet:** remplacement des Eternits du toit de l'annexe par de la tôle grise et prolongement du pan nord au lieu-dit «Prés d'Auvergne 61a» sis sur parcelle N° 301 du ban de Vauffelin, hors zone.  
**Dérogations:** art. 24c LAT.  
**Dimensions:** selon plans déposés.  
**Construction:** selon plans déposés.

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*. Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Plagne, le 17 septembre 2020

Le Conseil municipal

Réclame

UN HOMME N'EST JAMAIS SI GRAND QUE LORSQU'IL EST À GENOUX POUR AIDER UN ENFANT. ”  
- PYTHAGORE -

Comme Zinédine Zidane, soutenez les enfants atteints par une leucodystrophie en Suisse !

IBAN : CH02 0900 0000 1737 1750 7

Crédit photo : François Darnigny

ELA  
SUISSE / SCHWEIZ

## Sauge (suite)



### Avis de construction

**Requérant:** Marc Lefèvre, Champs du Châble 8, 2536 Plagne.

**Auteur du projet:** Romano Rondelli, architecte FH, CP 20, 2603 Péry.

**Propriétaire foncière:** Stéphanie Ruprecht, Champs du Châble 8, 2536 Plagne.

**Projet:** agrandissement du logement du 1<sup>er</sup> étage avec la création d'une chambre et d'une terrasse sis sur parcelle N° 108, Champs du Châble 8 à Plagne, zone H2.

**Genre de construction:** façades: crépi blanc; toit: plat en tôle couleur argent.

**Dérogation:** art. 31 al. 1 RAC.

**Dimensions:** selon plans déposés.

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Plagne, le 21 septembre 2020

*Le Conseil municipal*

## Sonvilier



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

### Avis de construction

**Requérant:** Wüthrich Nicolas, rue Guinand – l'Opticien 5, 2416 Les Brenets.

**Emplacement:** parcelle N° 654, au lieu-dit: «Combe d'Humbert3», commune de Sonvilier.

**Projet:** réfection du chalet à l'identique suite à des dégâts d'eau et vieillissement, remplacement d'une partie du toit et des parois en bois côtés ouest et nord, pose d'isolation, remplacement du treillis de la clôture, aménagement intérieur et pose de panneaux photovoltaïques au sol.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** agricole.

**Zone de protection:** PPP 5 (art. 531 al. 1 RCC).

**Dérogations:** art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 18 octobre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 septembre 2020

*La Préfète: Stéphanie Niederhauser*

### Avis de construction

**Requérante / Maître d'ouvrage:** Letizia Grunder, Sur l'Eau 3, 2615 Sonvilier.

**Auteur du projet:** Créajardin Pierre-Yves Zürcher, route de Tramelan 51, 2710 Tavannes.

**Adresse du projet:** BF 818, Sur l'Eau 3, 2615 Sonvilier.

**Description du projet:** modification du terrain pour la création d'une place d'entraînement pour chiens, démolition d'un pavillon et installation d'une barrière et de mâts d'éclairage.

**Dimensions du projet:** selon plans déposés.

**Construction du projet:** selon plans déposés.

**Zone d'affectation et de construction:** A.

**Dérogations:** 415 al. 5 RCC.

**Zones / périmètres protégés:** aucun.

**Objet protégé:** non.

**Oppositions / réserves de droits:** aucune.

**Dépôt public:** du 18 septembre au 19 octobre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai de dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Sonvilier, le 18 septembre 2020

*Municipalité de Sonvilier*

## Villeret



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

### Avis de construction

**Requérant:** Gilbert Pauli, Les Raimbœufs, 2613 Villeret.

**Auteur du projet:** T. Rindlisbacher Sàrl, route de Soleure 41, 2525 Le Landeron.

**Emplacement:** parcelle N° 547, au lieu-dit: «Les Raimbœufs 10», commune de Villeret.

**Projet:** remplacement du tunnel existant par un hangar pour machines agricoles avec une toiture à deux pans, réalisation d'un système d'évacuation des eaux de pluie par infiltration avec la création d'un bassin de rétention et un bassin de retenu, reliés tous deux par un tuyau de trop plein.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** agricole.

**Dérogations:** art. 24 LAT; 25 LCFo et 27 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 18 octobre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Villeret. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 septembre 2020

*La Préfète: Stéphanie Niederhauser*

## Jura bernois

PAR8

### Assemblée des délégués

**du 5 novembre 2020 à 19h30  
au foyer de Moutier**

#### Ordre du jour

1. Accueil
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée du 7 novembre 2019
4. Election du Président du C8 2020-2024
5. Nomination de la secrétaire de l'Assemblée des délégués
6. Covid-19: situation au sein du Par8
7. Comptes 2019
8. Budget 2021
9. Rapport du Président
10. Pastorale du Par8
11. Parole aux délégués du Par8
12. Divers

*Le Secrétariat du Par8*

## Canton de Berne



OFFICE DES PONTS ET CHAUSSÉES  
DU CANTON DE BERNE

### Mise à l'enquête publique d'un projet des routes nationales (projet définitif)

**N16 Upn. Tavannes-Bözingenfeld, AP 06 Tronçon La Heutte-Bözingenfeld – Nouveaux aménagements secteur TP2 (voie montante), murs de soutènement, locaux techniques, élargissement d'ouvrages, traitement des eaux, installations de chantier et défrichement.**

Le département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a ouvert la procédure ordinaire d'approbation des plans selon les art. 27a à 27c de la loi fédérale sur les routes nationales (LRN; RS 725.11), l'art. 12 de l'ordonnance sur les routes nationales (ORN; RS 725.111) ainsi que les art. 27 ss de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711).

#### Mise à l'enquête publique

Pendant toute la durée du délai de mise à l'enquête publique, le projet peut être consulté conjointement avec le rapport d'impact sur l'environnement et la demande de défrichement auprès des communes suivantes durant leurs horaires d'ouverture officiels:

- Administration communale de Péry-La Heutte, Grand rue 54, 2603 Péry;
- Administration communale de Sauge, Haut du village 8, 2536 Plagne;
- Administration municipale de Romont, rue Principale 1, 2538 Romont BE;
- Ville de Bienne, Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement, rue Centrale 49, 2502 Bienne.

Le délai de mise à l'enquête court du 21 septembre 2020 au 20 octobre 2020 inclus.

Le projet de construction doit être marqué sur le terrain par un piquetage ou par des gabarits. Les modifications requises au niveau du terrain seront également marquées. Les objections émises contre le piquetage doivent être adressées sans retard, mais au plus tard à l'expiration du délai de mise à l'enquête, au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), Kochergasse 10, 3003 Berne (art. 27a LRN).

Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis, leurs locataires ou fermiers (art. 32 LEX).

#### Restriction des actes de disposition

A partir du dépôt public des plans, il n'est plus permis de faire, sans le consentement de l'OFROU, sur le terrain concerné par le projet mis à l'enquête, des actes de disposition, de droit ou de fait, susceptibles de rendre l'expropriation ou la construction de l'ouvrage projeté plus onéreuse ou plus difficile (art. 27b al. 3 LRN et art. 42 à 44 LEX).

#### Consultation des tiers concernés

Quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) ou de la LEX peut, conformément à l'art. 27d LRN, faire opposition par écrit contre le projet pendant le délai de mise à l'enquête auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), Kochergasse 10, 3003 Berne. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure. Les communes font valoir leurs intérêts par voie d'opposition.

Toutes les objections en matière d'expropriation et les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des art. 39 à 41 LEX doivent être adressées au DETEC.

Berne, le 21 août 2020

*Sur mandat de l'Office fédéral  
des routes (OFROU)  
Office des ponts et chaussées  
du canton de Berne*

COMMISSION INTERCANTONALE  
DE LITTÉRATURE DES CANTONS DE BERNE  
ET DU JURA (CILJ)

### Deux bourses pour la littérature jurassienne

Les cantons du Jura et de Berne mettent au concours les bourses Fell-Doriot pour la recherche et l'aide à l'écriture, dotées chacune de 15 000 francs au maximum. Destinées aux jeunes auteurs-trices et chercheurs-euses, elles doivent permettre à leurs bénéficiaires de se consacrer pleinement à un travail d'écriture ou de recherche sur la littérature jurassienne. Le délai de postulation court jusqu'au 30 novembre 2020.

La « Bourse Fell-Doriot d'aide à l'écriture » sera décernée à un projet de création littéraire. Pour être éligible à cette bourse, les requérant-e-s doivent résider depuis au moins trois ans dans les territoires du canton du Jura ou dans le Jura bernois. La personne choisie devra se consacrer pendant quelques mois à l'écriture, quel que soit le genre, le sujet ou le support. A noter que l'œuvre ne doit pas être déjà créée et que celle-ci sera rédigée en français.

La « Bourse Fell-Doriot pour la recherche » n'est pas conditionnée par un lieu de résidence particulier. Elle est destinée à une recherche sur une thématique en lien avec la littérature jurassienne ou sur des auteurs jurassiens. La bourse porte sur une rédaction, avec pour aboutissement l'édition d'un ouvrage critique, scientifique ou universitaire (bachelor, master ou thèse de doctorat).

Ces deux bourses proviennent du Fonds pour les Lettres jurassiennes, issu du legs testamentaire de Jeanne Fell-Doriot, épouse de René Fell. Le délai de postulation court jusqu'au 30 novembre 2020. Le dossier est à envoyer à l'Office de la culture du Canton du Jura, Hôtel des Halles 9, Rue Pierre-Péquignat, Case postale 64, 2900 Porrentruy (secr.occ@jura.ch).

Le 23 septembre 2020

*Le canton de Berne et le canton du Jura*

#### MANIFESTATION ILLÉGALE

### Le gouvernement cantonal salue l'évacuation de la Place fédérale

**Le Conseil-exécutif a pris connaissance avec satisfaction de l'évacuation de la Place fédérale à Berne. Grâce au retour de la sécurité et de l'ordre, le fonctionnement de l'Assemblée fédérale n'est plus perturbé.**

Selon le règlement relatif aux manifestations sur la voie publique, il n'est pas possible d'autoriser une manifestation sur la Place fédérale durant les semaines de session du Parlement fédéral, ni aux heures de marché. Les autorités bernoises ont assumé leur responsabilité légale dans la soirée de mardi: elles ont chargé la Police cantonale d'évacuer la Place fédérale. Le Conseil-exécutif se félicite de la décision, tardive mais juste, des autorités de la ville de Berne. Selon la loi cantonale sur la police, les tâches de police de sécurité incombent en priorité aux communes. Ce sont en principe les communes qui décident, dans le cadre de leurs attributions, des modalités d'intervention en cas d'événements sensibles ou de manifestations publiques telles que des manifestations politiques.

Le Conseil-exécutif remercie la Police cantonale et les autres forces d'intervention du professionnalisme et de la grande circonspection dont elles ont fait preuve. Il est important aux yeux du gouvernement bernois que la sécurité et l'ordre règnent sur la Place fédérale pendant la session parlementaire afin que le fonctionnement de l'Assemblée fédérale ne soit pas perturbé. Il faut également garantir l'usage légal de la Place fédérale, et donc notamment l'accès des commerçants du marché et de leur clientèle à ce lieu.

Le 23 septembre 2020

*Le Conseil-exécutif*

**Nous produisons  
tous genres d'imprimés.**

**imprimerie  
bechtel sa**

Bellevue 4, 2608 Courtelary  
032 944 18 18  
info@bechtel-imprimerie.ch  
www.bechtel-imprimerie.ch

**Délai de remise des publications officielles**

**MARDI 12H**